



_____ :



:



2008-2007



:



-  **Dérégulation, régulation et marchés financiers**
-  **La régulation monétaire en Algérie (1990 – 2007)**
-  **Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale**
-  **La comptabilité par activités au Maroc**
-  **Zone industrielle et développement local : quelle articulation ?**
-  **Trajectoires d'évolution des nouvelles exploitations agricoles oasiennes**
-  **Etude des Disponibilités des Aliments de Bétails dans les Régions Sahariennes**

مجلة الباحث

REVUE DU CHERCHEUR[®]

-

2010 - 08

-

-

هيئة التحرير

() / . : _____

/ : _____

: _____

: _____

() / .

(-) / .

(-) / .

(-) / .

(-) / .

() / .

() / .

() / .

() / .

() / .

(-) / .

(-) / .

() / .

() / .

() / .

() / .

(-) / .

_____:

() /
() /
() /
() /
() /
() /
() /
() /
() /
() /
() /
() /

_____:

جامعة قاصدي مرباح - ورقلة

موقع الإنترنت : <http://rcweb.luedld.net>
البريد الالكتروني : rcweb@luedld.net



		- 1
		- 2
14 :	Traditional Arabic :) RTF. Microsoft Word
15		(12 : Times New Roman :
5		
(Les mots clés)	(12 :	Traditional Arabic :
2.54		(La ponctuation)
	0.88	1.5 2.6
	(Article_Fr.dot :	Article_Ar.dot :
	()
	.Article_Standard.pdf	
		- 3
		()
		- 4
	()	" " :
		" " :
.()	" " :	-
)		- 5
	.(
	()	- 6
		- 7
http://rcweb.luedld.net/pa.htm :		- 8
		- 9
rcweb@luedld.net :		- 10
http://rcweb.luedld.net :		- 

2010 / 08 -

المحتويات

⋮

11

25

37

:

47

59

&

71

81

-

97

(2007 – 2005)

109

&

2008-2007

119

133

143

151

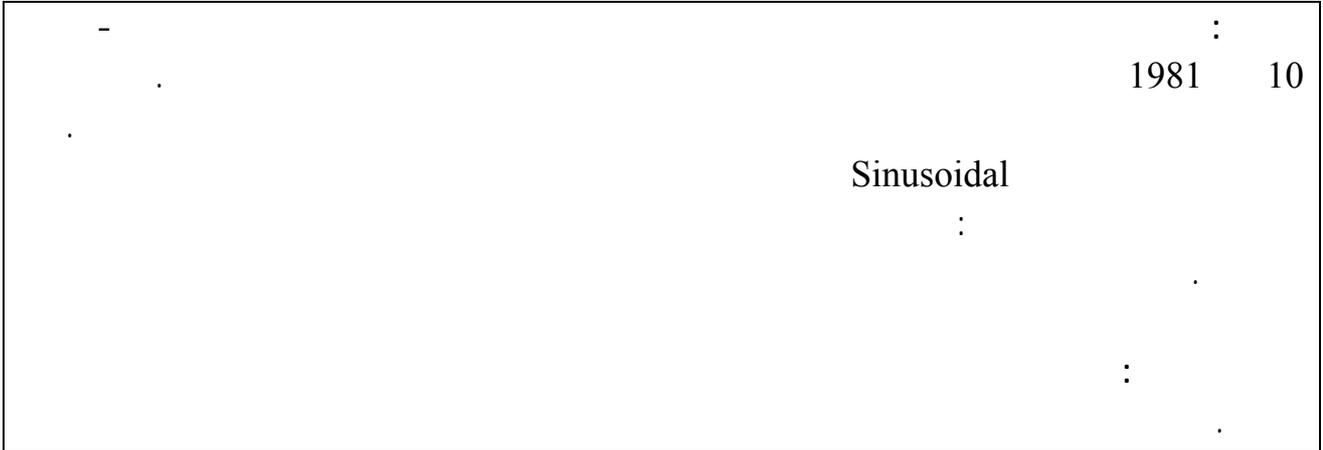
:

167

Dérégulation, régulation et marchés financiers, Kada AKACEM	1
La régulation monétaire en Algérie (1990 – 2007), Samir BELLAL	15
Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l’Europe de l’Est et les organismes de normalisation comptable internationale, Amel BENYEKHFLEF	25
La comptabilité par activités au Maroc : une étude empirique utilisant la théorie de la contingence, Azzouz ELHAMMA	39
Zone industrielle et développement local : quelle articulation ?, CHARIF Mustapha	49
Trajectoires d’évolution des nouvelles exploitations agricoles oasiennes de la zone de Hassi ben abdellah (Ouargla), Boualem BOUAMMAR & Brahim BEKHTI	59
Etude des Disponibilités des Aliments de Bétails dans les Régions Sahariennes, Cas de la Région du Souf, SENOUSSE Abdelhakim & BEHIR Tahar	65

/

- -



(1)

1981 10

(34)
(%30)

1995 91

.GATS

- .1
- .2
- .3
- .4
- .5

- 1

1 - 1

(4) 1988

(3) 1993

:

(6) 1998

(5) 1999

(7)

2 - 1

3 - 1

4 - 1

(8)

.2009/2008

1996/1995

1995

- 2

1 - 2

(: (9)

(.

(.

(10)

Explanatory

() :

.Times Series Models

() Models

()

(11)

.()

: (12)

:

:

:

:

2-2

No -

:

:

:

: Trend Forecasting Models

Sample

:

:⁽¹³⁾ Single – Forecast Models

(1)

Sample Midrange

Sample Median Model

Mean Model

.Model

Outliers

:⁽¹⁴⁾ Updating Forecasting Models

(2)

() :

One – Step Ahead Forecasting Models

Moving

() .

()

.Weighted Moving Average ()

() Average Models

:⁽¹⁵⁾ Exponential Smoothing Methods

(3)

Magee

1957

Holt

1956

Brown

.1958

() Single Exponential Smoothing

() :

Adaptive – Response Rate Single Exponential Smoothing (ARRSES)

.ARIMA

Autoregressive Integrated Moving Average Models

(4)

G. Jenkins G. Box

: (ARIMA)

.1970

Time Series Analysis: Forecasting & Control ⁽¹⁶⁾

(17)

: :Model Specification

: _____ :

(18) (ARIMA) : Model Estimation
 Linear Least Square Method
 () Non-Linear Least Square Method
 (20) :
 : Forecasting : Model (Diagnostic) Checking

Box-Jenkins

() : Trend Forecasting Models
 () Power Family
 () Exponential Family
 () Growth Family
 () Yield-Density Models
 () Miscellaneous Family
 () : (22)

-3

() : Non-Parametric Tests
 () Sign Test
 () Turning Points Test
 () Runs Test
 Daniels' .Kendall's Test
 () Daniels' Test
 (23) Test

() : Parametric Tests
 () Mean Square Successive Difference Test
 () Box- Pierce Test
 () Autocorrelation Coefficients Function
 .Ljung – Box-Pierce Test
 Modified Box- Pierce Test
 ACF
 () Tests
 (24)

(H_0) :
 (H_1) :
 () : **2-3**

() .No - Trend Time Series Forecasting Models
 () :
 ()

Trend Time Series Forecasting Models

(1)

3 - 3

() () () () :
 () ()

-4

1-4

-(2)

- :

Wilk- Shapiro Test

-(1)

p.value

.%5

Daniels' Test

(2)

%5

p.value

.(3)

.(4)

.(5)

.(6)

(1)

(2)

(3)

(4)

(21)

Exponential Family

Inflection Points

- 1) *Exponential* : $y = a * \exp(b * x)$
- 2) *Modified Exponential* : $y = a * \exp(b/x)$
- 3) *Logarithm* : $y = a + b * \ln(x)$
- 4) *Reciprocal Logarithm* : $y = 1 / (a + b * \ln(x))$
- 5) *Vapor Pressure Model* : $y = \exp(a + b/x + c * \ln(x))$

Power Family

- 1) *Power Fit Model* : $y = a * x^b$
- 2) *Modified Power Model* : $y = a * b^x$
- 3) *Shifted Power Model* : $y = a * (x - b)^c$
- 4) *Geometric Model* : $y = a * x^{(b * x)}$
- 5) *Modified Geometric Model* : $y = a * x^{(b/x)}$
- 6) *Hoerl Model* : $y = a * (b^x) * (x^c)$

Yield-Density Models

- 1) *Reciprocal Model* : $y = 1 / (a + bx)$
- 2) *Reciprocal Quadratic* : $y = 1 / (a + bx + cx^2)$
- 3) *Harris Model* : $y = 1 / (a + bx^c)$

Growth Family :

:

- 1) *Saturation Growth* : $y = ax / (b + x)$
- 2) *Logistic Model* : $y = a / (1 + \exp (b - cx))$
- 3) *Richards Model* : $y = a / (1 + \exp (b - cx))^{(1/d)}$
- 4) *MMF Model* : $y = (ab + cx^d)/(b + x^d)$

"S-shaped growth "

: Miscellaneous Family :

- 1) *Sinusoidal Fit*: $y = a + b*\cos(c*x + d)$
- 2) *Gaussian Model*: $y = a*\exp ((-(x - b)^2)/(2*c^2))$
- 3) *Hyperbolic Fit*: $y = a + b/x$
- 4) *Rational Function*: $y = (a + bx)/(1 + cx + dx^2)$

(1.40) CurveExpert

: 2-4

(%40)

15

- () Sinusoidal () : (12) (7) - 6
- () 3rd degree Polynomial () Vapor Pressure () Quadratic () Gaussian
- .4th Degree Polynomial

Shapiro-Wilk :

- () : (H₁) () : (H₀)
- p.value - (3) - .

.%5

Polynomial4 : (4) :
 .%5 p.value Sinusoidal

Sinusoidal Model Polynomial4 Model : :
 - .Autocorrelation Coefficients Function (ACF)
 - (14) (13)

: Forecasting Accuracy :
 Mean Error (ME) :
 Mean Squared Error (MSE) Mean Absolute Error (MEA)
 Mean Absolute Mean Percentage Error (MPE)
 Theil .Theil's U Percentage Error (MAPE)
 : (25)

$$U = \sqrt{\frac{\sum_{t=1}^{n-1} (FPE_{t+1} - APE_{t+1})^2}{\sum_{t=1}^{n-1} (APE_{t+1})^2}};$$

where: $FPE_{t+1} = \frac{F_{t+1} - Y_t}{Y_t}$

and $APE_{t+1} = \frac{Y_{t+1} - Y_t}{Y_t}$

$$U = \sqrt{\frac{\sum_{t=1}^{n-1} \left(\frac{F_{t+1} - Y_{t+1}}{Y_t} \right)^2}{\sum_{t=1}^{n-1} \left(\frac{Y_{t+1} - Y_t}{Y_t} \right)^2}}$$

- : ME
- : n
- .(T) : e_t
- .(T) : Y_t
- .(T) : F_t

Sinusoidal Model

. 2.192 Polynomial4 Model

1.453

Sinusoidal (21)
 " " 3.2201 %69.3

$$y = a + b * \cos(c * x + d)$$

$$\begin{aligned} a &= 3.72142702012E+001 \\ b &= 3.85194013428E+000 \\ c &= 5.62108390661E-001 \\ d &= -1.59015028166E+002 \end{aligned}$$

:

: 3-4

Sinusoidal –
 %35.8 %34.1 %33.4 : 2014 2010 (5)
 . 3.2 %39.8 %37.9

: -5

Sinusoidal

Tests of Normality

(1)

Shapiro-Wilk إختبار			
Sig. الإحتمال	df درجات الحرية	إحصائي الإختبار Statistic	معدل الإحتفاظ Retention Rate
0.879	15	0.971	

:

Daniels' Test (2)

شرط السكون	P.Value	إحصائي الإختبار (r _s)	المتغير
غير متوافر	0.001	0.782	معدل الإحتفاظ

:

Wilk – Shapiro Test لإعتدالية البواقي (3)

Shapiro-Wilk			
Sig.	df	Statistic	
0.640	14	0.955	Sinnresd
0.327	14	0.932	Gaussresd
0.412	14	0.939	Quadraticresid
0.291	14	0.928	Vaporresid
0.271	14	0.926	poly3resid
0.334	14	0.933	poly4resid

:

(4)

Sinusoidal		0.696
	Sig. (2-tailed)	0.006
		14
Gaussian		0.499
	Sig. (2-tailed)	0.069
		14
Quadratic		0.455
	Sig. (2-tailed)	0.102
		14
Vapor		0.487
	Sig. (2-tailed)	0.077
		14
Polynomial3		0.459
	Sig. (2-tailed)	0.099
		14
Polynomial4		0.570
	Sig. (2-tailed)	0.033
		14
		1
	Sig. (2-tailed)	
		14

:

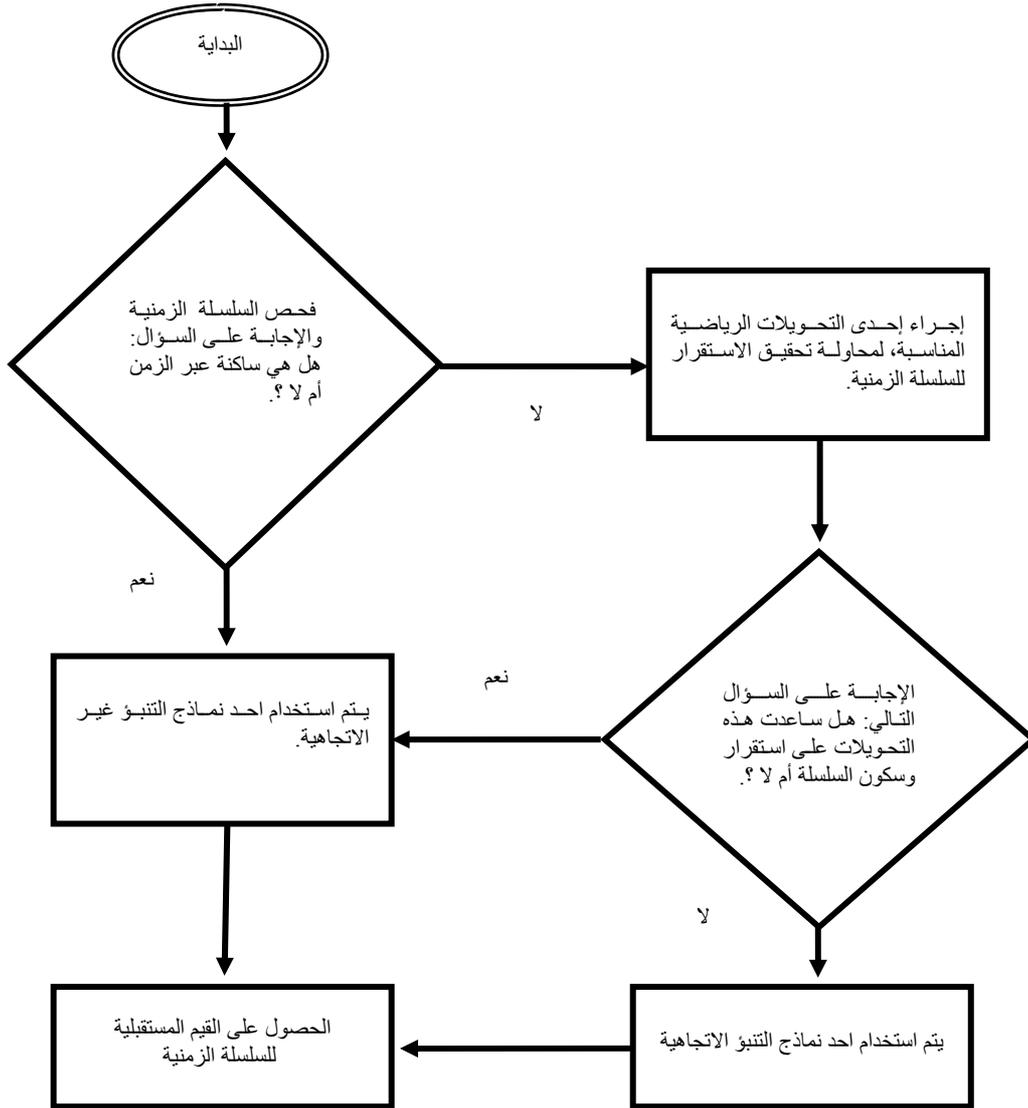
(5)

القيم المستقبلية لمعدلات الإحتفاظ بالأقساط في سوق التأمين المصري خلال الفترة من 2010 حتى 2014

النموذج	نموذج	نموذج	نموذج	نموذج	نموذج	نموذج
السنوات	Sinusoidal Model	Gaussian Model	Quadratic Model	Vapor Pressure Model	3rd degree Polynomial Model	4th Degree Polynomial Model
2010	33.3720	32.5180	32.2016	32.5191	32.6533	30.4241
2011	34.1082	30.8224	30.2370	30.8334	31.0506	27.0385
2012	35.8003	29.0128	28.0201	29.0360	29.3089	22.9563
2013	37.9275	27.1203	25.5508	27.1576	27.4413	18.1249
2014	39.8352	25.1755	22.8292	25.2284	25.4613	12.4918
الخطأ المعياري	3.2201	3.7221	3.7213	3.7247	5.9744	3.8709
معامل الارتباط	0.6932	0.4862	0.4854	0.4852	0.4567	0.5695

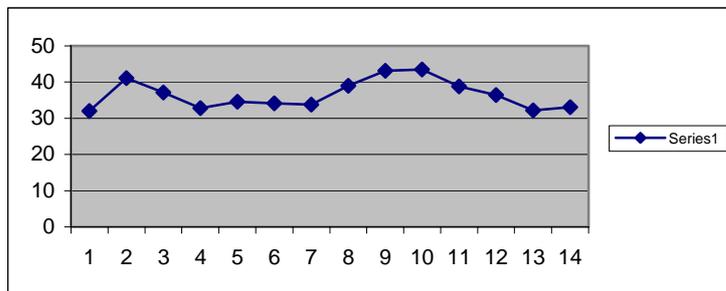
المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

الشكل 1 - خريطة تدفق لخطوات التنبؤ باستخدام تحليل السلاسل الزمنية

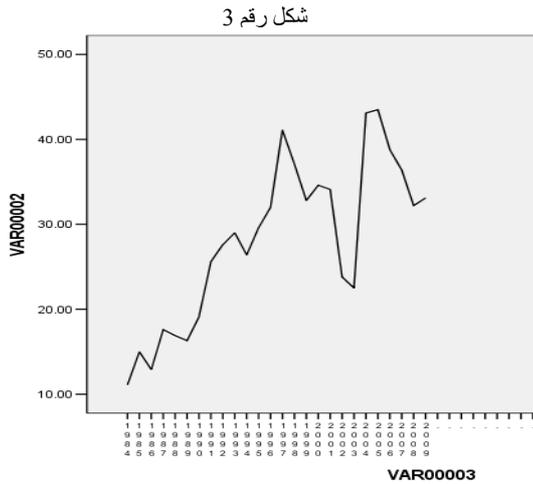


المصدر: من إعداد الباحث

شكل رقم 2: معدل الإحتفاظ بالأقساط في سوق التأمين المصري خلال الفترة من 1996/1995 حتى 2008/2009



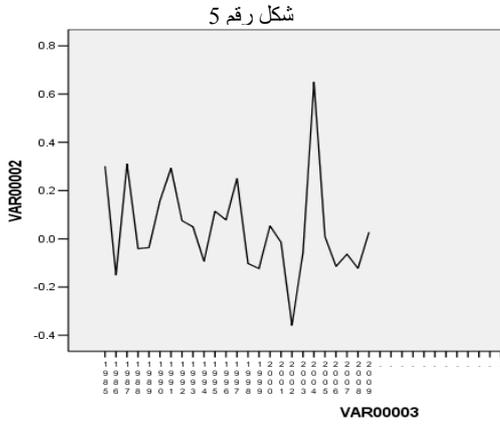
المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي



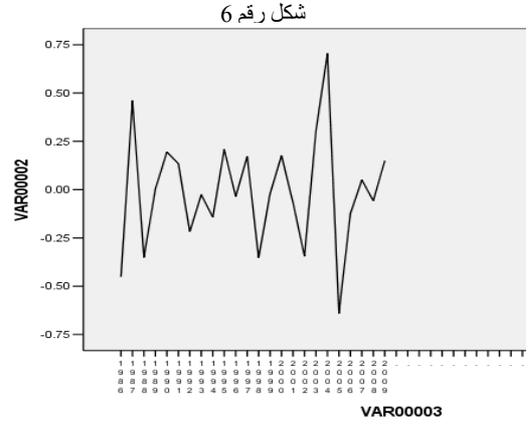
المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي



Transforms: natural log
المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي



Transforms: natural log, difference(1)
المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي



Transforms: natural log, difference(2)
المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

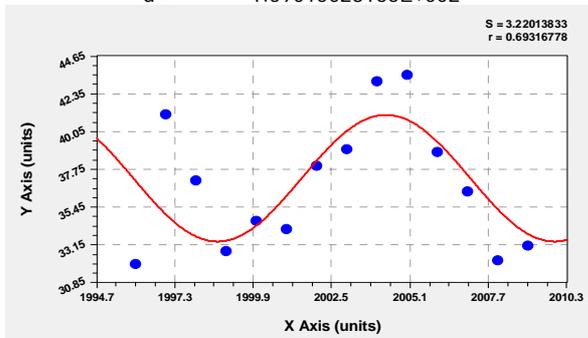
شكل رقم 7

Sinusoidal Fit:

$$y = a + b \cdot \cos(cx + d)$$

Coefficient Data:

- a = 3.72142702012E+001
- b = 3.85194013428E+000
- c = 5.62108390661E-001
- d = -1.59015028166E+002



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

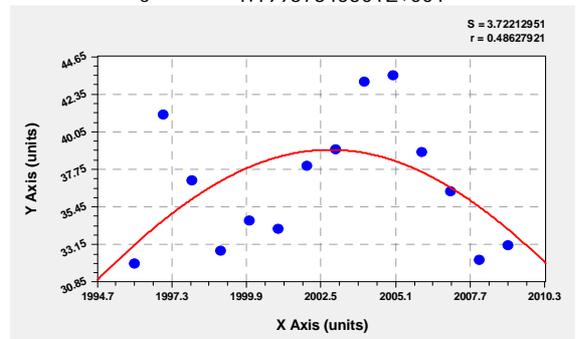
شكل رقم 8

Gaussian Model:

$$y = a \cdot \exp\left(\frac{-(b-x)^2}{2 \cdot c^2}\right)$$

Coefficient Data:

- a = 3.89455794766E+001
- b = 2.00279633473E+003
- c = 1.19937845301E+001



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

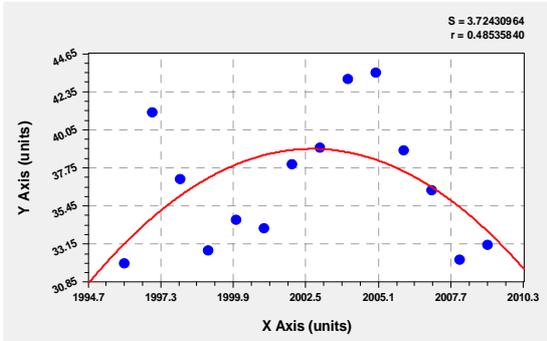
شكل رقم 9

Quadratic Fit:

$$y=a+bx+cx^2$$

Coefficient Data:

- a = -5.06002169039E+005
- b = 5.05355234560E+002
- c = -1.26167582678E-001



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

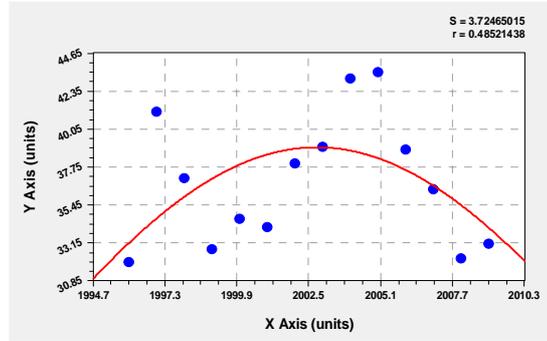
شكل رقم 10

Vapor Pressure Model:

$$y=\exp(a+b/x+c\ln(x))$$

Coefficient Data:

- a = 2.39683885708E+005
- b = -5.58021437984E+007
- c = -2.78623728788E+004



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

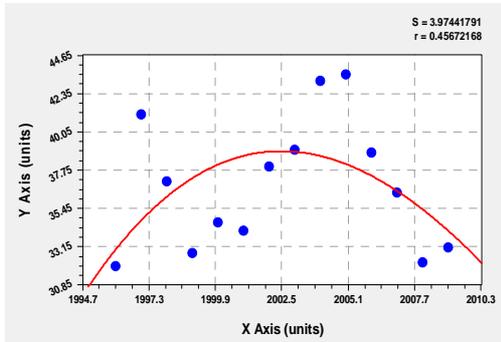
شكل رقم 11

3rd degree Polynomial Fit:

$$y=a+bx+cx^2+dx^3...$$

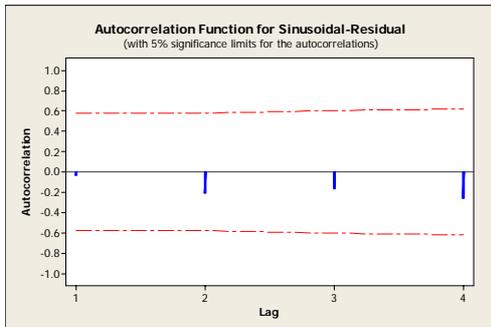
Coefficient Data:

- a = -1.83464822761E+007
- b = 2.72327166568E+004
- c = -1.34731574857E+001
- d = 2.22171462522E-003



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

شكل رقم 13



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

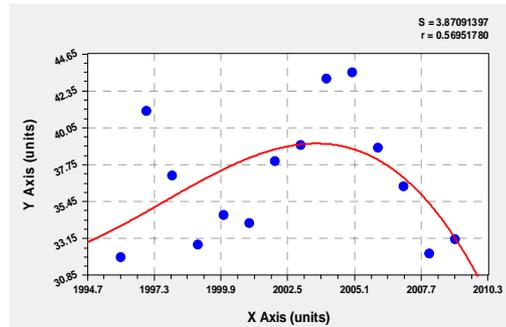
شكل رقم 12

4th Degree Polynomial Fit:

$$y=a+bx+cx^2+dx^3$$

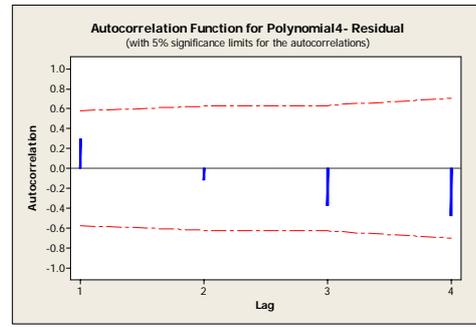
Coefficient Data:

- a = 3.61163174359E+007
- b = -3.78613997858E+004
- c = 2.55527832285E+000
- d = 7.78243786693E-003
- e = -2.05463103843E-006



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

شكل رقم 14



المصدر: من نتائج التحليل الإحصائي

					:	
		.37	1998	"		1
		.455	1994	"	"	2
-				"		3
					.95-93	1993
	"	-		"		4
					.94	1988
				"		5
	.22-10	1999		-		"
		"				6
					.325	1998
		.2004				-
		.(÷) -1 =	:	8

9 Abraham, B. and Ledolter J., "Statistical methods for forecasting", John Wiley & Sons, 2005, pp 178-192

10 Brillinger, D. R., "Time Series: Data Analysis and Theory", New York: Holt, Rinehart. & Winston, 1975, pp 471-472

11 Enders, W. K., "Applied Time Series ", Hoboken: John Wiley And Sons, 2004, p 234.

12 Ibid, p 238.

13 Backam, R. H., " Applied Statistical Time Series Analysis", Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall, 1988, p 98.

14 Ibid,, p 107.

15 Wei, W. W., "Time Series Analysis: Univariate And Multivariate Methods", New York: Addison-Wesley, 1989, pp 461-463.

16 Box, G. And Jenkins, G., "Time Series Analysis: Forecasting and Control", San Francisco: Holden-Day, 1970.

17 Rasha M. El-Souda "Time Series Identification", Unpublished Master's Thesis, Faculty Of Economics And Political Sciences, Cairo University, 2000, PP. 18-19.

18 James, D. H., "Time Series Analysis", Princeton University Press, 1994, p 561..

19 Abraham, B. and Ledolter J., "Statistical methods for forecasting", John Wiley & Sons, 2005, pp 178-192.

20 Ibid, pp 178-192..

21 Granger, P. E. and Ricky, C. K., "Introduction To Time- Series", Mcgraw – Hill Book Co. N.Y.,1994, PP:458-460.

22 Hyams, D., and Wood, F. S., Fitting Equations to Data, John Wiley & Sons, New York. Library Of Congress, 1980, p 134.

23 Hamilton, J. D., " Time Series Analysis", Princeton University Press, 2005, p 321.

24 Brockwell, M.B., "Non-Linear and Non-Stationary Time Series Analysis", Academic Press, 1988, pp 65-69.

25 Priestley, P. J. and Davis, R. A., "Introduction to Time Series and Forecasting", Springer, 2002, p 328.

.MiniTab Eviews ARIMA :
.ARIMA(2,1,0)
.ARIMA :

892,259
2003 1123 2002 1279 1998
PNDA
1998 FNDRA

FAO

: -1

: .1.1

%85

()

FAO

: 1 ()

(1 2)

1982

16107,1

1992

8510,9

%.2590

26

2002

417225,2

1992

.1995

.2.1

()

()

()
()

2

.1989

1998

892,259

:

.3.1

2003

1123

2002

1279

PNDA

1998 *FNDRA*

-1

-2

-3

-4

-1

-2

-3

-4

-5

-6

-7

-2

.1.2

(2) ()

.II (2)

: .2.2

2008 1980

.Minitab Eviews

.ARIMA

(MSD MAD MAPE)

:

$$(1) \quad Da_t = \alpha e^{\beta T + U_t} \#$$

() t () : Da_t
 (1 = T 1980) : T
 : U_t
 () : β α

(1)

:

$$(2) \quad Ln Da_t = Ln (\alpha) + \beta T + U_t$$

: Minitab

$$(3) \quad Ln Da_t = 14.16866 + 0,023 T$$

(t-stat) (111,4) (3,26)

$$T_{In} = (13,5\%) = 2,16 \quad dw = 1,05 \quad \bar{R}^2 = 0,45$$

t 3,26 7,114 β α t
 .% 5 (2,16)
 %45 T (0,45) \bar{R}^2
Steam and Leaf : **.3.2**
 - %1 (1,05) dw
)
processus (t -1 t

ARIMA

DEF

4

4

5

ACF

(427878)

ARIMA(0,1,0)

(613389,76)

ARIMA(0,2,0)

0,302324

ACF

.6

ACF

)

:

MA AR

.4.2

(

ACF . (lag) . q p
 .PACF
 AR .(1)
 ARIMA(1,1,0) .AR(1)
 .PACF ACF

.AR 0,69 1,05

:

$$y_t = \mu + y_{t-1} + \phi_1(y_{t-1} - y_{t-2})$$

$$\phi_1 = 0.68662 \quad \mu = (9371,918)0.258178$$

(7)

.q MA MA
 ARIMA(0,2,0) ACF
 .MA(1)

:

ARIMA(0,2,1)

$$y_t = 2y_{t-1} - y_{t-2} - \theta_1 e_{t-1}$$

.(8) %5

:

.5.2

(3) mco ARIMA(2,1,1)

(3987,13)

%2,32

3401,992 2012

2009

14

1996

: -3

:

.2006	3007,44	1996	(2600,2)	1980	(1984,8)
(2886,4)	1980		(1864,5)	()	
2006		3580,25	1996	(2464,4)	1994
				.(2006-1980)	%3,9

1980 %58

.1996 %66

.

%67

()

%67

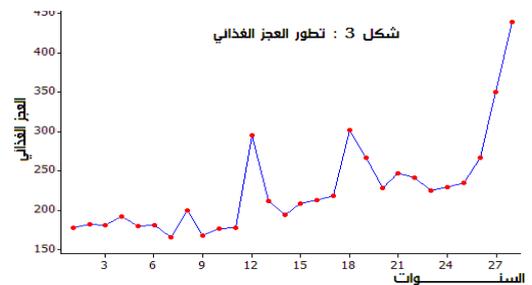
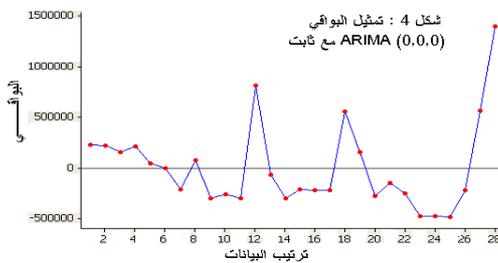
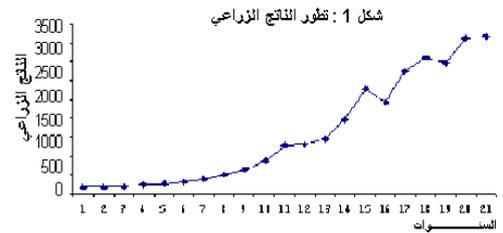
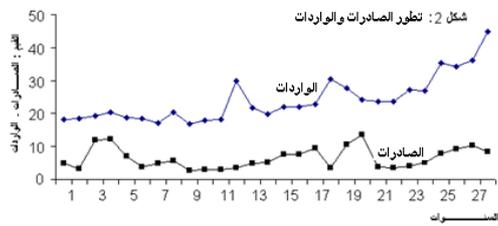
: -4

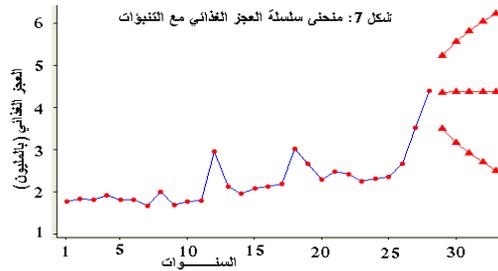
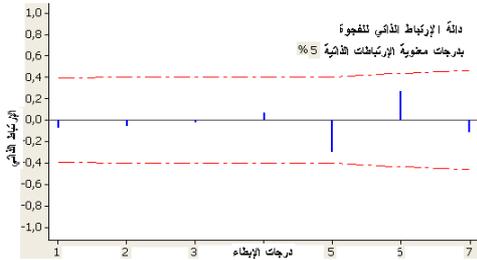
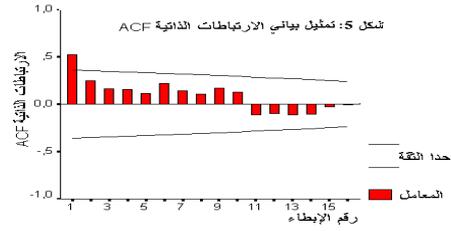
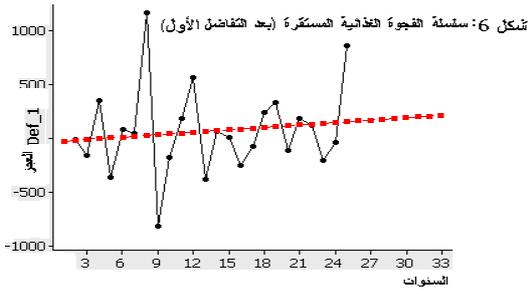
()

(UMA)

:

2008-1980						(\$1000)						: 1	
	DEF						DEF						
1,0192	2124867	2200617	75750	2215478	1995	---	1771701	1821955	50254	1457892	1980		
1,0279	2184079	2280319	96240	2267752	1996	1,0247	1815435	1846963	31528	1521478	1981		
1,3805	3015172	3050094	34922	2019789	1997	0,9942	1804984	1924901	119917	1491498	1982		
0,8835	2663948	2771039	107091	2422877	1998	1,0608	1914780	2038385	123605	1484062	1983		
0,8566	2282057	2418054	135997	2837482	1999	0,9402	1800254	1872209	71955	1371968	1984		
1,0805	2465852	2358144	38873	2278101	2000	1,0050	1809295	1846963	37668	1416036	1985		
0,9793	2414750	2374758	35342	2606288	2001	0,9147	1654974	1702904	47930	1539128	1986		
0,9318	2250088	2705244	39475	2665671	2002	1,2038	1992245	2049713	57468	1910799	1987		
1,0206	2296492	2680762	50520	2502189	2003	0,8391	1671647	1697653	26006	1907799	1988		
1,0217	2346317	3519664	80070	2735493	2004	1,0535	1761111	1790785	29674	1875423	1989		
1,1361	2665671	3419409	92817	2741903	2005	1,0096	1778062	1807356	29294	1784894	1990		
1,3137	3501862	3604459	102597	2854769	2006	1,6582	2948297	2982742	34445	1999440	1991		
1,2547	4393563	4476999	83136	3021548	2007	0,7186	2118544	2168531	49987	1978967	1992		
	4551412	3604459	102597	3255476	2008	0,9172	1943149	1995888	52739	2314781	1993		
							1,0729	2084867	2200617	75750	2322526	1994	





ARIMA(2,1,1) - () : (3)		
ARIMA(2,1,1)		
3045,243	3987,139	2009
3098,919	3593,312	2010
3152,595	3422,841	2011
3206,271	3401,992	2012
3259,947	3445,895	2013
3313,623	3509,069	2014
3367,299	3574,637	2015
3420,975	3638,647	2016

الاحالات والمراجع :

Conseil National Economique et Social: CNES ¹

.1989 FAO ²

(1993) ⁻⁴

. 78-65 . 4 9

5- Bates, D. M. and Watts, D. G. (2007). Nonlinear regression analysis and its applications. New York: Wiley. Second ed.

6- Box, G.E.P. & Jenkins, G.M. (1976). Time series analysis: Forecasting and control. Oakland, CA : Holden-Day.

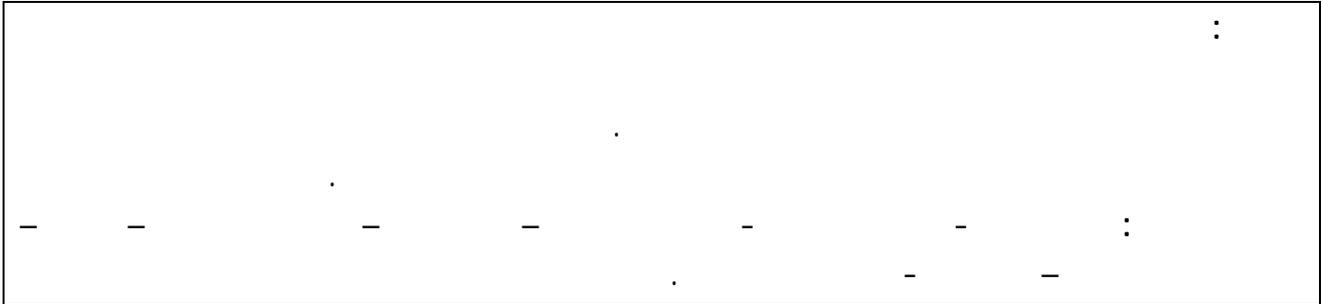
7- Delignières Didier, Séries temporelles – Modèles ARIMA, Séminaire EA "Sport – Performance – Santé", Mars 2000.

8- Spray, J.A. & Newell, K.M. (1986). Time series analysis of motor learning: KR versus no-KR. Human Movement Science, 5, 59-74.

9- Rapport Conseil National Economique et Social, «EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE » ; Conjoncture 96/1, P .21- 28 ; Conjoncture 96/2, P .26- 29 ; Conjoncture 97/1, P .35- 40 ; Conjoncture 97/2, P .44- 52 ; Conjoncture 98/1, P .21- 25 ; Conjoncture 98/2 ,P .24- 31 ; Conjoncture 99/1, P .27- 31 ; Conjoncture 99/2, P .38- 5462 ; Conjoncture 00/1, P .30- 35 ; Conjoncture 00/2, P .30- 36 ; Conjoncture 01/1, P .28- 31 ; Conjoncture 01/2, P .31- 36 ; Conjoncture 02/1, P .21- 25 ; Conjoncture 02/2, P .24- 31 ; Conjoncture 03/1, P .29- 33 ; Conjoncture 03/2, P .36- 42 ; Conjoncture 04/1, P .25- 32 ; Conjoncture 04/2, P .31- 36 ; Conjoncture 05/1, P .23- 29 ; Conjoncture 05/2, P .31- 38

:

-



:

:

:

.1

:

:

.1

:

.2

:

.3

:-

-1

:

:

.1-1

)

)

(

)

(

.(

² Granger

- 1) $CT = C(1) + C(2) \cdot Y_d + C(3) \cdot Y_d(-1) + C(4) \cdot Y + C(5) \cdot Y(-1) + C(6) \cdot \ln + C(7) \cdot \log(n)$
- 2) $S = C(8) + C(9) \cdot Y_d + C(10) \cdot \ln + C(11) \cdot P$
- 3) $I = C(12) + C(13) \cdot D(Y) + C(14) \cdot \ln + C(15) \cdot I(-1) + C(16) \cdot K$
- 4) $G = C(17) + C(18) \cdot Y + C(19) \cdot M^S$
- 5) $T = C(20) + C(21) \cdot Y + C(22) \cdot Pp + C(23) \cdot Tc$
- 6) $M = C(24) + C(25) \cdot M(-1) + C(26) \cdot Y + C(27) \cdot Tc$
- 7) $X = C(28) + C(29) \cdot M(-1) + C(30) \cdot Tc + C(31) \cdot Pp$
- 8) $Y + M = CT + I + G + X$
- 9) $M^S = C(32) + C(33) \cdot Tr + C(34) \cdot Trs + C(35) \cdot Pp + C(36) \cdot Tc$
- 10) $M^d = C(37) + C(38) \cdot Y + C(39) \cdot \ln + C(40) \cdot P + C(41) \cdot M + C(42) \cdot Tc + C(43) \cdot M^d(-1)$
- 11) $M^d = M^S$
- 12) $Y = Y_H + Y_{NH}$
- 13) $Y_H = C(44) + C(45) \cdot Pp + C(46) \cdot Y$
- 14) $Y_{NH} = C(47) + C(48) \cdot W + C(49) \cdot K$
- 15) $Y = C(50) + C(51) \cdot \log(L) + C(52) \cdot K + C(53) \cdot T$
- 16) $\log(N^d) = C(54) + C(55) \cdot W/P + C(56) \cdot I + C(57) \cdot Y$
- 17) $\log(N^S) = C(58) + C(59) \cdot W/P + C(60) \cdot \log(n)$
- 18) $N^d = N^S$
- 19) $K = C(61) + C(62) \cdot CT + C(63) \cdot G + C(64) \cdot N^S + C(65) \cdot S + C(66) \cdot Y$
- 20) $\log(L) = C(67) + C(68) \cdot CT + C(69) \cdot G + C(70) \cdot K + C(71) \cdot M + C(72) \cdot M^S + C(73) \cdot P + C(74) \cdot S + C(75) \cdot Y_d$

:I		:P	:S	:n	:in	:Y	:Y_d	:CT
:X	:M	:Tc		:Pp	:T	:M^S	:G	:K
	:Y_{NH}		:Y_H		:M^d		:Trs	:Tr
				:N^S	:N^d ()	:L	:W	

.2-1

(Order)	(Rang)	(Feed-back)
2SLS		<i>overidentificate</i>

()

3

: .3-1

2004-1970

2009-2005

.2014-2005

:

.1-3-1

Box-)

-

2009-2005

(*Jenkins*)

:

L, Tr, Ns, Nd :

Theil ⁴

-

(01))

:

(*Trst*)

-

(*Trt*)

2008

8

6.5

600

(*Pt*)

% 3.5 1.6

(*Rt*)

. 04

. %11.96 (*Tct*)

2008

720.3

-

2009

(*Ppt*)

(*Yt*)

4.7

2004

21.43

155

2009-2004

⁵ 2006

"

6"

" "

	TRS-TR-IN-	(G)	N - TRS-TR-IN-R :
((02)))	()	(R) ⁹
			:
(15)	-		(Ms) -
		-(60%
) %52 -
	(L) % 8	(Nd)	-
		(Tr)	
	() %1	¹⁰	()
			()
		()	()
	()		
	()		

:

()
()

()

:

-3

:

.1-3

()

(Gouvernemental Multiplication)

:

11

أ-

ب-

ت-

ث-

ج-

ح-

12

:

.2-3

Inflation

.13

targeting

أ-

(10-90)

ب-

ت-

:

-1

-2

-3

:

أ-

ب-

(CPI)

()

ت-

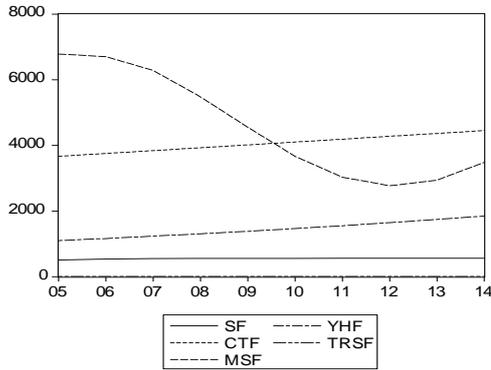
ث-

ج-

خ-

:

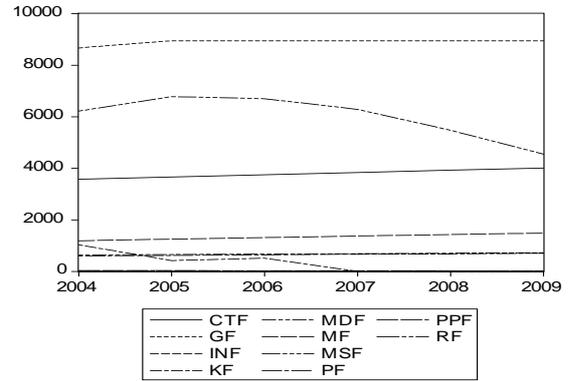
الشكل 2- تمثيل توقعات متغيرات النموذج القابلة للتنبؤ على المدى الطويل (2014-2005)



EvIEWS

المصدر:

الشكل 1 - تمثيل توقعات اغلب متغيرات النموذج في الفترة 2009-2005



EvIEWS

المصدر:

() - 1

N-TRS- TR-IN- R	-Yd Ns	TC- MS-P	Y-T	S-I- M	YNH-YH- W-X	CT	G	
0	1	7	9	10	11	12	13	

:

- 2

n	MS	M	L	K	IN	I	G	CT	
P-T-TC- Tr-Yd- Yh-Ynh	CT-G-I-L-M- n-T-Tr- W- X-Y-Yd- Yh Ynh	CT-I-L-MS- n-P-T- W-X- Y-Yd- Yh Ynh	IN-Pp-Trs	CT-I-L-M- Ns-P-R-T-W- X-Y-Yd-Ynh	CT-G- M-n-P- R-S-Tc- Ynh	CT-n-T- X-Yd- Yh	I- K- L- M- Yd- Tc-T-Yh -W-X- Ns	L-K-n- Ns-Yd- Tc-T- Yh	
7 %28	15 60%	13 %52	3 %12	14 56%	9 36%	6 24%	13 %52	8 32%	
Tr	TC	T	S	R	Pp	P	Ns	Nd	
CT-MS- W	MS-n-T-Yd- Yh	CT-I-K-M- Ms-n- -X-Y- Yd-Yh	CT-I-k-L-M- T-W- Yd- Ynh	G-M-n-P-Ynh	n-Nd-Tr- Yd	L-n-NS- T-Tc- Yd- Yh- Ynh-	K-M- MS-P-Yd	TC-Tr	()
3 12%	5 %20	10 %40	9 %36	5 %20	4 16%	8 %32	5 20%	2 %8	
/	/	Ynh	Yh	Yd	Y	X	W	Trs	
/	/	I-M-n-T-TC- W-X-Y-Yh- Yd-Ynh	CT-I-L-M- MS-n-T-Y- Yd	IN-L-M-MS- R-S-TC-Trs- X- Yd- Yh- Ynh	CT-I-k- MS-n-T- X- Yd- Ynh	I-L-MS- n-T-Tr- Y-Yd	CT - T- Y- Yd- Yh-Ynh	CT-G- MS-n- P-Ynh- W	()
		11 %44	9 36%	12 %48	9 %36	8 32%	6 %24	7 %28	

Granger

:

⋮

2004-1990

1

.111 2005

.Eview

SPSS

2

³ Bendib, Rachid, *Econometrie*, OPU, 1^{er} ed, Alger, 2001, p. 166.

2002

..

:

4

.183-182

5

-

.46 2005

-

6

.72

7

2010

8

.

9

.

10

:

22 -20

2009

11

www.Google.com :()

11

.()

12

)

.52-46

2007

(

13

(2006-1990)

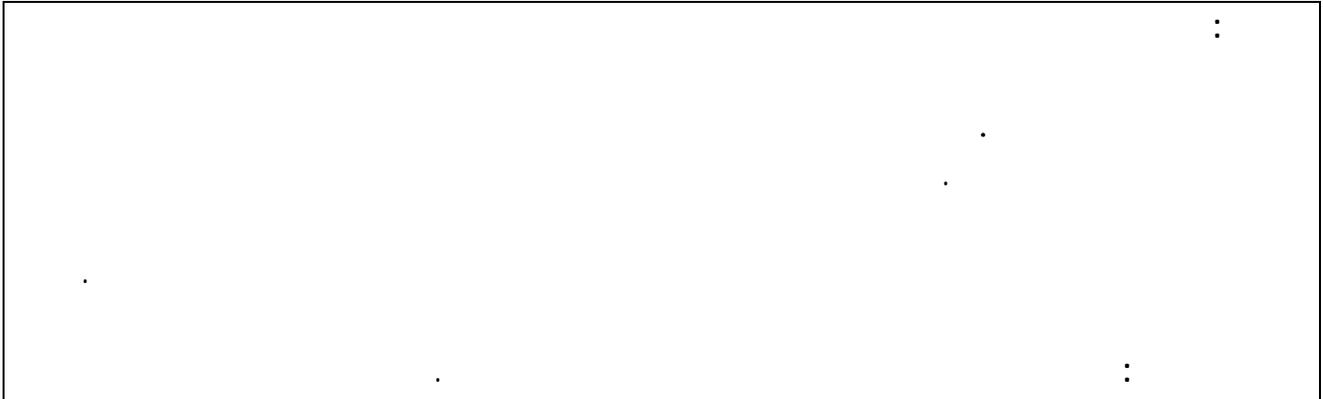
46-45

2008 ()

41

:

hossien159@gmail.com



2020 100 2010 200 2010 50 6 73 5.2 65 44 3 40 90 80 - 40 46 51 85 4 80 99

:

:

-1

:

()

1988

.1993

18-01

13

.2001/12/12

1998

:

: 14

:

()

" "

:

"
165 52

40 35

2006 "

175

()

:

:

(7)

()

15

:

:

:

.1

- -

.2

.3

.4

.5

()

.6

—

—

—

:

.1

.2

.3

.4

.5

.6

.7

.8

.9

:

2004		1	
(%)		(%)	
16.3		32.0	
16.3	(2005)	29.9	
14.3	(2006)	28.1	
13.9	(2006)	23.6	(2006)
11.2	(2005)	17.5	
11.0	(2005)	17.0	
6.3	(2006)	8.1	(2006)
4.4	(2005)	10.8	
3.1		9.5	
3.0		7.1	
		2.3	
189	70	2008	2007
			:

:

78 2006 2005

1

2

25

14

2006

23

64 2008

:

.2007 8 52/1

3

2004 141

4

.74

.78 2006 2005

5

6

2007 () 3-2

Aygagari Meghana & Thorsten Beck and Asli Demirguc-Kunt, "Small and Medium Enterprises Across The Global: a New Database", World Bank Policy Research , Working Paper 3127 , August ,2003 pp 2-3

75 2006 2005

8

9

2006 () : 30 : www.ulum.nl

10

10-1 2004 22-18

11

: 2002 / - 42 41

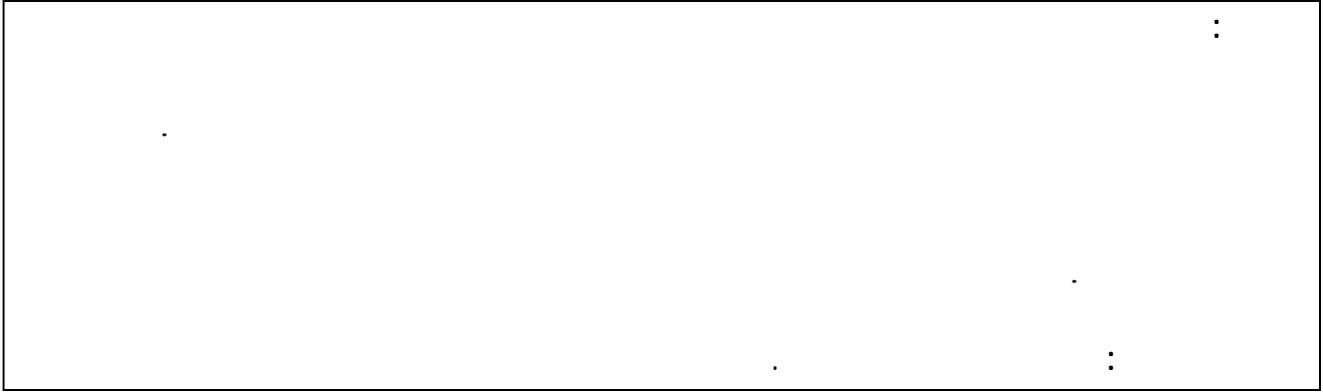
<http://www.ilo.org/public/arabic/region/arpro/beirut/infoservices/wow/wow2002-03/issue41-42/article9.htm>

: 12

63 2008

	(2006 / 1427) - 15 :	13
209-207	2008 2007	14
	:	15
		-
		-

- / & .



...

"

:

":

.1

.2

.3

:

:

:

:

" " 1

3 2

"

4

Sokol Shapero

:

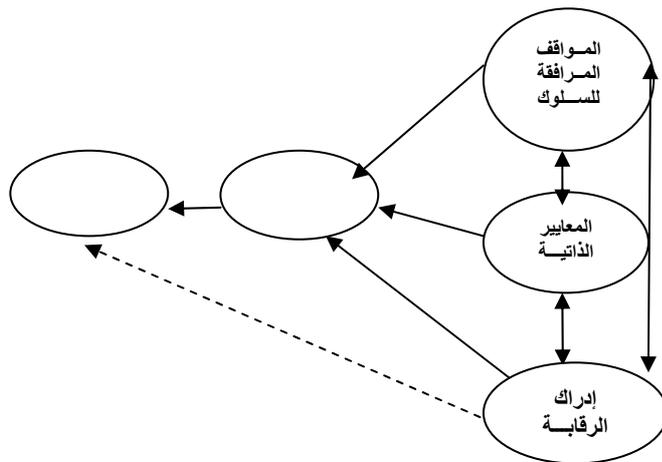
Ajzen

: Ajzen

.1-1

5

()



: SOKOL SHAPERO

.2-1

()⁶.

مسار التغيير في الحياة



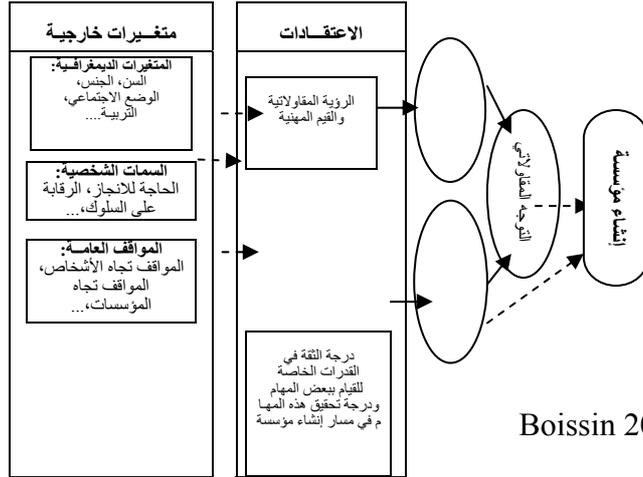
المصدر: Tounès 2003, Op.Cit., p163

7.

()

8.

() () ()



Boissin 2006, Op-cit, p.32 :

:

-

-

⋮
⋮
⋮

—
—
—

-2

9

10

11

13

12-IPF

31 29

.2-3

.1-2-3

% 87

%13)

()

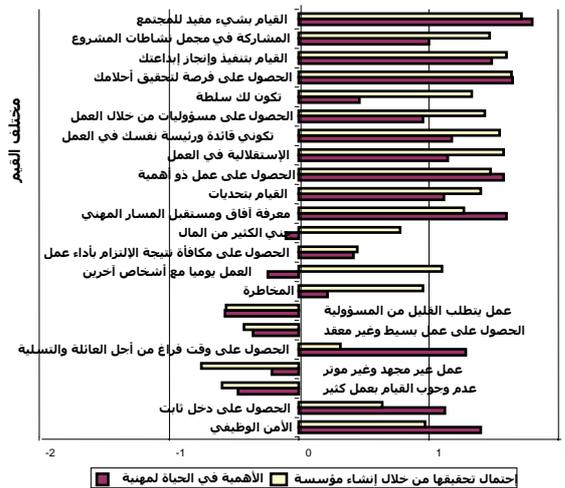
()

.1-1-2-3

()

(

()



:01

2008

(01)

.(...)

(02)

()

:



:02

.2-2-3

17

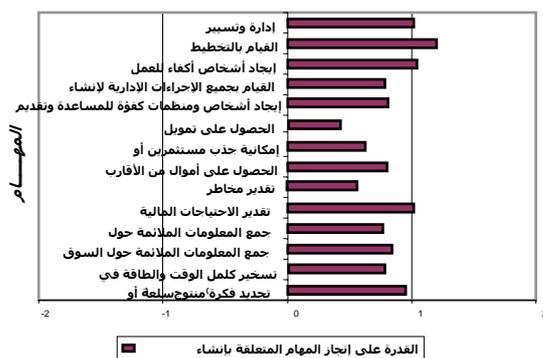
Bandura

% 64.7

.Shapero et Sokol Ajzen

(03)

1-2-2-3



:03

18

() ()

(..

34.42

:- "

"

.3-2-3

()

59.7

42.4

45.3

50

:

$$*0.484+ \quad *1.161 + \quad * 0.601+ 0.469 =$$

"

"

:

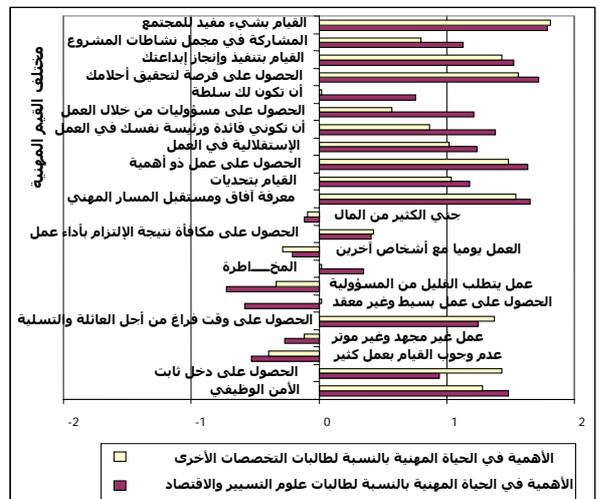
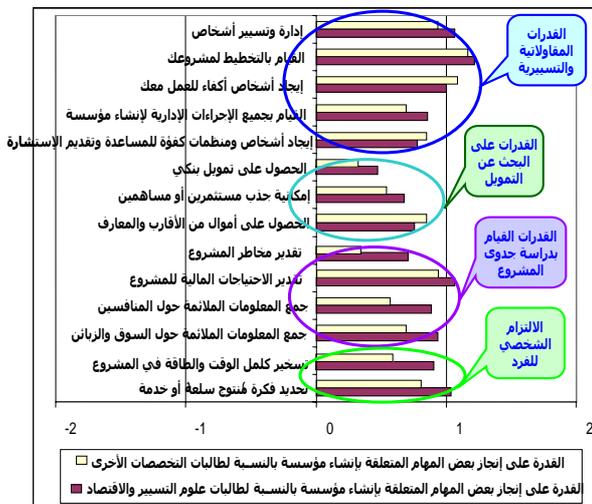
:

(...)
 (...)
 (...)

()
 ()

:02

:01



:

¹ OCDE, "Entrepreneuriat Féminin : Questions et actions à mener", 2^{ème} conférence de l'OCDE des ministres en charge des PME, Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondiale : Vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée, Istanbul, Turquie, 3-5 Juin 2004.

, thèse de doctorat ès "Création d'entreprise : contributions épistémologique et Modélisation"²Bruyat Christian, sciences de gestion, Université Pierre Mendès Grenoble 2, France, 1993, p.32.

³Voir : Tounès Azzedine, L'intention entrepreneuriale ; une recherche comparative entre des étudiants suivant des des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des étudiants en DESS CAAE, Thèse de Doctorat ès sciences de gestion, université de Rouen, France, 2003, p.26-28.

⁴Ibid, p.28 ; voir aussi : Gasse Yvon, Les Créateurs D'entreprises et Les Influences De Leur Environnement , 6eme Congrès International Francophone Et Pme, Université Laval, Montréal, Québec, Canada, Octobre2002, Pp.1-17 ;

Sabourin ; Bruyat cristian ; Boissin Jean-Pierre, Barthélémy CHOLLET, Sandrine EMIN, les croyances des étudiants Josée, l'Intention de créer sa propre entreprise : un ; Audet envers la création d'entreprise : un état des lieux", 2005 Désir bien ancré en soi ou un état d'âme passager ?, Université du Québec à trois rivières -ASAC, 2003.

⁵ Tounès, Op-cit, p.167-169.

⁶ Voir : théorie de A. shapero et L.Sokol 1982 ; EMIN Sandrine, les facteurs déterminant la création d'entreprise par les chercheurs publics : application des modèles d'intention, institut universitaire de Technologie, l'Université d'Angers, d'après la revue de l'entrepreneuriat, Vol 3, N° 01, 2004, pp.1-33.

⁷ Tounès, Op-cit, p.162-165.

⁸ Boissin Jean-pierre, « du concept à la mise en œuvre des maisons de l'entrepreneuriat : bilan des sept premières structures et ouvertures des doctorants à l'entrepreneuriat », France, 2006, p.32.

⁹ Voir : L'observatoire fiducial de l'entrepreneuriat féminin, France, Janvier 2006 , p.9.

¹⁰Voir : Costantinidis Christina, Cornet Annie, Les femmes repreneuses d'une entreprise familiale : difficultés et stratégies, 8^{ème} CONGRÈS INTERNATIONAL FRANCOPHONE ET PME " L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriale, 25,26,27 Octobre 2006, Haute école de gestion (HEC) Fribourg,Suisse, p.6 ; Starcher Diane Chamberlin, Femmes entrepreneurs : catalyseurs de transformation, The European Baha I Business Forum, traduction française : Pierre Spierckel, Paris, 1996, (EBBF), p.16 ;

¹¹ Rapport, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Algerie, 2006, p.35.

¹² CNES et PNUD ALGERIE, Rapport national sur le développement Humain -ALGERIE 2006, Cnes, ALGER, 2007, p.44-45.

1996 : 13

la constitution algerienne du 28 novembre 1996, publie sur : www.oasisfle.com, site consulte le 20/06/2007.

35-27 2006 2006 : 14

15

16

¹⁷ Voir : Boissin 2006, Op-cit, p.32 .

) : 18

() ()
()
()

:

.GPR " " .

:

:

1

" "

Drucker

Verrier ³ Santo

².De Bruijn

4

.()

:

(contrat ou mandat)

(...)

(...)

) () ()

.(

() ()
() ()

()
Boukaret et halachmi)

" " (,1996

:

-
-
-

subjectifs objectifs

" "

()

" »

Sylvie

TROSA

L'OCDE

()

:

" "

(Outputs)

" "

.(les outcomes)

Outputs

(outputs)

(les outcomes)

.

(..) Inputs

L'OCDE

:

6

" "

.1

.2

:

.3

.4

:

-1

-2

-3

" "

:

-
-
-

" "

Outputs)

()
les outcomes

(Les

/

()

:

-

:

-

:

-

:

:

.1

1997 1990

)

(

Les Outputs

.2

les outcomes

Check -liste.

: les outcomes intermédiaires

(..)

•
: les outcomes finaux

•

: .

:

•
•
.()

.3

)

:

.(

:

•

:

:

•

-
-
-
-
-

les

)

les outcomes

.(

outputs

: .4

1994 1984

: .5

" "

:

•
•
•

"

"

: .6

services coproduits

:

.6

()

()

.

.

"

"

:

" .Aaron Widavsky

"

:

-

-

-

:

¹ - Drucker, P. The Practice Of Management, New York, Haper Et Row; 1954 ;page 01

² - De Bruijn , H . Managing Performance In The Public Sector , Londres , Routledge ; 2002 Santo , P.E.Verrier ; Le Management Public , Paris , PUF ; 1993.page page 01

³ - Emery, Giauque, « Paradoxes De La Gestion Public », Paris, Le Harmattan, (2005). page 01

⁴ - Alecian Et Aerts, 1996. Les Systèmes De Pilotage Dans Les Services Publics, Paris, Les Editions d'Organisation. page 02

⁵ - Yves Emery .1996. Management De Qualité Et Certification ISO Dans Les Administration Publique, Berne, Collection De La Société Suisse Des Sciences Administratives ; page 03

⁶ - Torsa , S, Moderniser L' Administration : Comment Font Les Autres ? , Paris, Edition D'Organisation, 1995, page 04 ;05 ;06

HARDY, J. ; Le Service Public En Question, Politique Et Management Publique , Volume 14,3, 45-66 ; page 05 ;06

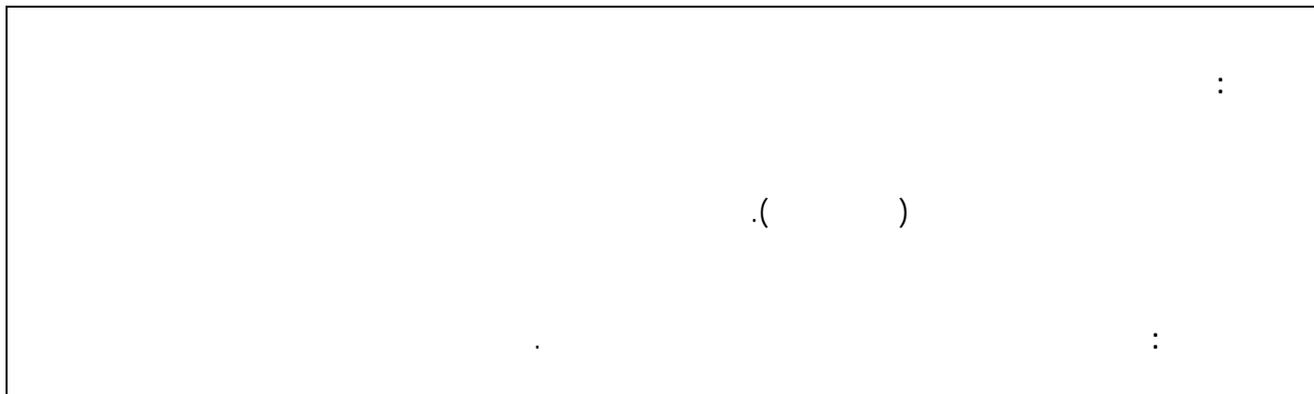
L'OCDE : l'Organisation De Coopération Et De Développement Économiques (OCDE)

-

-

.

-



:

.()

:

:

.

-

-

.

.

()

.

.

:

2000

: (03)

-
-
-

-1

:

1-1

/ »

«
1
.

2

:

·
—
—
—
—

3

:

-/

-/

-/

2-1

:⁴

-

-

-

-

:⁵

-/
-/

-/

-/

-/

3-1

()

1997 (Mikkelson)

6

(1988 -1971)

-2

1-2

1-1-2

() -1

7

-2

8

-3

9

2-1-2

.

:

-

.

:

-

()

()

- (+) = :

()

3-1-2

.

:

()

-

—
—
—
—
—
—
—

·
:
·
:
·

—
—

2-2

·
·

1-2-2

·

10

‘

: 11

()

—
—
—
—
—
—

2-2-2

12

13) : (

3-2-2

14

:

:

-

:

()

-

()

:

-

:

:

:

25-95

1.5

1999

250

%20

2000

14

: 15

:

—

1,5

:

—

1.2

%20

:

—

10800 :

—

%80

:

—

400

250

1.2

:

—

1999

15

15 :

—

1998

24

01/99

:

—

2000

20 :

—

1999

14 :

—

:

(2003/1997)

(%20

)

(1999/1997)

2000

(2003/2001)

1-3

.(01)

1-1-3

1997

1998

(01)

%15

1998

1999

%30

2010 / 08 -

05

1999
42 1999

1998 1997

.

2-1-3

:

%10

%20

-

-

-

-

.(02)

%14,90

%0,01

.1999

%85

1999 %20,69

%.%115,62

1998

3-1-3

(03)

-

-

:

1999 1998

%4

1997

1999

%9 %10

-

-

%.%20

2-3

.(04)

						1-2-3	
						(04)	
				2002	%19		
				.2001		%17	2002
		2002					
		50	2003				
							2-2-3
.(05)							
	%86,52			%12,97		%0,004	
						.2003	
				2003	%2,09		
	.(06)		(2003-2000)				3-2-3
							(07)
				:			-/1
	2000	%19.25		2003	%8.67		
%145				:			-/2
				2003	%251.6	2000	
				:			-/3
%20		2000	%3.75				
				:			2001
							-/4
		%13		2003		2000	%5.2
6.02	2001			:			-/5
		2003	0.66				

%80

:

-/6

%80

(08)

(%20

)

:(01)			
. : .(1999-1997)			
1999	.1998	1997	
763.303.000	892.853.000	688.561.000	
%-14,51	%29,67	-	
542 974 000	660 078 000	000. 417.497	
249.881 880	198.813.330	174.032.289	
42	33	29	
6	8	13	

:(03)				:(02)			
.(1999-1997)				. : .(1999-1997)			
1999	1998	1997		1999	1998	1997	
9	8	7		174 506 000,00	217 093 000,00	75 580 000,00	
%52	%50	%53		9 363 000,00	38 819 000,00	3 779 000,00	
%107	%101	%112		31 000 000,00	40 000 000,00	590 000,00	
%207	%201	%212		114 000 000,00	100 000 000,00	40 000 000,00	
%63	%66	%67		142 000,00	273 000,00	194 000,00	
%9	%10	%4	(ROE)	20 000 000,00	38 000 000,00	23 934 000,00	
%4	%5	%2	(ROA)	/	/	7 083 000,00	
29	36	13		40 363 000,00	78 819 000,00	11 452 000,00	
19	17	7		134 143 000,00	138 274 000,00	64 128 000,00	
%125	%155	%125	()	%-2,99	%115,62	/	
%113	%144	%112	()	%76,87	%63,69	%84,85	
%9	%37	%25	()	%20,69	%-24,93	/	
%65	%46	%53					

:(04)			
. : .(2003-2001)			
2003	2002	2001	
1.200.788.519	1.134.090.204	949.559.285	
%5,88	%19,43	-	
884.810.181	863.070.640	555.171.735	

301.869.407	249.881 880	198.813.330	
50	42	33	
-	6	8	

:(05)

. : .(2003-2001)

2003	2002	2001	
301 869 407,99	249 881 880,24	198 813 330,53	
/	32 967 541,62	9 940 666,53	
90 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00	
180 000 000,00	150 000 000,00	132 000 000,00	
1 037 400,00	883 500,00	655 500,00	
27 000 000,00	25 000 000,00	20 000 000,00	
3 832 007,99	6 030 838,62	1 217 164,00	
93 832 007,99	73 998 380,24	46 157 830,53	
208 037 400,00	175 883 500,00	152 655 500,00	
301 869 407,99	249 881 880,24	198 813 330,53	
%18,28	%15,22	%8,78	
%68,92	%70,39	%76,78	

:(06)

. : .(2003-2000)

		() T0	
/	400		2000
%0,36	401,42	T1	
%-1,70	394,61	T2	
%-1,75	387,69	T3	
%-2,18	379,23	T4	2001
%-2,87	368,33	T1	
%-1,89	361,36	T2	
%1,76	367,73	T3	
%-24,88	276,25	T4	2002
%-6,94	257,08	T1	
%3,84	266,94	T2	
%-13,84	230,00	T3	
%-5,69	216,92	T4	2003
%17,55	255,00	T1	
%2,32	260,91	T2	
%-3,54	251,67	T3	
%2,59	258,18	T4	

(www.sgbv.dz)

.(2003-2001)				:(07)	
2003	2002	2001			
%51	%52	%52			R1
%105	%109	%109			R2
%205	%209	%209			R3
%55	%58	%64			R4
%13	%12	%10	(ROE)		R5
%6	%6	%5	(ROA)		R6
50	42	33			R7
30	25	22			R8
%178	%161	%147	()		R9
%161	%146	%128	()		R10
%26	%45	%34	()		R11
60%	60%	66%			R12
9%	10%	15%			R13
12%	10%	7%			R14

_____ :

.(2003-2000)				:(08)	
2003	2002	2001	2000		
%8.67	%9.7	%14.55	%19.25	_____	
%251.6	%208.2	%165.7	%145	_____	
%65	%60.6	%80	%96.25	_____	
%11.5	%10.3	%6.9	%5.2	_____	
0.66	1.33	6.02	5.3	_____	
%80	%80	%80	%80	_____	
%8.67	%9.7	%14.55	%19.25	_____	
%251.6	%208.2	%165.7	%145	_____	
%65	%60.6	%80	%96.25	_____	

.361.

_____ :

:(09)				
%51.61	%51.83			R1
%106.72	%107.62			R2
%206.72	%207.62			R3
%65.44	%58.76			R4
%7.68	%11.69	(ROE)		R5
%3.74	%5.63	(ROA)		R6
42	26			R7
26	14			R8
%135.28	%162.15	()		R9
%122.94	%145.17	()		R10
%23.59	%34.65	()		R11
46%	53%			R12

_____ :

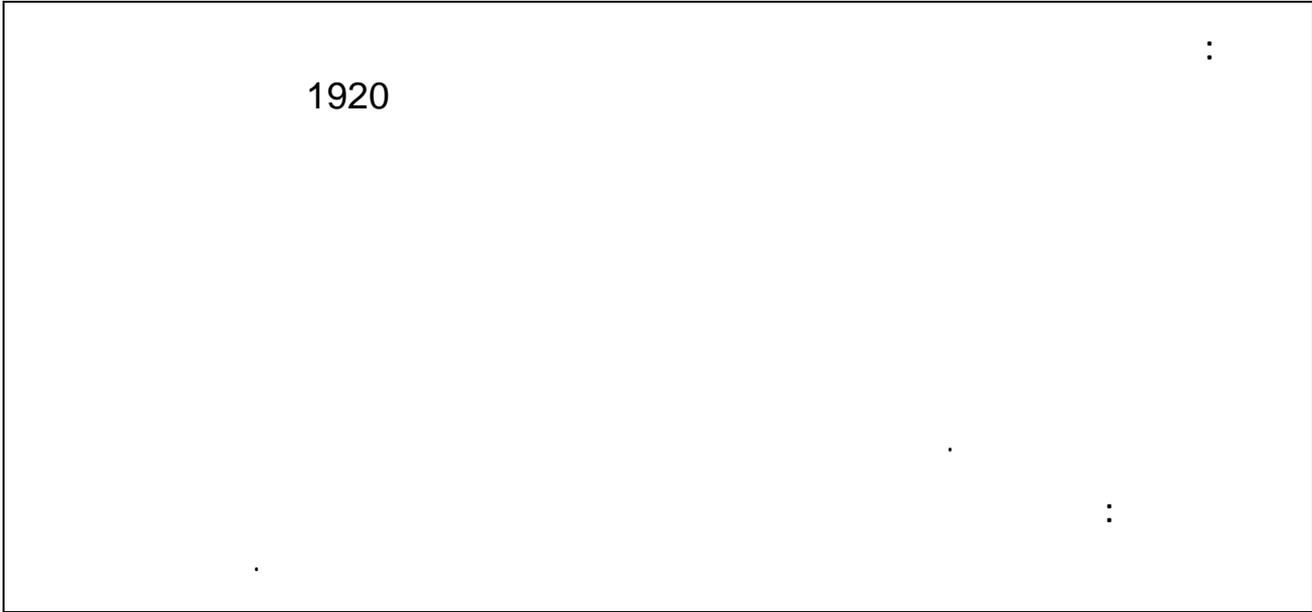
_____ :

- ¹. Rabah Bettahar, **La Privatisation**, Bureau d'étude en genéring financier et management, Alger, 1993, P.15.
². Abdelkader Gliz, **Les techniques de privatisation**, In Revue Algérienne de comptabilité et d'audit, N:°15, 3^{ème} Trimestre, 1997, SNC, Alger, P.23.
³. Bouinin .O, Michalet Ca, **Les Rééquilibrages entre secteur public et privé l'expérience des pays en développement**, Ocde, Paris, 1991, P.135.
 Op.Cit., P.17.⁴. Rabah Bettahar P.20. ⁵. Ibid,

.163.	2002				
	.678.	1999			7
		.210.	2007		8
.416.	2006				9
.455.	2008/2007				10
			.233.		11
			.361.		12
		.379.			13
			.362.		14
					15
			.326.	2006	

(2007 - 2005)

-



:

1

()

2

:

:
3
:

:

.1
.2
.3

:

:

-
-

4

-

-

-

.5

()

:

:

. /1
/2
/3
/4

: **2.1**

:

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

:

.2

:

:

.1-2

:

:

-

:

-

.
:

-

:

-

.
:
.2-2

.

:

-

.

:

. 3-2

% 30

.

:

-

: -

"juste à temps "

: -

: **.4-2**

:
: -

: -

.3

F ()
. (02) (01)

10

F ()
. (04) (03)

.4

10

BFR

(01)

BFR									
0	0,253	0,061	0,185	0,175	-0,005	0,147	0,070		1
0	0,225	0,290	0,263	0,120	0,287	-0,043	-0,098		2
1	0,515**	-0,043	0,036	0,003	0,226	-0,203	0,221		3
1	0,418**	0,136	0,260	0,225	0,295	0,099	0,293		4
0	-0,003	-0,018	0,112	-0,023	-0,157	0,222	-0,133		5
2	0,259	0,175	0,326*	0,279	0,430**	-0,360	0,150		6
2	0,349*	-0,198	-0,147	-0,287	-0,405*	0,043	0,084		7

*	0	0,286	0,134	-0,101	-0,186	-0,149	0,150	-0,144		8
	1	0,372*	0,046	0,169	-0,113	-0,186	0,142	-0,134		9
	0	0,461	0,604	0,338	0,326	0,388	0,693	0,228		10
	0	0,223	0,012	0,130	-0,099	-0,297	0,032	0,003		11
0.1 **	7	4	0	1	0	2	0	0		

0.05

SPSS

:

BFR

:(02)

F درجات الحرية V1=1 ; v2= 35	F درجات الحرية V1=2 ; v2= 34	F درجات الحرية V1=1 ; v2= 35	F درجات الحرية V1=1 ; v2= 35	F درجات الحرية V1=2 ; v2= 34	F درجات الحرية V1=2 ; v2= 34	F درجات الحرية V1=4 ; v2= 32	
2,507	0,368	1,269	0,947	0,23	0,589	0,835	1
2,418	1,921	2,852	0,49	1,462	1,08	0,196	2
11,72	0,032	0,399	0,064	1,228	1,363	1,701	3
7,94	0,604	2,602	1,792	1,6	1,557	2,233	4
0,533	1,999	0,291	0,001	1,887	0,562	0,566	5
2,064	0,637	4,56	2,349	3,355	0,534	1,709	6
6,772	1,02	1,071	3,453	3,295	0,028	2,111	7
4,002	0,478	0,257	0,851	0,211	1,047	0,65	8
7,98	0,463	0,586	0,365	0,402	0,793	1,085	9
1,514	0,095	0,17	0,727	0,33	0,053	1,355	10
5,452	0,344	0,405	0,366	2,624	0,008	1,815	11

SPSS

:

BFR

(03)

BFR						
1	-0,055	-,376(*)	0,071	-0,133		1
0	0,180	-0,193	-0,130	0,052		2
1	-0,048	,474(**)	-0,224	-0,011		3
0	0,224	0,175	-0,091	0,002		4
0	-0,182	-0,120	-0,112	-0,146		5
0	0,111	-0,043	-0,123	-0,159		6
0	0,072	-0,268	-0,011	0,013		7
1	-0,071	-,411(*)	0,180	0,047		8
1	-0,017	-,415(*)	0,006	-0,129		9
0	-0,242	-0,210	0,194	-0,129		10
0	-0,231	-0,312	0,298	-0,063		11
4	0	4	0	0		

0.05

**

0.1

*

SPSS

:

F			F			F			F			
F	V2	V1	F	V2	V1	F	V2	V1	F	V2	V1	
	0,109	35		1	2,526		34	2		0,18	35	
1,254	35	1	0,975	34	2	0,161	35	1	0,443	33	3	2
0,252	35	1	1,918	34	2	1,498	35	1	0,564	33	3	3
1,795	35	1	1,074	34	2	0,097	35	1	0,836	33	3	4
0,738	35	1	2,163	34	2	1,999	35	1	0,404	33	3	5
0,197	35	1	0,503	34	2	0,115	35	1	0,553	33	3	6
0,037	35	1	1,11	34	2	0,137	35	1	0,352	33	3	7
0,283	35	1	3,379	34	2	1,089	35	1	0,291	33	3	8
0,017	35	1	2,806	34	2	0,029	35	1	0,175	33	3	9
1,163	35	1	1,161	34	2	0,915	35	1	0,83	33	3	10
1,101	35	1	0,9	34	2	1,541	35	1	0,19	33	3	11

SPSS

:

" Spearman "

: _____

.¹

.2005

.²

.2005

; LA GESTION FINANCIERE DES PME ; l'édition PADIE ; Québec ³. ST-PIERRE Josée
(Canada) ; 1999. Page: 32.

ST-PIERRE Josée; OP.CIT. Page: 36. ⁴

Vernimmen PIERRE ; Finance d'entreprise ; 5ème édition par pascal quiny et yann le fur ; . ⁵
Dalloz ; Paris ; 2002.

:(
) :

1962 13 144-62 :

14 10-90

1988 12 06-88

1990

10-90

	:	:	-1
:		.1	
		.2	
		.3	
	-:		-1

	:	.1-1
1986	1964	.1-1-1

1996	1990	31	1987	31	%103
------	------	----	------	----	------

:	.2-1-1
---	--------

12	:	-
%40.17	36	: ¹ 1994
		-
		-
		-
		-

1995

:

-
-
-
-

.

:

2.

1992

-

1996

-
-
-
-
-
-
-

.

:

.2-1

3

-
-
-
-
-
-
-

.

:

.3-1

4

5

: 04-92

1992 22

:

-
-
-
-

-: -2

: .1-2

: .1-1-2
6:

: -

1979 1973

1986

9

: -

-

-

-

.

:

.3-2

11-03

7

8

%30 %10

9.

%11 %8

11-03

-:

-3

:

.1-3

:

:

.1-1-3

: -

1133825135.72 2006
378920227466.21

10 .

: -

2001 %45 2000 %48

%42

2002

%30

2001

%6.2

%12

%28

11 .

:

.2-1-3

%2.6

%12

1998

%2.1

1992

2000

19

43.8

24.8 2004

45

2005

26

.12

75

2006

56

:

.2-3

: 13

-

-

-

.

.

:

.3-3

%2

2003

:

1998 1986

:

1- محمد راتول، «تحويلات الدينار الجزائري وإشكالية التخفيضات المتتالية وفق نظرية أسلوب المرونات»، ملتقى المنظومة المصرفية الجزائرية والتحويلات الاقتصادية – الواقع والتحديات، جامعة الشلف، 2004، ص ص : 2-3

- نفس المرجع، ص: 4.²

3 - المواد 35، 40، 62، من الأمر 11-03 المؤرخ في 26 أوت 2003 والمتعلق بقانون النقد والقرض.

⁴ -Instruction N°78/95 Du 26 Décembre 1995 portant règles relative aux position de changes.

⁵ - المادة 127 من الأمر 11-03 المؤرخ في 26 أوت 2003 والمتعلق بقانون النقد والقرض.

⁶ - مخلوفي عبد السلام، «أزمة المديونية ولجوء الجزائر إلى صندوق النقد الدولي»، www.sarambite.imfo/exp209.rar، بشار، 2005،

ص ص: 3-4.

⁷ www.bank-of-algeria.dz ، موقع بنك الجزائر على الإنترنت، 2008-04-15.

⁸ - المواد 35، 36، 37، 40، 39، من الأمر 11-03 المؤرخ في 26 أوت 2003 والمتعلق بالنقد والقرض.

⁹ - ص. حفيظ، «الجزائر تتفاوض على الدفع المسبق لـ 8 ملايين دولار من ديونها»، جريدة الخبر، 4 ماي 2006، الجزائر، ص: 6.

¹⁰ www.bank-of-algeria.dz ، 2008-05-17.

¹¹ - نفس المرجع.

¹² - Media Bank, Le journal Interne de la banque d'Algérie, publication spéciale, Mars 2001, p p : 6-11.

¹³ - المواد 40، 62، من الأمر 11-03 المؤرخ في 26 أوت 2003 والمتعلق بالنقد والقرض.

.2008-2007

nacima_hm@yahoo.fr /
a-feriel@hotmail.fr /
- -

	2007	:
	.	
		:

2007 :
."Subprime"

(NIKKEI) ,(FTSE) ,(S&P500)

:
:

(2008-2007)

.1
.2
.3

: -1

."Subprime" 2007

1990

: (Subprime) ¹

.1-1

(

:
(FICO)

Prêts)

(factices

		"FICO"	1996	
:		900	350	
.620			: (Prime)	-
			: (Subprime)	-
620				
	()		
		:		.2-1
	:			
		1938	:	-
1938	"Rosvelt"			
	"Fannie Mae"	"		
	:	2		
				-
	(Mortgage Backed Securities)"	MBS"		-
" Ginnie Mae"				1968
		3		
			1970	

"Gennie Mae"

"Freddie Mac" 1970
4

"Freddie Mac, Fannie Mae"

"Gennie Mae" ()
على "Freddie Mac" "Fannie Mae"
5 ()

740 "Freddie Mac" "Fannie Mae"
2005 4000, 1999 2000 1995 1250
6 45% 5400 (2008 7)

%1 : (FED) -
.5.25%

.2001 2000

: -

.()

"Alan Greenspan" : "Alan Greenspan" -
" (2004)
" : 2005 "

7"

: "Agence de notation" -
% 95 (Moody's , Standard & poor's, Fitch)
()

8

(CDO ABS) (AAA)

"Débiteur Ponzi"	9	:	-
"Fredie mac"	"subprime"	:	-
"Freddie mac"	"Fannie mae"		"Fannie mae"
	"Wall street"		
: (2008-2007)			-2

**

*

-1-	: (2008- 2007)			.1-2
	(2008-2007)			
	€2006	231,5	€2007	
1338551	2007		328,7	%38
		%50,7	2006	888223
		%38,7	518984	
97) %0,0072		%10,11	%10,32	%10,37
1108069	2007	%65,7		(
	%61,5		€2006	1685008
	%9,32 ¹⁰	%11,8		
	€1550	1623		
		€2007	435	2006
			603	
11				
166.2	%49,4			
(%41,98+) 2007		2007	328,7	2008
"	%1,5	2008		
			%6,2	
		"		"
	¹² "Lehman Brothers"	"Merrill Lynch"	" Fortis "	"Bear Stearns" :

. %3,86 %64,98 2008
 (%17,9) (%5,74) (%3,86)
 " : "
 2008 %1 13"
 .
 %3,8
 1997
 1 .(2006 3)
 (%64,98) "
 (%35,72) (%41,93) (%40,30) (%44,60) (%59,17)
 (NIKKEI) (%38,48) (S&P500) .(%42,12)

: .2-2

:

: -

.14

: "La fuite vers la qualité" -

(2008 15) "Lehman brothers"

(3) (T.Bills) (AAA))

. -2- 15

"Goldman Sachs" "Merrill lynch"

.(AAA)

. 90

"National "National Bank of Abu Dhabi"

16

"Bank of Kuwait

)

(

: -

%50

%50,20

200 100

(Golf Bank)

.17

.2008

-3-

%21,03

(%26,61)

%27,34

%30,88

(%25,04)

(%25,76)

"

(%23,83) (NIKKEI)

%16,83

(S&P500)

."

15

569649

%52,53

(%9,94)

110197

(%50,20)

2007

)

%23,32

.(

%61,57

62

2008

-1-

17

106

.%59.17

"

90

147

7.5

6 (2008-9-21)

% 8

6.6

23

% 8

%20 10

13 (Qatar Investment Authority)

900 (ADIA) (Abu Dhabi Investment Authority)

24

8 2

25

.%3.5

1.25

%5

10 13

26

27

2008

28

2006

(2006)

29

2006

:

.%38.48 (500P&S) (NYSE)
 (%49.4 :)

.2008 :-1

10	0	26	36	
106	0	4	110	
170	0	23	193	
33	0	14	47	
45	0	16	63	
35	0	5	40	
63	2	49	114	
27	2	12	41	
176	1	55	232	

.72 2009 8

2008

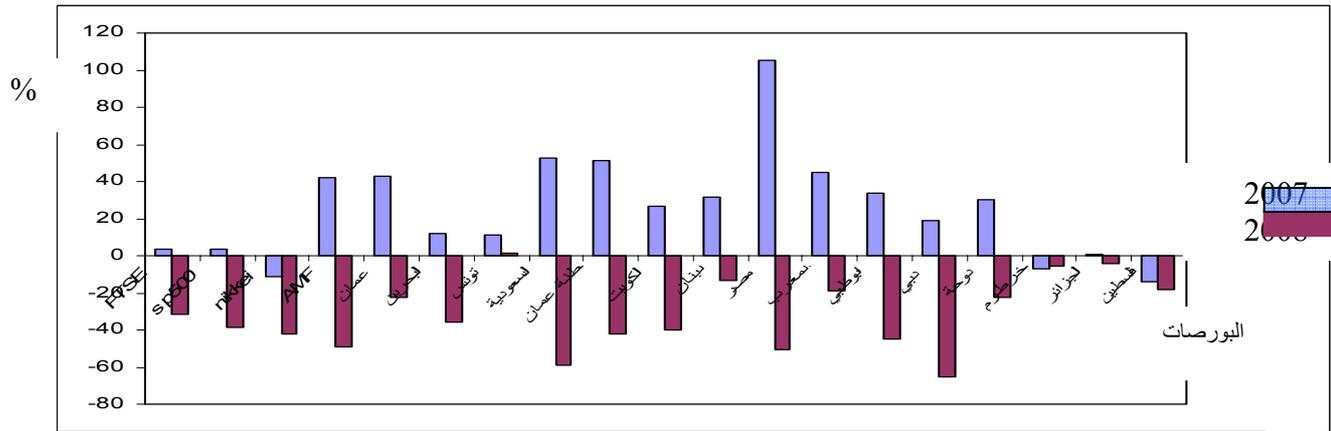
:

(USD)				
2.05	25-07-2007		Temasek	Barclays
3.08	25-07-2007		China development bank	Barclays
6.94	31-10-2008		QIA, challenger	Barclays
4.84	31-10-2008		QIA	Barclays
7.5	26-11-2007		Abu Dhabi investment authority	Citigroup
6.9	15-01-2008		GIC	Citigroup
5.6	15-01-2008		KIA, alwaleed bin total	Citigroup
8.71	16-10-2008		QIA et autres	Crédit suisse
4	24-12-2008		Temasek	Merill lynch
6.6	15-01-2008		KIC, KIA	Merill lynch
0.6	24-02-2008		Temasek	Merill lynch
0.9	28-07-2008		Temasek	Merill lynch
5.58	19-12-2007		China investment corporation	Morgan stanley
9.75	10-12-2007		GIC	UBS
1.77	10-12-2007			UBS
1.61	18-10-2008		Central bank of libya, Libya investment authority and libya foreign bank	Unicredit

Source: focus, banque de France, bilan et perspectives des fonds souverains, n°1, 28

(2008-2007)

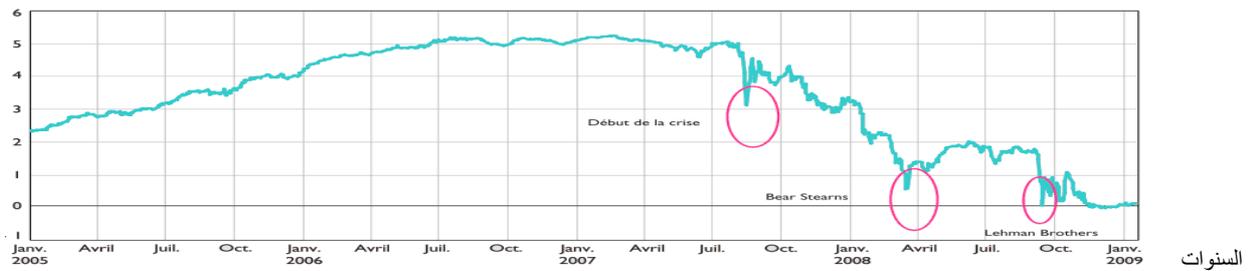
-1-



2008-2007 :

the wall street journal, Reading date, 08-10-2009.

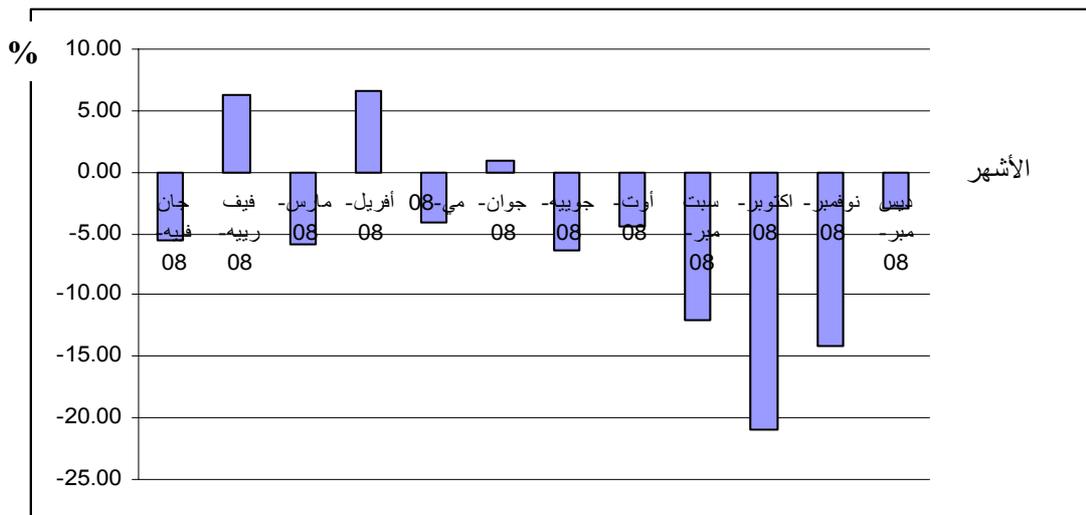
-2-



Source: banque de France, la crise financière, documents et débats, n°2, février 2009, p4...

2008

-3-



المصدر:

2008

- the wall street journal, IDEM.

:

¹ - Montialoux Claire et Zucman Gabriel, Dans l'œil du cyclone "La crise de l'immobilier américaine", Revue comprendre la finance contemporaine, N°3, Mars 2008, pp' 212-214.

_2

"

"

.6 : 2009 14-13

.6 : _3

⁴ - Randall Doll, Subprime: topographie d'une crise, Revue finance et développement, Décembre 2007, p16.

⁵ - Aveline-Dubach Natacha, immobilier; l'Asie, la bulle et la mondialisation, CNRS édition, Paris, 2008, p: 104.

⁶ - Warde Ibrahim, Et la bulle immobilière éclata..., Revue manière de voir le monde diplomatique, N°102, Décembre 2008-Janvier 2009, p: 69.

⁷ - Ibid, pp' 69-70.

⁸ - Augé Isabelle et Boutonnet Nathalie, Crise financière la remise en cause des notations, revue banque, n° 702, Mai 2008, p84.

⁹ - Gerald Brauberger, La crise financière expliquée par hyman minsky, Revue problème économique, N2935, 21 Novembre 2007, p: 48.

:

- *

**

- NYSE

: S&P500

NIKKEI FTSE.

.2007

_10

_11

¹² - Communiqué de l'agence Tunis Afrique presse-tap-, date de lecture: 27-12-2009, p5, site Internet: www.tap.infi.tn

.30 : 2008 7 _ 13

_ 14

¹⁵ - Hassoune Anouar, L'impact de la crise de liquidité sur les banques du golfe, Revue banque, Décembre 2008, N° 708, p: 74.

¹⁶ - Idem.

¹⁷ - Ibid, p: 75.

¹⁸ -5 : 2008-9-21 -
.2009-3<http://www.amf.org.ae/pages/page.aspx>

¹⁹ - Hassoune Anouar, op cit , p74.

²⁰ -Idem .

_ 21

.2008-5-9

2008/11/16 - 462

<http://www.aljareeda.com/aljarida/ArticlePrint.aspx?id=85886>

²² -OCDE, Rapport du comité de l'investissement, Fonds souverains politique des pays d'accueil, 4 avril 2008, p: 3.

.2 _ 23

- Hassoune Anouar, op cit, p: 74. ²⁴

.78: 2008 10 _ 25

_ 26

²⁷ - Communiqué de l'agence Tunis Afrique presse-tap-, op cit, p5.

²⁸ - Irdian Garbis, Gulf cooperation council countries, Report of the institute of international finance, decembre4, 2008, p: 1.

.79

- 29

/

	:
	:

) :

(

:

.1
.2
.3

:	-1
:	.1-1

.¹

	517.8		2005	
			380.8	% 36
724	2007		2006	643
		.²%12.5		

.³

	.2005	%38.8	2004	%32.9
	%81.7			
	.2005	%9.8		

2005-1997

: (01)

%	%	%	
37.6	11.2	26.5	1997
31.0	11.8	19.2	1998
35.2	11.5	23.7	1999
43.2	10.5	32.6	2000
39.9	10.9	29.0	2001
39.0	11.1	27.9	2002
40.4	10.7	29.7	2003
44.7	10.1	34.6	2004
48.6	9.8	38.8	2005
49.5	9.5	39.8	2006

.2008 2005

:

()

670 2007

2007

22.1

668

.2006

23.2

.2006

121.8

1995

53.8

2006 %9.5

1995 %11.3

%30

%36

%50

.⁴

%21

:

.2-1

.⁵

-

-

-

-

-

: .2-2
:

-

-

-

-

: .3-2
:

%60 55 1985

: .4-2
: 9

-

-

-

-

:

:

1980

2000

:

.89 1997

-

"

"

1

².2008/2006

³.2006

"

"

4

. 2008 16-15

2001

(

)"

"

- :

5

.58

1999

(

)"

"

-

.162

(

)"

"

-

.142 2000

90

"

"

6

28. 2003

.30

7

"

"

8

.www.shatharat.net/vb/showthread.php?t=9594.2009/09/23

248. 1999

"

"

9

	2009/09/20 "2008 2006	"	10
		.http://www.iaigc.net/?id=7&sid=5	
		.	11
	2009/09/21 "	"	12
		.http://www.ulum.net/c65.html	
29.	2003	21	"
		_____	"
	81.	1988	"
			"
			81.
			15
			.23
			16
	.688		"
			"
	.123	1998	"
			"
		91	"
		2009/07/15	"
		.http://www.islamonline.net/servlet/satellite=articleA	
		²⁰ .51-47	

-()

1981	25	:
%56	.	
.	.	:

:

1

1981

2

3

%99

%95

%41

4

%60

()

5

1983
2007/12/4

2003

	%26.04	2005			
2005		2004	482.8	2005	615.2
	%36				
		%33.8		2004	%25.6
			%24	%19.7	%23.3
		2005			
				60	

6

				2006	
52.7	%12.4	%24.1			357
	2005		%8.81	%6.19	
		%11.81			2006
				:	1
132.3	2005	%25.6			-
47.2	%41				
				% 35.7	

2010 / 08 -								
13.46	2005	%20						-
			.2004		11.2			
315.3	2005	%26						-
2005	% 42.7			2004	250.3			
				2004	%28.4			
2006	2004	%8.5	%7.8				2005	
348.6	%12.4							
					.2005			
2005	30.9	%24						-
		2004			24.78			
				.%9.2			%44.3	
2005								-
42.47							%33.8	
				31.73	2005			
80.8								-
%36		2004			59.4		2005	
			2004	%25.1				
2004	%36.8		2005	%62				
.2004	%13.5		2005	%11.3				
								:
2005				2		:	.1	-
2005	400	2004	287				%40	
								-
								:
				3		:	.2	-
		%50	-	83	2001			
2005	157	2004	131.7		-	162.7		
					.%19.27			-
								-
								-
-2002	4	18835.9	2001-1999			13245.7		

()		%42.2	2004
2004	2005	-	-
			(2005) 7
27.5	2005	42.7	5
1.4	2005	2.5	
		%78.5	2004
		.%22.5	%33
2005		126	
		2004	85
		.%48.2	%43
	2005	10.7	
		.%48.6	2004
		.%2	5.5
2005		16.7	%39.7
		%25.8	13.27
		.%67.5	%37.9
18.4	2005	32.7	
		%77.7	
		.%25	%56
			:
			2000
4221	2004		6
%34.55		% 65.85	2003
		12217	2545
		2004	
		.2003	2004

2010 / 08 –

%0.9

%7.68

%20

.8

%35

%89.6

.9

:

()			-1
2006	2005	2004	
163167	132202	105253	
15828	13459.8	11182.3	
348672	315337	250339	
35728.7	30922.8	24772.2	
52722.3	42462.6	31734.1	
98704.4	80798.6	59439.1	
714822.4	615182	482719.6	
:			:
			.38 2008()

()						-2
2006	2005	2004	2003	2002	2001	
134995	117255	90998	67137	52163	87414	
11703	10131	7621	6721	5887	5657	
209771	180572	125998	93244	72464	7973	
26981	25762	18685	13382	10978	10871	
58633	46941	30089	12792	15363	16245	
21202	18692	13381	11670	11173	11071	
463285	399353	286772	204946	168028	139231	
140	2007	()				: _____

()						-3
2006	2005	2004	2003	2002	2001	
68875	55103	53289	39454	32536	30076	
8944	7946	6484	5657	5012	4306	
66241	59463	44745	36916	32290	31182	
12500	9970	5951	4794	4015	3724	
15951	15801	12631	10985	9000	7873	
10834	8827	8616	6572	6005	5796	
183345	157110	131716	104378	88858	82957	
141	2007	()				: _____

(2004-1999)		()				-4
2004	2003	2002	2001	2000	1999	
382872	318305	254990	262311	261379	189317	
23694.9	17675.5	15137.1	12746.3	13477.6	13513.1	
%6.2	%5.6	%5.9	%4.9	%5.2	%7.1	
Gulf organization for industrial consulting, 2005 Annual report, p 24. :						

()						- 5
2006	2005	2004	2003	2002	2001	
48877	42761	27567	21313	14630	15955	
3138	2525	1485	1402	1190	1610	
149116	126019	84948	59376	42840	39366	
15617	16698	13275	9024	7328	7485	
44284	32733	18426	11913	7248	9195	
11274	10663	5509	5584	5537	5764	

272306	231399	151210	108612	78773	79375	
.148 2007		()		:	:	_____

(2004-1999)						- 6	
						:	
2004	2003	2002	2001	2000	1999		
840	30	1307	1184	515	985		
865	517	217	81	364	454		
1867	778	453	20	1884-	780 -		
679	625	624	296	252	113		
20-	67	7	147	16	72		
18-	528	26	83	16	39		
4221	2545	2634	1811	721	883		
.121 2005						:	_____

:

4. 2007/12/31-29 (/) -1

60. 2005 (-) - 20 () -2

1) :

50. (1998 -3

) () -4

.62-61 (2000

.2009/06/03 () -5

<http://www.gcc-sg.org>

-6

.6 2007 2006 -2005 :

-2007) () -7

.2007 7 (2008

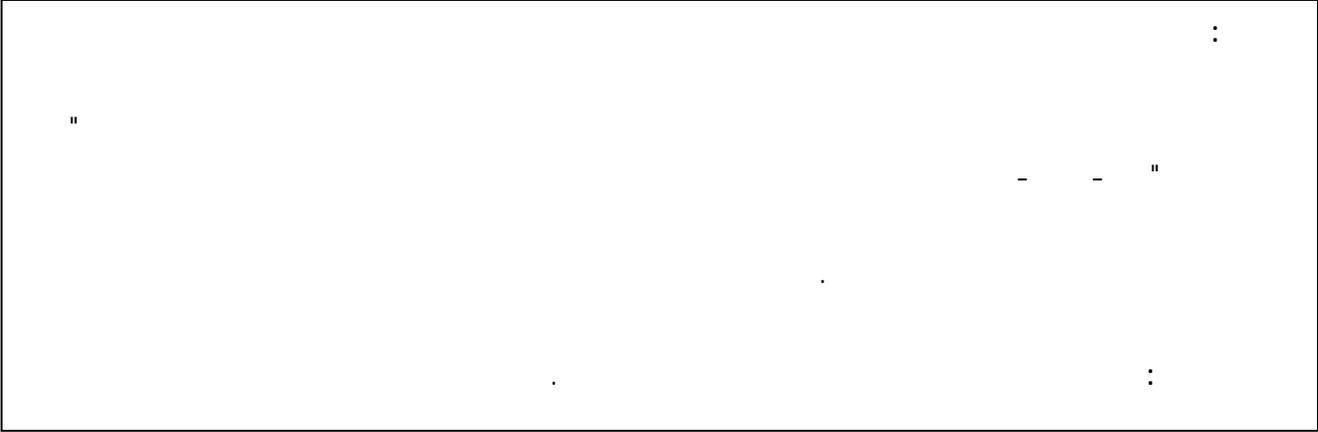
2001 268 _____ : -8

175.

:

:

-



:

"

- - "

:

:

"

"

.

:

:

:

.1

.2

.3

:

-1

:

:

.1-1

:

.2-1

1

:
: **Feeder(1983)²** •

: ³ **Balassa(1991)** •

: ⁴ **Sachs- Warner(1995)** •

:
%40 %40
:
%20
2.5-2

36 : ⁵ **1987** •
1986 -1946 19

:
.
.
.
.

67 (2000-1970) (2003) 130 01

				:
1990-1970	23	54	68	
()	
			200	
		.2000-1990	27	16
				:
				<u>-2</u>

. 6

.

:

.1-1

7

.2-1

1

(2002)

2

1

"

" (2004)

2001

1.1

2001 1990

02

(2004

)

.2001-1990

(

1

)

140

:

-

()

-

-

-

()

()

-

:

.3-1

8

Stolper-Samuelson

03

9

%30

2002

()

%55

:

.3-1

:

10

250

32

61

80

90

04

.2000

14- 05

120

7

73

14

(
5 (1996)
2 1

. 11

: -3

. 12

. 13

: .1-3

: .1-1-3

()

. 14

_____ :

15

: **.2-1-3**

. 16

-

()

-

()

-

17

. 18

-

: **.2-3**

19

01

"

: **.3-3**

"

()

02

: .4-3

: .1-4-3

2007

20

.2003- 1990

05

: .2-4-3

127384

()

2003

.2005

03

()

%45 (2003 - 1990)

:

:

"

:

-

-

-

-

-

-

-

:

-

-

-

-

-

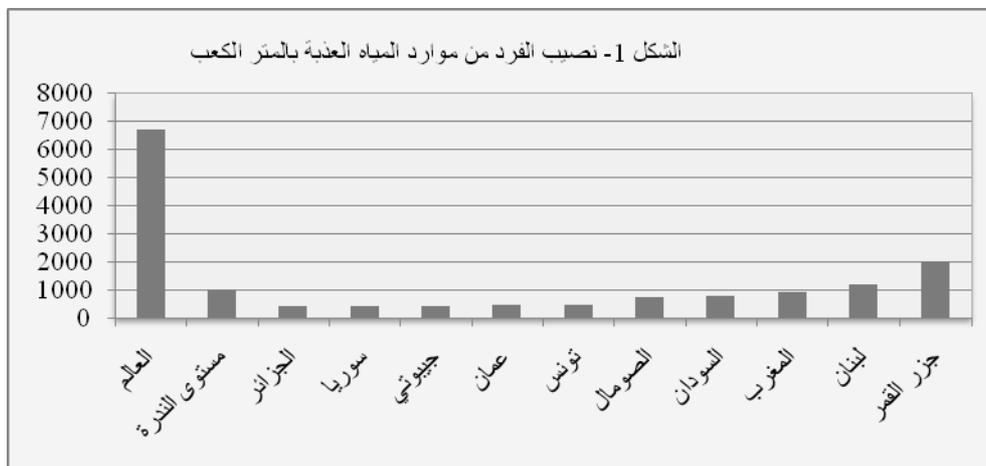
.(2002-1970) .				_ 1
(01)			- 2	
			1990	2001
			29,6	15,6
			33	16,6
			0,5	3,7
			11,3	9,5
			1,6	2,4
			40,1	31,1
			44,6	46,5
Source : United Nations, The Millennium Development Goals Report, 2004				
5,925047	0,1208429	3,011093	3,131936	
6,868487	0,7030215	3,342062	4,045084	
8,915795	-0,6163757	3,545621	2,929245	
8,88637	-0,4002583	5,085757	4,685499	
7,900435	0,0796521	4,650002	4,729654	
6,799729	-0,02 10225	3,907734	3,886711	
8,366213	-0,3556762	3,248068	2,892391	
Source: Banque Mondiale, World Développement Indicators, , 2003				

-3							
	PIB						
			%10	%50	01	2	
			%10				
..	34.320	40.8	16.6	17.00		0.3*	
	29.000	24.7	8.1	9.2			
	25.350	38.2	14.2	7.5		7.3*	
	24.170	25.0	5.9	6.6		6.3*	
	24.160	36.1	13.4	12.5		15.7*	
	14.720	25.4	5.2	4.9		12.6	
	11.290	59.3	65.1	11.5	35.8	12.6	
	7.100	48.7	20.3		7.0	25.1	
	7.360	59.1	65.8		9.9	25.3	5.1
	4.020	40.3	12.7		18.5	53.7	
	2.490	31.7	7.8		7.7	55.3	15.7
	2.730	37.9	9.5	34.7	79.9	45.4	
	980	44.5	15.6		26.5	62.3	27.3
	810	60.5	26.2		72.8	90.5	75.1
	1.610	33.6	6.8		29.1	77.830.0	
2003 :							

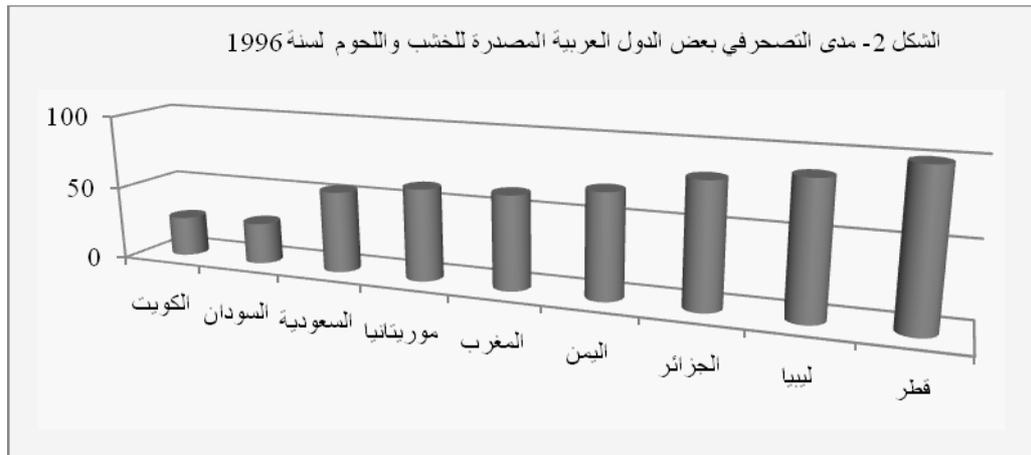
2000 14 -05 - 4			
	()	%	%
	2.5	01	02
	2.4	01	04
	127.3	60	19
	17.4	08	16

	48	23	29
	13.4	06	16
	211	-	16
	19 2002	:	

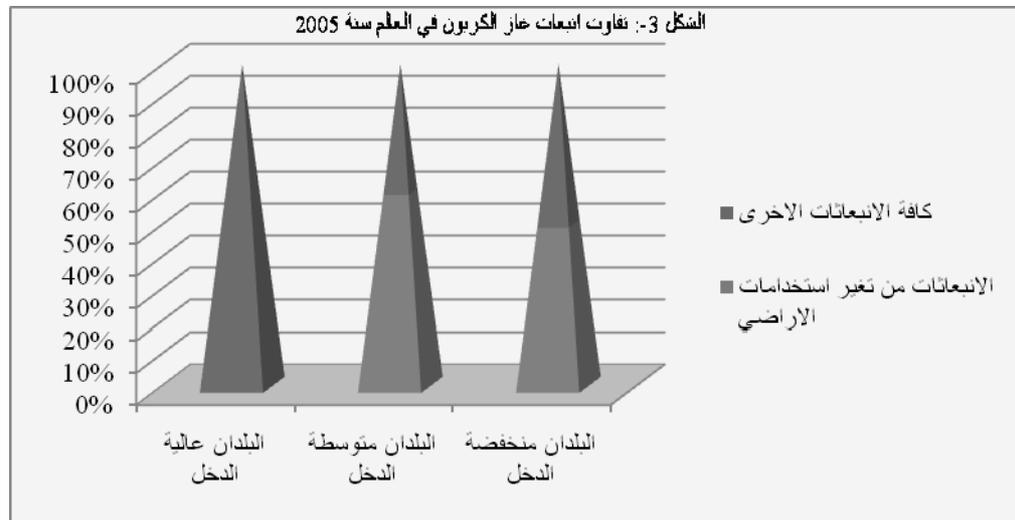
2003- 1990		- 5	
() 1990	() 2000	() 1990	() 2003
..	2562.2	1805.2	0.15
	1991.3	1388.1	0.13
	211.5	1.186	0.2
	107	0.25
	44.6	55.8	0.18
	41.7	72.1	0.14
	26.7	0.14
	21.7	15.1	0.22
	18.5	...	0.15
	9.1	11.9	0.16
	61 2009	:	



المصدر: تقرير التنمية الإنسانية العربية للعام 2009 ، ص 54



المصدر: تقرير التنمية الإنسانية العربية للعام 2009 ، ص 57



المصدر: تقرير عن التنمية في العالم 2010، التنمية وتغير المناخ ، البنك الدولي ، ص 15

1. bertrand Blancheton, Ouverture commerciale, croissance et développement : malentendus et ambiguïtés des débats, Journée du développement du GRES : Le concept de développement en débat, 16-17 septembre 2004, p09.

. 255 2007 .2

. 38 2006 .3

4. . Gilbert NIYONGABO , POLITIQUES D'OUVERTURE COMMERCIALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, du Doctorat en Sciences Economiques, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand I,2007, p19.

5. .the.World Bank , world développement report, 1987, p 82-83

.85 1989 .6

. 7

64 2005

8. .Amanda Jakobsson Trade Openness and Income Inequality, département of Economics Bachelor Thesis.school of economics and management, Lund university,2006,p10

9. .Elena Meschi and Marco Vivarelli , TRADE OPENNESS AND INCOME INEQUALITY IN DEVELOPING COUNTRIES, Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation , University of Warwick Coventry CV4 7AL, UK, 2007,p13

.10

.15 004

.50 1998 .11

.05 2001 .12

13. The Significance Of Sustainable Development For Ideas, Tools, And Policy / Vander Bergh, J,C,M, And Vander Straaten J. Washington: Island Press, P0 4.

2003 .14

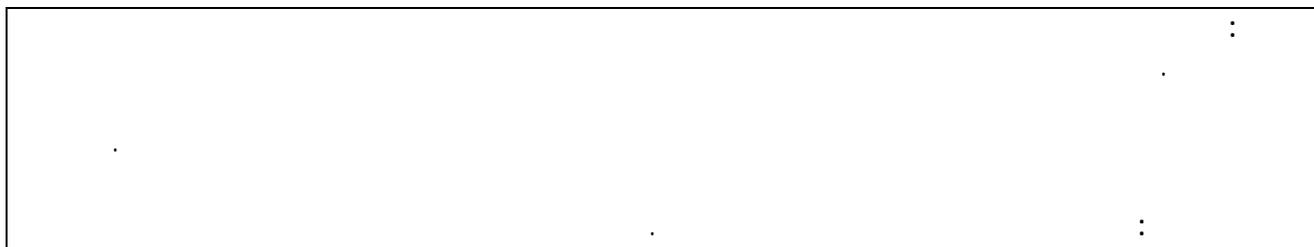
.203

. . 1992 .15

. %20

	.207	.16
17. W.Beckereman, Economic Development and tue enveronement –cobflit of complementarity, August, 1992,p 21		
	.32	.18
	.32	.19
.149 1978		.20
	19 2002	.21
	54 2009	.22
15	2010	.23

-
hadjzouzi@yahoo.fr



: . 1
2
3

.1 : 1
2
3

: : 1



: ()

: :²
(...)

:

.

:³

.

.

.(...)

.

.

:

:

.

)

.(

:

:

.(...)

:

4

2

: 5

1

.(...)

2

(...)

...

:

.

() () " 1977
()

.6"

:

" . . "

3

:

*

*

.()

*

:

.

:

1

2

.7

3

1965

1962

8"

()

1

2

:9

%78

1

%13

%5

2

%9

%95

3

()
)

(...
(

10"

" :

: 11

(1975-1965)

-1

-2

-3

-4

%99

"

15"

:

.(

)

-1

)

-2

.(

:

-1

(...)

)

()

-2

-3

-4

: 16

-1

-2

:

:

-1

1978 -1967

1975

90

(1).

.(1973-1970)

(2)

"

"

(73-70)

%67

"

"

"

"

"

"

(3)

%10.37

%(1.35

) 1976

%32.77

:

%43.5

- %44

- %52

-

%08

%86 %98.5

1976

9.7 1963

6000

:

:

.

17

:

%13

:

1

)

:

2

.(..

:

3

4

5

:

-

-

-

-

6

:

.

-

-

-

-

: 7

: 8

()

()

-
-
-
-

:

1988

1979 1965

21	:	(1)
88.7	43.3	
86	44.7	
88	51.6	
M.ELHOCINE BENISSAD, Economie de : Algérie / p 47 développement de l		

1973-1970 : (2)	
37%	()
30%	() ()
07%	()
12%	()
04%	()
: 231: Marc Ecrement / op.cit /p	

1976 : 3	
1976	(1977-1974)
50	3710
450	4342
350	1068
Marc Ecrement / op.cit /p	

- .102 : / 1979 / / 1
- .279 : / / / / 2
- () .298 : / 3
- 116 / 86 / 5 / 4
- () 117 115 : / 5
- () 46 : / / 1984 / 6
- / 83 67 / / 7
- .8 : / 86 /

⁸-BENAOUDA HAMEL /Systeme productif Algerien et independance nationale / OPU algerie 1983/TOME 1/ P.136.

.118 : / 2 / 80 / / / 9

.31 : / / 10

¹¹ - M.Ehocine Benissad / La Reforme economique en Algerie (ou l'indicible ajustement stricturel)/ 2 edition / OPU 1991 / P : 21.22.

47 : / 1980 2 / / / 12

.244 : / 1976 / - 13

.245 : / - 14

.250 : / 15

22 : / 88 30 / / / . 16

www.uluminsania.net / 17

REVUE DU CHERCHEUR

N° : 08 - 2010

Dérégulation, régulation et marchés financiers, Kada AKACEM	1
La régulation monétaire en Algérie (1990 – 2007), Samir BELLAL	15
Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale, Amel BENYEKHLIF	25
La comptabilité par activités au Maroc : une étude empirique utilisant la théorie de la contingence, Azzouz ELHAMMA	39
Zone industrielle et développement local : quelle articulation ?, CHARIF Mustapha	49
Trajectoires d'évolution des nouvelles exploitations agricoles oasiennes de la zone de Hassi ben abdellah (Ouargla), Boualem BOUAMMAR & Brahim BEKHTI	59
Etude des Disponibilités des Aliments de Bétails dans les Régions Sahariennes, Cas de la Région du Souf, SENOUSSEI Abdelhakim & BEHIR Tahar	65

DEREGULATION, REGULATION et MARCHES FINANCIERS

Pr. kada akacem – Université d'Alger III

Résumé : Comme le résume si bien le titre, l'objectif du présent article est de montrer que la principale cause de la crise financière internationale actuelle est la dérégulation des marchés financiers. Il est vrai que la crise a été causée par plusieurs facteurs. Cependant parmi tous ces facteurs, certains ont la dérégulation pour source (telle par exemple la titrisation manipulatrice et malhonnête), d'autres ont directement participé à la promotion de la dérégulation des marchés financiers, tel par exemple le lobbying des banquiers (lire : corruption officielle et légalisée !!!).

Mots clés : crise, causes, dérégulation, titrisation, titres toxiques, agences de notation, lobbies, ultra-libéraux, rôle Etat, marché administré.

1-- Introduction

L'analyse des causes de toute crise financière et/ou économique est très importante, car le diagnostique et la compréhension de ces causes sont vitaux pour bien comprendre les conséquences auxquelles on peut s'attendre et mieux réfléchir à, et proposer dès que possible, des remèdes adéquats à ces dernières afin d'éviter l'aggravation de la crise présente et éventuellement éviter d'autres crises dans le futur, ou tout au moins en réduire la gravité et les effets négatifs sur l'économie toute entière et le pays dans son ensemble mais en particulier les travailleurs et les couches pauvres de la population.

Dans le cas de la présente crise, la conséquence directe de *l'idolâtrie du marché*, de la *confiance aveugle dans le marché*, qui a précédé la crise actuelle, est précisément *la dérégulation* qui a commencé à être promulguée plusieurs décades déjà avant la présente crise. En effet et puisque, selon *les intégristes du marché*, *seul celui-ci* pouvait aboutir à une *allocation efficiente* des ressources économiques, il ne fallait surtout pas gêner son fonctionnement par des contraintes réglementaires (entre autres). Le message à l'échelle mondiale était qu'on pouvait compter sur les marchés, et les marchés financiers en particulier, pour s'auto-réguler et s'auto-corriger en cas de problème, tout comme on pouvait compter sur les acteurs des marchés pour s'auto-discipliner. Le résultat a été un excès dans la spéculation, excès dans l'avidité, excès dans les prises de risque que la soi-disant *innovation financière*, et en particulier la *titrisation abusive et malhonnête*, a entraînés, aboutissant ainsi à une *crise financière et économique* sans précédent depuis la Grande Dépression, dont la conséquence principale est une *récession spectaculaire* quant à ces conséquences négatives et sa durée. En effet, et plus de trois ans après le début de cette crise, beaucoup de pays sont encore, dans une situation de catastrophe économique et sociale, latente avec d'énormes déficits budgétaires (la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, la Roumanie...), d'autres sont un peu mieux lotis mais connaissent des taux de chômage encore plus que trop grand (les USA, la France, l'Allemagne...). C'est ce qui a fait que cette crise économique a été surnommée la *Grande Récession* en faisant un parallèle avec la Grande Dépression des années trente.

L'objet du présent article est alors de montrer que la cause primordiale de la crise financière actuelle est *la dérégulation*, l'absence de régulation et quand elle existait une *régulation insuffisante et non adéquate*, des marchés financiers en particulier.

Nous commencerons alors notre communication par un aperçu historique et analytique de la régulation qui a commencée après la Grande Dépression des années trente, pour voir ensuite comment une très grande partie de cet arsenal de régulation, dont le but était la stabilité du secteur financier et la protection des consommateurs et des investisseurs, a été démantelée à partir des années quatre vingt en particulier, notamment sous la pression des *lobbies bancaires* et sous l'influence des économistes libéraux et/ou *ultra-libéraux*, démantèlement qui a causé plusieurs crises financières et économiques un peu par tout dans le monde avant de causer la *crise mondiale* actuelle.

2-- Aperçu historique et analytique de la régulation

La crise étant partie des USA, il est dès lors normal d'aller chercher les causes de la crise actuelle, aux USA surtout, et ce d'autant plus que les dérégulations (tout comme d'ailleurs les régulations) des USA (et en partie celles de la GB) ont servi de modèle et ont été plus au moins copiées par la suite, un peu partout dans le monde.

Notons tout d'abord que le principe même de régulation est basée, par ses promoteurs, sur la notion que le marché fonctionnant sans control et sans régulation est incapable de fonctionner efficacement dans l'allocation des ressources, et en particulier ici, des ressources financières, et que très souvent le marché est mis en échec dans sa mission d'allocation optimale des ressources ('market failure'). Ils avancent que le marché sans orientations (nous dirons : *un marché non administrée ou mal administré*) est souvent sujet à la 'market failure'. Dès lors, le *gouvernement doit* absolument jouer *un grand rôle*, pour remédier à cet échec du marché, et des marchés financiers en particulier (en essayant par exemple de réduire le problème de l'information asymétrique). Ceux-ci comme on le sait comprennent les marchés monétaires (money markets), les marchés des obligations (bonds markets ou debt markets), les marchés des actions (stock markets), les marchés hypothécaires (mortgage markets) et les marchés des devises convertibles (exchange markets).

Ainsi donc, les régulations sont établies soit à la suite *d'excès ou d'abus* de la part des industries de tout genres (tel par exemple dans le marché du travail après tous les abus et les excès des employeurs et dont les travailleurs ont été victimes pendant des siècles)¹, soit à la suite de crises financières dues principalement à un manque de régulation, à une régulation insuffisante, à une régulation inadéquate pour cause d'incompétence ou de corruption...ou finalement à une dérégulation pure et simple.

En effet, aucun gouvernement ne peut rester passif en face d'une crise économique et/ou financière et ne rien faire. Même les gouvernements et/ou leaders politiques qui croit aux bienfaits du free-market pur et dur (comme le gouvernement Bush en 2007). Dès lors, et si les *gouvernements* se sentent obligés d'intervenir en cas de crise, il n'est que normal qu'ils essayent d'agir avant les crises pour prévenir celles-ci ou tout au moins en réduire la gravité et les conséquences. Ils font cela à travers des politiques économiques censées *bien gouverner, bien gérée les marchés* à travers notamment des mesures de contrôle et de régulation, l'objectif étant d'assurer la stabilité des marchés et d'augmenter l'information disponible pour les investisseurs et donc la protection des ces investisseurs (à travers l'exigence de plus de *transparence* par les participants des marchés et l'obligation de la publication des bilans, par exemple).

Ne rien faire, c'est tout d'abord équivalent à un suicide politique. En outre cela non seulement peut résulter en des crises très graves et très sévères résultant en une instabilité sociale et politique très dangereuses pour le pays tout entier, mais en plus, cela créera ce que les économistes appellent *le "moral hazard" ou l'aléa dangereux*, danger de créer un mauvais précédent qui est en fait, comme on dit, une invitation à prendre des risques excessifs, étant assuré qu'en cas de problème *l'Etat* interviendra et apportera son aide précieuse et très appréciée (intervention, paradoxalement, très attendue et même exigée par les *fous du marché*, mais seulement en cas de crise !!!).

C'est ainsi que dès les années 1890s² (et jusqu'au début des années vingt) après que les USA ait adhérer au système *gold standard*, et suite aux problèmes du secteur financier que le pays a connu à l'époque, on a commencé à réguler le système pour protéger le consommateur en général et les travailleurs en particuliers et mettre fin aux abus et toutes sortes de fraudes, dans certains marchés et en particuliers les marchés financiers. L'un des grands exemples de cette régulation fut la création de la *Fédéral Réserve*³ : Fed, comme banque centrale des USA en 1913 qui est devenu responsable, entre autres, de la stabilité du système financier du pays.

Puis, comme toujours et une fois la tempête passée, les crises financières et économiques et surtout leurs conséquences sont vite oubliées, et dès le début des années vingt et jusqu'à 1929, on est retourné à la dévotion du *laissez-faire, laisser-aller*, c'est-à-dire la libre entreprise ('free

market') et dont le résultat fut la Grande crise financière des années trente, suivie de la Grande Dépression. En effet déjà et comme de nos jours, il y avait beaucoup d'abus et d'excès dans les marchés, qui déjà n'étaient pas du tout ou pas assez régulés, comme par exemple, la vente de titres financiers complexes et comme à la veille de la crise actuelle, ces titres étaient combinés entre eux d'une manière trompeuse, *malhonnête*... Bref, jadis comme maintenant beaucoup de ces *titres* étaient *toxiques, risqués et très dangereux* pour les investisseurs aussi bien que pour tout le secteur financier. Comme aujourd'hui, ces pratiques ont été une des principales causes de la Grande crise, à cause entre autres, d'une régulation qui était non adéquate ou très rudimentaire ou carrément inexistante.

Comme à chaque fois après une crise, cette Grande Dépression des années trente a obligé les décideurs à revoir encore une fois leurs copies, et encore une fois on a recommencé à réguler les marchés, un peu partout dans le monde développé, mais surtout aux USA, où les plus sérieuses régulations dans le secteur financier ont été prises sous la présidence de Franklin Roosevelt. Pour éviter le retour d'une telle *crise dévastatrice*, on a commencé à réguler les marchés financiers, et plusieurs nouvelles législations ont vu le jour, tels *par exemple* :

- le Securities Act de 1933⁴ : pour la gouvernance des marchés boursiers primaires,
- le Securities Exchange Act de 1934⁵ : pour la création de la U.S. Securities and Exchange Commission (ou la SEC), chargée de l'application des lois concernant le contrôle et la régulation de tout les marchés financiers et en particulier pour réguler les marchés financiers, tels par exemple les marchés boursiers primaires, et surtout secondaires, et autres types de marchés financiers,
- Le Glass⁶-Steagall Act de 1933⁷. Cette dernière loi a eu pour but de contrôler les spéculations dans les marchés financiers et est connue surtout dans son aspect de distinction et de séparation légale et obligatoire entre d'une part, les banques commerciales qui ont le droit de recevoir les dépôts des citoyens et des entreprises et sont dès lors supervisées et régulées, et d'autre part les autres institutions financières telles que les banques d'investissement (en fait des banques de *spéculation*) qui n'ont pas le droit de recevoir des dépôts, dans le but de protéger les consommateurs et les firmes, des prises de risques excessives par ces dernières banques qui ne sont pas régulées. Les banques d'investissements et autres institutions financières non régulées ou non strictement régulées constituent ce qu'on appelle de nos jours le 'Shadow secteur' financier (shadow = ombre),
- l'Investment Company Act de 1940 qui comme son nom l'indique est une loi pour le contrôle et la régulation des institutions d'investissement dans le but toujours de protéger les citoyens concernés, ici les investisseurs de tout genre, et en particulier pour, par exemple, réguler et contrôler les conseillers en investissements et éviter par exemple des conflits d'intérêts, quand par exemple une banque donne des conseils d'investissement à ses clients et leur conseille d'investir dans la banque même en achetant les produits financiers de cette dernière, autrement dit pour éviter que les banques soient en même temps juges et parties.

3- De quelques causes de la crise financière :

Mais, et encore une fois, la grande Dépression et ses conséquences désastreuses ayant été oubliées, toute cette armada de textes imposant une régulation des marchés a été détruite, partiellement pour certaines et totalement pour d'autres, mais en tout les cas sérieusement, par une vague sans précédent de dérégulations résultant également en la Grande Récession de nos jours. Est-ce que cela veut dire que les dérégulations des marchés financiers sont les seules causes de la crise financière et économique actuelle ? Non, certainement pas.

En effet la crise financière actuelle, comme toute autre crise, est causée par plusieurs facteurs, certains plus importants que d'autres.

Parmi les causes les plus connues on peut citer :

- La croissance extraordinaire du marché immobilier hypothécaire, commercial mais résidentiel surtout,
- Les crédits hypothécaires 'exotiques', en particulier dans le secteur résidentiel, une des sources de la crise des subprimes, telle qu'elle a été appelée,
- la crise des marchés immobiliers ou crise des subprimes de l'été 2007 aux USA en particulier,
- La profession dérégulée et non régulée, des brokers des crédits hypothécaires,
- des politiques monétaires très généreuses,
- l'argent bon marché (grâce notamment à l'épargne dégagée par les pays asiatiques, notamment la Chine, et les pays du Moyen Orient exportateurs de pétrole et du gaz...),
- l'endettement exagéré des entreprises aussi bien que des ménages,
- la spéculation financière excessive,
- les prises de risque très excessives,
- une opacité excessive de ce qu'on appelle pompeusement 'l'innovation financière', manque de transparence qui a causé beaucoup de problèmes au système financier américain, en particulier,
- les innovations financières excessives et sans contrôle, productrices d'un nombre sans précédent de nouveaux produits financiers de tout genre et souvent très dangereux, déstabilisant, toxiques..., innovations qui étaient supposées éliminer les inefficiences du marché mais qui au contraire ont créé des risques systémiques,
- le système bancaire parallèle (shadow banking system) non ou très mal régulé et même dérégulé avec notamment l'abrogation du Glass-Steagall Act de 1933, loi citée plus haut.
- Les sociétés de notation ('rating agencies') des banques et autres institutions financières. Ces sociétés étaient à la fois juge et parties prenantes des sociétés qu'elles étaient censées évaluées et classées : d'où un conflit d'intérêts qui entraîne un comportement malhonnête et parfois même mafieux. Si de plus, on tient compte de l'incompétence de ces agences, on comprend alors que la banque d'investissement Lehmann Brothers avait reçu la notation : AAA ('triple A') à la veille de sa faillite !!!
- la cupidité, l'avidité et l'irresponsabilité des banquiers,
- et surtout la malhonnêteté qui régnait dans tout le secteur et en particulier, des traders en particulier dans les marchés hypothécaires et financiers.
- Les prêteurs d'argent très imaginatifs et sans scrupules (dans le marché immobilier en particulier), et qu'on a dénommés : prêteurs créatifs 'creative lenders', c'est-à-dire en fait des escrocs,
- la raréfaction du crédit sur les marchés à partir de 2007 (due à la peur qu'on ne vous refille un produit qui contienne des prêts au logement *subprime*) a fait grimper, par exemple la méfiance généralisée envers les bons de trésorerie adossés à des actifs qui peuvent très bien être des prêts au logement et donc des actifs toxiques,
- La titrisation des créances (prêts ...), qui est une des plus importantes conséquences de la dérégulation. Très simplement dit, la titrisation est l'opération financière qui consiste en la

transformation, méconnue de l'emprunteur, de différents sortes de créances (notamment les prêts bancaires...) avec des risques très différents, en des titres toxiques (obligations souvent a long terme...), car garanties par ces prêts opaques et présentant très souvent de grands risques. Les créances ainsi titrisées sont vendues à des investisseurs (qui eux aussi ignorent la nature toxique de ces titres).

Ceci permet au prêteur (banques...) tout à la fois de réduire son risque (refilée aux acheteurs de ces créances titrisées, c'est-à-dire toute sorte d'investisseurs) de se refinancer (à travers la vente de ces créances titrisées) et de recommencer le cycle avec des nouveaux prêts, nouvelles titrisations...

La titrisation la plus notoire et la plus dévastatrice a été celle des prêts hypothécaires en des produits financiers toxiques et très dangereux et vendus à toute sorte d'investisseurs : institutionnels, particuliers, firmes...

La titrisation était considérée comme l'innovation financière par excellence pour la croissance du secteur financier, aux USA en particulier, grâce au transfert des risques aux investisseurs notamment, qui étaient supposées suffisamment aptes à absorber d'éventuelles pertes. Certes la croissance du secteur financier s'est matérialisée mais au prix d'une fragilisation du système financier tout entier, mieux du système financier mondial ainsi que de toute l'économie mondiale.

En effet et dans les faits la titrisation n'est autre que de la spéculation excessive, risquée, irresponsable, et malhonnête car les perdants ne sont pratiquement jamais les auteurs de cette titrisation, puisque celle-ci consistait en fait à simplement utiliser le modèle devenu fameux sous le vocable: 'originate to distribute' : titrise et débarasse toi du titre ainsi créé. C'est le modèle qui consiste à créer un produit financier (souvent très opaque... et donc potentiellement très toxique et dangereux pour les investisseurs) et le refiler à quelqu'un d'autre, ce qui revient à transférer les risques du produit à d'autres et à leur insu, d'où les effets désastreux qu'elle a eu dans la crise actuelle.

Enfin la titrisation a été l'élément moteur, la locomotive, la courroie, de la transmission de la crise à partir des marchés hypothécaires notamment aux USA, aux économies du monde entier, faisant de cette crise, une crise mondiale.

Cependant parmi toutes les causes de la crise actuelle, beaucoup d'entre elles ont à leur source, la dérégulation même des marchés financiers, d'autres ont participé à la promotion de celle-ci.

4- Dérégulation : justification théorique :

Ceci dit notons tout d'abord que par simplicité (pour ne pas rentrer dans trop de détails dépassant le cadre de notre travail ici), nous considérerons comme libéral tout économiste qui se fie au marché libre, 'free market', pour les questions de l'allocation optimale des ressources économiques et qui recommande et/ou exige la non intervention de l'Etat, ou tout au moins sa réduction au minimum, dans l'économie. Ainsi on classera sous le vocable : libéraux, tous les économistes pour qui, certes avec des degrés différents, la meilleure allocation des ressources économiques est obtenue à travers les mécanismes du marché et une limitation du rôle de l'Etat dans ce processus. Bien évidemment il y a différents sortes de libéralisme économique : le libéralisme classique, le libéralisme néoclassique... Tout comme il y a différents types de libéraux : des simples libéraux, aux ultra libéraux (les intégristes, les fondamentalistes du libéralisme économique), en passant par les néolibéraux, les libéraux de gauche, en particulier les partisans de l'économie sociale de marché en Europe et l'économie socialiste de marché en Chine et au Vietnam.

Notons aussi que le libéralisme économique est devenu de nos jours une véritable religion dont le Dieu est le Marché, maître absolu dans l'allocation des ressources et dans la détermination des quantités et des prix auxquelles celles-ci sont vendues et achetées, ainsi que dans la détermination des quantités et des prix des biens et services, qu'elles servent à produire. Ce processus a lieu grâce aux mécanismes du marché à travers le jeu de l'offre et de la demande, celles-ci étant considérées

par les libéraux (en particulier les néoclassiques) comme étant les seules forces de tout marché. Toute autre contrainte (considérée comme un corps étranger nocif au bon fonctionnement du marché) doit être évitée, éliminée ou réduite au maximum afin qu'elle n'ait pas d'influence sur le fonctionnement du marché ; d'où l'exigence absolue, d'une dérégulation, qui selon eux est indispensable à l'efficacité des marchés et en particulier des marchés financiers.

Avant de continuer il faut également préciser que ce qu'on entend par dérégulation, ce n'est pas l'élimination de toute régulation des marchés et des actions des participants de ces marchés. C'est ainsi que les lois contre les fraudes et les comportements malhonnêtes de tout genre n'ont pas du tout été éliminées par les dérégulations. Bien au contraire certaines de ces lois ont été renforcées, tels par exemple, et ce en plein durant la période de renaissance du laisser-faire (pendant le reaganisme et le thatchérisme), le Securities Investor Protection Act en 1970 signé en loi, dans le but de protéger les investisseurs contre toute défaillance ou malhonnêteté de la part des courtiers (brokers)..., le Insider Trading Sanctions Act de 1984, et le Insider Trading and Securities Fraud Enforcement Act de 1988 pour encourager, moyennant compensations financières, les dénonciations par les employés, des entreprises qui s'adonnent à des fraudes et/ou à toute autre pratique illégale, et également pour sanctionner et punir toutes sortes de fraudes dans les marchés financiers et en particulier les 'insiders' (les employés qui profitent d'une information interne et non encore rendue publique et s'en servent pour s'enrichir personnellement illégalement).

Une des plus importantes lois dans ce domaine a été la Sarbanes–Oxley Act de 2002 qui a été prise à la suite du scandale et de la faillite des firmes Enron, WorldCom... encore une fois pour la protection des investisseurs et ouvriers (ces derniers ont dans le cas de Enron perdu non seulement leurs emplois mais également et surtout leurs pensions de retraites qui étaient malheureusement liées à la valeur, devenue nulle, des actions et obligations de la société, qui a fait faillite), et rétablir la confiance des entreprises, des citoyens et autres investisseurs institutionnels dans les marchés financiers et en particulier le marché boursier, à travers de nouvelles règles de comptabilité, d'audit et d'une plus grande responsabilisation des managers. A la suite de ces scandales et de cette loi, d'autres pays ont pris des mesures similaires telles que la Loi de sécurité financière en France votée en Août 2003, ou la The Financial Instruments and Exchange Law de 2006 au Japon...

Ce qu'on entend alors par dérégulation, c'est plutôt l'élimination ou la révocation partielles ou totales, de toutes lois, règles et autres régulations que les ultra libéraux considèrent comme des contraintes au bon fonctionnement des marchés financiers en particulier, ainsi que le manque délibéré, intentionnel, de régulation là où, et quand c'est nécessaire. Les dérégulations représentent alors toute une série de lois, règles, et procédures destinées soit à éliminer les régulations déjà existantes soit à les assouplir ou soit à ne pas introduire de nouvelles, et tout cela sous la pression et la bénédiction des lobbys financiers : organisations corruptrices mais légales car officiellement agréées au niveau fédéral, régional (par les différents Etats des USA, et même en Europe...) et local. Ceci est exactement le cas, aux USA et en Europe où les lobbies bancaires qui s'opposent à toute re-réglementation seigneuriale et/ou sévère.

Cette dérégulation a commencé non pas, comme on l'annonce souvent, avec la renaissance du *free-market* et du laisser faire sous la présidence de R. Reagan aux USA et Margaret Thatcher en Grande Bretagne (reaganisme et thatchérisme) vers le début des années quatre vingt, mais bien plus tôt, dès le début des années soixante dix quand le président des USA, R. Nixon, a unilatéralement mis fin à la convertibilité du dollar en or, mettant ainsi fin au système monétaire international mis au point par les accords de Bretton Woods⁸.

En effet dès les années soixante dix, sous la présidence de R. Nixon, les choses ont commencé à changer et encore une fois les crises et leurs conséquences sont vite oubliées, et s'en est suivie une longue période de dérégulation, en particulier des marchés financiers, depuis Nixon jusqu'à G. Bush (fils) en passant par Ford, Carter, Reagan, Bush (père) et Clinton, sous l'influence des théories des libéraux tels que Milton Friedman et d'autres lauréats du prix Nobel ! Pour ces économistes libéraux : les marchés sont toujours efficaces dans l'allocation des ressources

économiques, seul le mécanisme du marché est efficace dans cette allocation, les marchés ne peuvent pas faillir et enfin l'intervention des gouvernements dans la sphère économique ne peut avoir que des effets néfastes.

Mais les plus intégristes des intégristes sont les adeptes de l'école autrichienne tels que Friedrich Hayek, l'Américain Murray Rothbard et surtout Ludwig von Mises... L'intégrisme de ce dernier n'a pas d'égal. Ce dernier a en effet, lors d'une conférence aux USA, publiquement traité M. Friedman et les libéraux, de... socialistes !!!

Les adeptes de l'école autrichienne sont contre toute intervention de l'Etat dans la sphère économique, même en période de crise, de récession et même en période de dépression et donc contre toute régulation quelque soit la situation économique. Tout comme, dans les années trente durant la Grande Dépression, ils conseillaient de ne rien faire, ils conseillent aujourd'hui de ne rien faire et de laisser le marché se soigner lui-même car toute intervention ne pourrait qu'empirer la situation. Même des libéraux et partisans du free-market pur et dur, tel que M. Friedman, ont accusé ces économistes d'avoir fait beaucoup de mal aux gouvernements qui ont été tant soit peu influencés par leurs théories et en particulier par la théorie (autrichienne) des business cycles.

Certains think tanks américains et britanniques ont eu aussi une grande influence et ont joué un très grand rôle dans cette vague de dérégulation, en particulier le fameux *American Enterprise Institute*, fameux pour son extrémisme et intégrisme aussi bien économique que politique et idéologique, et qui a conduit à l'invasion de l'Irak et auquel les personnes, tels que *Paul Wolfowitz*, *Richard Perle*, *Dick Cheney et sa femme Lynne Ann Cheney*, *Aryan Hirshi Ali* (féroce anti-Islam : seul plateforme dans son agenda politique), et connues mondialement pour leur extrémisme, sont affiliées directement ou indirectement.

Les dérégulations découlent en fait directement de ce qu'on appelle le fondamentalisme du marché : 'market fundamentalism'⁹. Le système capitaliste ou système de l'économie de marché est basé sur la théorie de la concurrence pure et parfaite (dont pratiquement seuls certains marchés financiers, telles que les bourses des valeurs mobilières, et certains marchés agricoles s'en rapprochent plus ou moins). Selon cette théorie et comme nous l'avons déjà signalé, les marchés fonctionnant sans contrainte, donnent l'allocation des ressources la plus efficace grâce à la fameuse (!!!) 'main invisible' d'Adam Smith. C'est ce que l'ancien président des USA, R. Reagan, l'un des plus grands adeptes et promoteurs de la dérégulation, a appelé : la magie du marché : « the magic of the marketplace »¹⁰. Dès lors, et encore une fois selon les libéraux, il ne faut rien faire qui puisse entraver le fonctionnement efficace des marchés, et donc et en particulier il ne faut pas que l'Etat intervienne dans le champ économique et en particulier il ne faut pas que celui-ci procède à des régulations qui selon les idolâtres du marché, empêcherait celui-ci de fonctionner d'une manière optimale.

5--Dérégulation : justification pratique :

Les promoteurs des dérégulations avancent comme justification de ces dernières le fait que souvent les régulations ont été inefficaces, soit parce que les régulateurs étaient incompétents ou ont échoué dans leur fonction de stabilisation du système financier (comme par exemple la Fed et son président Greenspan qui sont accusés d'avoir causé la crise actuelle en gardant les taux d'intérêt trop bas pendant trop longtemps après la crise des Dotcom (sociétés d'internet) des années 2000 aux USA, soit parce que l'institution supposée régulée telle ou telle industrie a été 'capturée' par ceux qu'elle était supposée réguler et/ou contrôler à la suite de ce que certains appellent *lobbying* et autres actions illégales, et que nous considérons comme purement et simplement de la *corruption légalisée*. Ce dernier phénomène est appelé phénomène de 'capture', ou de détournement et que encore une fois nous appelons phénomène de corruption ni plus ni moins. Dès lors, les industries et en particulier l'industrie financière qui devaient être contrôlées et supervisées par des agences spéciales de contrôle et de régulation, ont au cours du temps réussi à contrôler (lobbying, corrompre), utiliser ces mêmes agences pour servir leurs propres intérêts au détriment des intérêts des citoyens et consommateurs que ces agences étaient chargées de protéger.

Par la suite et au moment opportun, ces groupes d'intérêts ou stakeholders (banques...) ont tout simplement réussi à imposer une dérégulation graduelle du secteur financier et à contrôler le processus même de la dérégulation à travers un travail de lobbying forcené auprès du congrès américain en particulier, et grâce également aux théoriciens du libéralisme économique, et à plusieurs think tanks (supposés être indépendants !) qui ont eux aussi, justifiés théoriquement la dérégulation à cause de ce phénomène de capture, de confiscation, ou de piratage des agences de régulation et considèrent ce phénomène de capture comme la preuve de l'inefficacité de toute gestion du marché par le gouvernement et comme un des aspects de la 'gouvernement failure' : l'échec de l'Etat, dans la sphère économique. Ils considèrent en effet que toute régulation sera vouée à l'échec à cause notamment de l'action très efficace des lobbys bancaires et autres groupes d'intérêt du secteur financier auprès du Congrès américain et du phénomène de capture.

6--Dérégulation : la pratique

Les dérégulations aux USA se sont accélérées vers les années quatre vingt avec le président conservateur R. Reagan, sous l'influence du courant conservatif pur et dur, des économistes libéraux et surtout sous la pression des lobbys banquiers et leur financement des campagnes électorales des candidats acquis à leur cause. A peine une année après son élection, R. Reagan s'est lancé dans une énorme et systématique campagne de dérégulation. Des 1982 fut pris le Garn-St. Germain Depository Institutions Act assouplissant plusieurs des mesures de régulation du secteur bancaire, qui par la suite ont causé la faillite de plusieurs banques.

En UK les dérégulations ont commencé avec une grande accélération sous Margaret Thatcher, aussi dans les années quatre vingt et en particulier les dérégulations de 1986 concernant la bourse des valeurs de Londres (le London Exchange Stock) et qui a été par la suite appelée étiquetée de *Big Bang*¹¹ dérégulation. En fait on appelle de nos jours, Big Bang, toute la série de dérégulations qui a eu lieu et qui a été la pierre angulaire du programme économique de Thatcher. Celle-ci prétendait que la cause de la morosité de l'économie britannique et du secteur financier en particulier était les régulations excessives et contraignantes pour les innovations et la concurrence, et que la solution résidait, selon elle, dans le laisser-faire et laisser-aller synonyme de *free market*, c'est-à-dire de dérégulation des marchés régulés et pas ou très peu de régulations. Parmi les conséquences immédiates de ces dérégulations, est l'apparition de brokers voyous, escrocs, fripouilles, et qui ont été les causes de crises et autres scandales financiers, en particulier celui de la banque britannique Barings qui a fait faillite en 1995, de la Daiwa Bank en 1995, de la Sumitomo Corporation en 1996, et des Allied Irish Banks en 2002¹².

Cette mode de dérégulation en Big Bang, s'est propagée un peu partout dans le monde : au Canada, à l'Australie et à d'autres pays européens tels que Les Pays Bas, la France, et les pays asiatiques, en particulier le Japon dont l'économie est en crise depuis les années quatre vingt dix à cause précisément de cette vague de dérégulation.

Il faut souligner que les présidents républicains (les conservateurs)... n'ont pas été les seuls fervents des dérégulations. Même les démocrates y ont participé. C'est ainsi qu'en 1999 et grâce notamment aux lobbys financiers, le Président Bill Clinton a signé la loi Gramm-Leach-Bliley Financial Services Modernization Act, qui a mis fin, définitivement et totalement, au Glass-Steagall Act, cité plus haut, permettant, entre autre la création du fameux Citigroup Inc., devenu première groupe banquier mondial, et qui a été l'une des premières banques mondiales à connaître de sérieux problèmes dès l'éclatement de la crise actuelle. Parmi les plus importantes mesures de dérégulation, cette loi avait pour but, et entre autres, de mettre fin à la séparation, qui était légalement obligatoire, entre les banques commerciales, les banques d'investissement et les sociétés d'assurances, distinction qui a été instaurée par le Glass-Steagall Act, citée plus haut et adoptée en 1933 (durant la Grande Dépression). Cette dernière loi a été donc abrogée par l'Administration Clinton et ainsi, et entre autres, on a permis aux banques commerciales par exemple de parier ('gamble'), de jouer, et spéculer avec les dépôts des citoyens et entreprises, à travers des spéculations financières excessives et très risquées. Il ne faut donc pas s'étonner si on a appelé ce capitalisme financier de 'casino capitalism'.

Cependant beaucoup d'économistes, politiciens (le président Barak Obama en particulier), experts financiers... considèrent que cette loi de 1999 a été l'une des principales causes de la crise financière actuelle. Ceci a fait dire à l'économiste Paul, R. Krugman¹³, lauréat du prix Nobel de 2007, que « Phil Gramm, [l'un des co-auteurs de la loi de 1999]: peut être considéré comme le père de la crise financière [actuelle] ». Tout comme plusieurs leaders politiques, et pas des moindres, et économistes (même dans le camp des libéraux) dans le monde entier ont finalement reconnu que les dérégulations des marchés financiers en particulier, sont l'une des principales, sinon la principale, cause de la crise financière actuelle. Même le présent Gouverneur de la Fed américaine, Bernanke, a ajouté sa voix à cette reconnaissance très tardive.

De plus le gouvernement Clinton a été accusée de s'être opposée à la régulation des marchés des produits financiers dérivés ('dérivatives') qui sont des instruments financiers dérivés d'autres instruments financiers), et de s'être opposée à y introduire, entre autres, plus de transparence. Ce faisant ce gouvernement a contribué, encore une fois, à la chute des marchés financiers en 2008.

On retrouve cette opposition à la régulation des marchés des produits dérivés chez l'Administration Bush (fils). Du reste le président Bush a fait de la dérégulation, des marchés financiers en particulier, la pierre angulaire de son programme politique, pendant ces deux mandats. C'est sous sa présidence que fut prise par exemple, par la SEC américaine en avril 2004, la mesure qui a permis aux banques d'investissement à Wall Street d'utiliser leurs réserves de capitaux pour investir dans les marchés hypothécaires très profitables à l'époque, mais également très dangereux par les grands risques que leurs produits comportaient, et ce sous la pression des banquiers cupides, et en particulier Hank Paulson qui travaillait à l'époque chez la grande banque d'investissement Goldman Sachs et qui est devenu secrétaire d'Etat au Trésor sous Bush (fils). La SEC, ayant déjà oublié la leçon de la crise des années quatre vingt des banques d'épargne américaines : Savings & Loan, ainsi que les autres crises financières qui ont eu lieu un peu partout dans le monde, prétendait que les banques allaient elles même s'auto discipliner et s'autoréguler. En fait ce qu'on a vu, ce sont des abus de tout genre qui ont ruiné des millions de personnes et des centaines d'entreprises.

C'est donc toute une batterie de lois et autres mesures qui ont été prises dans le sens de plus de liberté dans les marchés ('free market') et moins d'interférence de l'Etat, aussi bien par les gouvernements démocrates que républicains aux USA. Beaucoup d'autres pays ont plus au moins suivi ce mouvement de l'idolâtrie du marché et de dérégulation qui a commencé aux USA et en GB. Même la Banque Mondiale c'est jointe à ce mouvement en établissant ce qu'on appelle l'indice de facilité de faire des affaires- 'Ease of Doing Business Index'- en classant les pays selon la facilité de faire des affaires et le degré de bureaucratie (lire: régulation) et autres supposées contraintes à investir et à créer de nouvelles entreprises, encourageant ainsi les dérégulations, tout comme d'ailleurs le FMI¹⁴ qui, notons-le, a été accusé par le grand économiste Américain J.Stiglitz d'avoir entre autres causé la crise asiatique de la fin des années quatre vingt dix¹⁵ en les poussant à, entre autres, déréguler le compte capital de leurs balances de paiement.

Notons enfin que cette vague de dérégulation a été observée non seulement dans les marchés financiers, mais également et pratiquement dans tous les types de marché. Elle a en effet touché également les secteurs des transports (aériens surtout), de l'énergie (avec entre autres conséquences, le fameux scandale de la société Enron en 2001, le black out de New York en 2003...). C'est que la dérégulation et/ou l'absence de régulation et/ou des régulations très laxistes, ont certes pour base idéologique l'idolâtrie du laisser-faire ou du free-market, mais c'est aussi le résultat d'intense, permanente et très coûteuses campagnes de lobbying (pressions) par différents lobbies (corrupteurs légaux!!!) à travers des campagnes publicitaires manipulatrices et mensongères, et enfin à travers le financement des campagnes électorales de candidats véreux à la députation, le sénat et même à la présidence. C'est ainsi qu'on estime qu'en moyenne il est dépensé environ 9 milliards¹⁶ de dollars par an aux USA, par différents groupes de pression ou lobbys, c'est-à-dire corrupteurs de tout genre. Ce n'est donc pas pour rien que le président Obama a déclaré la guerre à ces lobbies, mais gagnera-t-il cette guerre ?

L'objectif de ce genre de corruptions et des dépenses correspondantes à la fois pour obtenir des législations favorables à ces groupes de pression, mais également pour manipuler et façonner l'opinion publique en faveur de ces groupes de pression, comme c'est le cas de nos jours aux USA concernant la réforme de la santé qu'Obama a réussi à adopter et à laquelle les sociétés d'assurance s'opposaient, et comme c'était le cas dans le passé dans le secteur de l'énergie et en particulier par la société Enron qui a dépensé des centaines de millions de dollars dans les campagnes électorales seulement pour faciliter et accélérer la dérégulation dans son secteur. Et comme a dit Ralph Nader, le leader du parti vert aux USA et du mouvement associatif des consommateurs Américains, les politiciens et différentes associations civiles ont été neutralisés par l'argent des lobbys et il n'y a pas d'organisations assez fortes pour faire contrepoids. Les mêmes méthodes ont été utilisées de tout temps par les lobbys bancaires et groupes de pression dans le secteur financier.

4—Dérégulation : conséquences directes

La corruption, l'incompétence, l'abrogation des mesures de régulation déjà existantes et la non application de celles toujours valides, ont donné naissance à des comportements malhonnêtes et abusifs dont on peut citer les conséquences suivantes :

- Elles ont transformé le marché hypothécaire américain en un gigantesque casino. Malgré cela, les gouvernements n'ont pas fait le nécessaire pour réguler ce marché qui est devenu une sorte de bombe à retardement qui a éclaté en 2007. La meilleure preuve des excès que la dérégulation a permis et du danger qu'elle a créé, sont les prêts hypothécaires dénommés prêts NINJA : No Income, No Job, No Asset, qui signifie des prêts à des personnes qui n'ont pas de revenu, pas d'emploi et pas de patrimoine !!!
- Elles ont permis aux agences de notations, non régulées, de classer toutes sortes de produits financiers, classement sur lesquels se basaient les investisseurs, institutionnels ou particuliers, pour l'achat ou non de ces produits opaques. Le comble, c'est que ces agences telles que Moody's et Standard & Poors, étaient accréditées par le gouvernement américain, mais pas du tout régulées ni contrôlées. Ceci a conduit à beaucoup d'abus et à des comportements malhonnêtes par ces agences à cause notamment du conflit d'intérêt auquel elles étaient exposées : elles étaient payées par les institutions qu'elles, à la fois, classaient et conseillaient (!!!) dans la titrisation. Les agences de notation non régulées aidaient les émetteurs de ces titres financiers toxiques à manipuler ceux-ci de telle sorte qu'ils puissent recevoir la note maximum des trois A (AAA). Le problème c'est que les investisseurs de toute sorte, et notamment les particuliers, se basent sur ces notations pour acheter ou non ces titres, car ces agences avaient une réputation de compétence et d'honnêteté (certes fausse) telle, que les investisseurs avaient une confiance aveugle dans leur évaluation et notation des titres financiers.
- La non régulation des fameux hedges funds et des private equity¹⁷. Ces dernières qui ont été surnommées des sangsues, sont des sociétés non cotées en bourse (et donc privées, non publiques) et qui sont spécialisées dans l'achat de sociétés en difficultés pour les réarranger et les revendre avec profits, souvent après les avoir démantelées (et les vendre en parties détachées). Par leur comportement irresponsable et dont le seul souci était la poursuite du profit maximum qu'elle que soit le coût pour le pays, ces deux types d'institutions ont toujours ignoré et/ou négligé l'énorme impact qu'elles avaient sur tout le système financier et le grand risque qu'elles faisaient courir à ce secteur, avec le montant très large d'argent qu'elles brassaient et les fonctions qu'elles remplissaient, puisque non régulées, (elles font, par exemple, pratiquement tout ce que les banques d'investissement font).
- L'abrogation officielle et totale du Glass-Steagall Act en 1999 (par le Gramm-Leach-Bliley Act) qui séparaient les banques commerciales régulées et supervisées et les banques d'investissement par exemple, qui sont des banques spéculatives et qui n'étaient pas régulées.
- Enfin les innovations financières d'une manière générale qui, par beaucoup de produits financiers très toxiques qu'elles créent, peuvent devenir, et ont été dans les fait, des

instruments de destruction économique, comme la présente crise le montre sans erreur aucune. Ce n'est donc pas pour rien que le fameux investisseur et milliardaire Américain Warren Buffett, a comparé certains produits de ces innovations financières, à des armes financières de destruction massive : « financial weapons of mass destruction ».

4—Dérégulation : conséquences indirectes

Cette période d'or de la dérégulation, de la fin du 20ème et du début du 21ème siècle, a duré jusqu'à la crise actuelle et a eu des conséquences économiques désastreuses à travers les différentes crises financières et économiques locales, régionales et mondiales comme précisément la crise mondiale actuelle. Cette dernière a, encore une fois obligé les gouvernements à revoir leurs copies concernant le laisser-faire et à recommencer à réguler les marchés financiers en particulier, un peu partout dans le monde.

On assiste ainsi à une sorte de fluctuations cycliques entre les régulations et les dérégulations avec entre les deux, des crises économiques et financières. Le scénario a toujours été le même : laisser faire, crise, tentative de régulation, puis dérégulation, crise, tentative de régulation...et ce depuis très longtemps.

CONCLUSION : Les dérégulations ont fait exploser tout le système financier mondial et causé la crise actuelle, à travers les démantèlements systématiques des régulations, spécialement à partir des années quatre vingt comme nous l'avons signalé plus haut.

Mais encore une fois, et à la suite de la crise financière actuelle, et nonobstant les économistes intégristes et autres ultras libéraux, il y a de nos jours en ce moment un consensus quasi universel sur la nécessité de contrôler et réguler les marchés et plus particulièrement les marchés financiers. C'est ainsi que les gouvernements et autres institutions internationales (tels le FMI, la Banque Mondiale, la commission de Bale: 'Basel committee'...) à travers le monde entier, sont entrain de chercher et de proposer différentes mesures de régulation des marchés financiers et des banques. Le ton est pour une régulation rigoureuse et exhaustive de tout le secteur financier : marchés, banques, compagnies d'assurances, hedge funds, sociétés de notations...

Le problème et là où il n'a pas du tout de consensus, c'est dans l'approche méthodologique, c'est comment procéder à cette gouvernance du marché, et avec quelles institutions, aussi bien au niveau local qu'au niveau international¹⁸ étant donné que les marchés financiers mondiaux sont de plus en plus interdépendants.

Au niveau local, certains experts proposent de charger la banque centrale de cette responsabilité, d'autres préfèrent un autre organisme indépendant de la banque centrale : ce sont ceux qui, par exemple aux USA, reprochent à la FED (la banque centrale américaine) d'être une des sources de la crise actuelle à cause de sa politique monétaire laxiste, qui a permis les excès que l'on connaît dans le marché immobilier et dont l'éclatement de la bulle a été l'élément déclenchant de la crise financière actuelle, (comme du reste par le passé dans d'autres crises).

Au niveau international cela demande une coordination qui nécessite beaucoup de bonne volonté de la part des pays les plus importants dans la finance internationale, ce qui est loin d'être acquis, comme le montre d'ailleurs la récente réunion, infructueuse, du G 20 en Novembre 2010.

Mais toutes ces mesures, dont la plupart sont encore à l'état d'études et/ou de propositions, doivent passer le test du vote parlementaire, notamment dans le monde occidental et en particulier aux USA et en GB, test dont le résultat est très incertain aux USA pays encore leader du marché financier mondial. Même les réformes déjà adoptées, après avoir été diluées par des détails sans fin, tel aux USA par exemple, ne sont pas à l'abri d'une révision-redétermination, à la suite d'un changement de la majorité gouvernante.

En effet déjà, et bien que l'on ne soit pas encore sorti totalement de la crise, beaucoup de parlementaires, économistes et experts de la finance internationale, et déjà sous la pression des

lobbys bancaires, mettent 'en garde' contre trop de régulations et trop de rigueur dans celles-ci car selon eux et toujours avec le même refrain, cela réduira la flexibilité et l'efficacité des marchés. D'autres experts et économistes (tels les partisans de l'école autrichienne) sont, comme on le sait, contre toute régulation car à leurs yeux c'est l'interventionnisme des gouvernements à travers toutes sortes de régulations des marchés qui est la cause principale et unique des crises financières et économiques et en particulier de la dernière crise financière; ils seraient contre l'existence même des banques centrales.

Quelle que soit la forme que peut prendre la régulation il est très important pour des pays comme l'Algérie de tirer des leçons de la crise actuelle, telles que par exemple :

-- Il ne faut jamais prendre trop au sérieux et appliquer aveuglement les soi-disant conseils des théoriciens économistes libéraux (lauréats du prix Noble ou pas), les think tanks soi-disant indépendants, les institutions soi-disant internationales, tels que le FMI et la Banque Mondiale, notamment à travers leur fameux Consensus (!!!) de Washington. En effet, ils nous disent (exigent) de libérer notre commerce extérieur et de ne pas faire du protectionnisme, mais ils sont les premiers à avoir recours au protectionnisme et autres patriotisme économique :

- aux USA, l'une des premières mesures de politique économique de Bush (fils) a été la protection de la sidérurgie américaine par des tarifs douaniers plus élevés.
- les USA qui annulent un appel d'offre remporté par Airbus (firme européenne) et le reformule pour faire bénéficier la firme américaine Boeing au détriment d'Airbus et a la suite de quoi cette dernière, a décidé de se retirer de l'appel d'offre et a laissée ainsi le champ libre à la firme américaine. Malheureusement c'est tout le contraire qui se passe chez nous, puisque dans presque tous les cas, les entreprises étrangères sont avantagées, et privilégiées officiellement dans les marchés publics, par rapport à nos entreprises publiques ou privées. Cependant et heureusement l'Algérie semble se réveiller et tend de plus en plus vers le nationalisme économique.
- Le gouvernement français qui a sauvé les banques françaises et certaines autres grandes entreprises, durant la crise actuelle, à la condition que cette aide ne se transfère pas à leurs filiales installées dans des pays étrangers.
- Ils nationalisent quand la situation économique le demande et exigent que nous privatisions nos EPEs.
- Ils relancent leurs économies avec des stimulus budgétaires sans précédent (900 milliards de dollars environ aux USA...) quand la situation économique le demande, mais nous parlent du danger inflationniste quand on utilise nos réserves pour construire ou reconstruire notre infrastructure et nous sortent toute sorte de théorèmes tel celui de Samuelson-Balassa...
- Ils nous demandent d'ouvrir notre économie aux firmes étrangères et de ne pas privilégier nos entreprises, mais protègent leur économies en créant des champions nationaux ou en créant toutes sortes de difficultés dans le cas des tentatives d'achat de leurs firmes par des étrangers (comme en Australie, au Canada, aux USA, en Europe...), tout simplement en s'opposant à l'achat de leurs entreprises par des étrangers (tels que récemment par la Chine, les Emirats Arabes Unis...) quand ça leur chantent, ...
- A ce sujet, il faut noter que l'Algérie n'a, pour le moment et étant donné la structure de notre économie, pas du tout grand-chose à gagner en adhérant à l'OMC, ou à toute autre zone de libre échange arabe ou européenne ou...
- Enfin il ne faut jamais non plus prendre pour argent comptant les classements et les déclarations ou prises de position des organisations soi-disant non gouvernementales car elles sont toutes soit créées par un gouvernement ou une administration des renseignements, soit même quand elles démarrent d'une manière honnête, elles sont vite par la suite

infiltrées et manipulées, exploitées, bref ‘*capturées*’, piratées, instrumentalisées au profit des intérêt d’un des gouvernements (donneurs de conseils ou de leçons), ou au profit de la *communauté soi-disant internationale (c'est-à-dire l'Occident)*.

Bref, soyons plus patriotes et pratiquons nous aussi le patriotisme économique : protégeons notre économie et donnons tous les avantages, et les bénéfices nécessaires a nos entreprises publiques ou privées, pour les privilégier, surtout dans les marchés publics, même s’il le faut en partenariat avec des sociétés étrangères, quand cela est nécessaire. Cela permettra a nos entreprises de se frotter aux entreprises étrangères propriétaires de technologie et leur permet ainsi d’acquérir non seulement un meilleur savoir-faire mais même un peu de technologie, car la technologie ne se transfère jamais vers des pays comme l’Algérie. En effet dans notre cas la technologie s’arrache, s’achète ou se vole, mais on ne nous la transfèrera jamais malgré toutes les promesses vagues et vides.

Références :

- 1 Brasseul, J. (2004). *Histoire des Faits Economiques et Sociaux : De la Révolution Industrielle a la Première Guerre Mondiale*. (Armand Colin), pp. 130-134.
- 2 The Economist, semaine du 30/01/2010, p.51.
- 3 Koch, T. W., et MacBonald, S.S. (2000). *Bank Management*. New York, The Dryden Press, p.87.
- 4 Hubbard, R. G. (2000). *Money, The Financial System and The Economy*. New York, Addison-Wesley, p.52
- 5 Ibid. p. 285.
- 6 Glass avait déjà prévenu de la nécessité des reformes a faire des 1913: voir a ce sujet: Akerlof, G.A., et Shiller R. J. (2009). *Animal Spirit*. Princeton : Princeton University Press, p.81.
- 7 Mishkin, F. S. (2004). *The Economics of Money, Banking, and Financial Markets*. New York, Addison-Wesley, p.231
- 8 Krugman, Paul R. et Obstfeld M. (2003). *International Economics, Theory, and Policy*. Addison-Wesley New York, pp. 560-561.
- 9 Soros, George (1998). *The Crisis of Global Capitalism*. Public Affairs (USA) pp.126-128
- 10 Ibid. p. 128.
- 11 Hubbard, op. cit., p.287.
- 12 Mishkin, op. cit., p.225.
- 13 Krugman, Robin, Paul (2010). “The conscience of a liberal”, dans *le New York Time* du 23/2010.
- 14 Akacem, Kada (2006). « Des réformes économiques pour la promotion des PME ». *Communication présentée au Séminaire Internationale de la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université de Chlef (Algeria) : Les exigences de la réhabilitation des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays arabes, Avril 2006, p.22.*
- 15 Stiglitz, J. (2002). *Globalisation and its discontents*. Norton, New York, pp.7, 18-20.
- 16 The Economist, semaine du 20 février 2010, p.25.

17 Prowse, Stephen D. (1998). “The Economics of the Private Equity Market”. *Economic Review, 3eme trimestre, 1998, Federal Reserve Bank of Dallas, pp.21-34.* ET Fenn, George, Nellie Liang, and Stephen D. Prowse (1997). “The Private Equity Market: An Overview,” *Financial Markets, Institutions and Instruments 6 (4): 1–105.*

18 “A special Report on Financial Risk”. *The economist, semaine du 13/02/10, pp.14-15.*

Fama, Eugene F., 1970. Efficient Capital Markets: A Review of Theory and Empirical Work, *Journal of Finance, 25(2), pp.383–417.*

19 **Fama, Eugene F., 1991.** Efficient Capital Markets: II, *Journal of Finance, 46(5), pp.1575–1617.*

20 **Friedman Milton.** “The Need for Futures Markets in Currencies.” *In The Futures Market in Foreign Currencies, pp. 6-12.* communication faite pour le Chicago Mercantile Exchange Market, Fall 1971. Chicago: International Monetary Market of the Chicago Mercantile Exchange, 1971.

21 **Prowse, Stephen D. (1998).** “The Economics of the Private Equity Market”. *Economic Review, 3eme trimestre, 1998, Federal Reserve Bank of Dallas, pp.21-34.*

LA REGULATION MONETAIRE EN ALGERIE (1990 – 2007)

Dr. Samir BELLAL, Université de Guelma.
samirbellal@yahoo.fr

Résumé : On se propose de décrire les changements notables qui se sont produits dans la régulation monétaire en Algérie depuis le début des années 90. Le détour par l'héritage volontariste qui a résulté de la trajectoire économique des années 70 et 80 permet de mettre en évidence les continuités et les ruptures survenues dans la configuration de la forme institutionnelle qu'est la « monnaie », notamment dans ses composantes relatives à l'offre de monnaie et du crédit.

Mots clés : monnaie, régulation, crédit, structuralisme, monétarisme.

Introduction : Une analyse fine des transformations des formes institutionnelles les plus essentielles induites par l'ouverture commerciale et financière ayant marqué les deux dernières décennies est indispensable pour jauger l'ampleur et la direction de la dynamique de changement à l'œuvre dans l'économie nationale.

L'objet de ce papier est de décrire les changements qui sont intervenus dans les configurations concrètes de la forme institutionnelle « monnaie ». Il s'agit surtout de saisir les ruptures et les continuités qui caractérisent l'évolution de cette forme institutionnelle, prise séparément¹.

La réforme entreprise à partir de la fin des années 80 s'est traduite par des changements certains dans la manière de gérer la contrainte monétaire, ce qui a conféré à la régulation monétaire une importance cruciale dans l'architecture des régulations partielles de l'économie.

Dans ce qui suit, nous traiterons donc de l'évolution de la régulation monétaire en Algérie dans sa dimension institutionnelle. Après un bref rappel portant sur l'héritage volontariste en matière de régulation monétaire, nous aborderons, dans la section qui suit, le contenu de la réforme dans son aspect formel et du point de vue de ses réalisations.

Mais auparavant, il y a lieu de préciser ce qu'il faut entendre par les quelques notions que nous mobilisons dans ce papier, à savoir la monnaie, la forme monétaire et le régime monétaire. Les définitions que nous utilisons sont empruntées à la théorie de la régulation. Ainsi, la forme monétaire est la modalité que revêt, pour un pays et une époque donnés, le rapport social fondamental qui institue les sujets marchands. La monnaie n'est pas une marchandise particulière mais une forme de mise en rapport des centres d'accumulation, des salariés et autres sujets marchands (Boyer, 2004, 39). La configuration concrète correspondante, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui président à la gestion de paiements et de crédits, constitue le régime monétaire (Boyer, 2004, 39)². Dans ce cadre, analyser la forme et le régime monétaire revient à expliciter les logiques à l'œuvre dans les domaines de la monnaie, du crédit et de l'intérêt³.

1. L'héritage volontariste :

L'expérience algérienne de développement se caractérise, dans sa phase dite « volontariste », par la volonté manifeste et permanente de l'Etat de se substituer, sans réciprocité, à l'action des forces du marché (Boudjema, 1990). Il en a été ainsi de tous les aspects de la régulation économique, en particulier du domaine monétaire.

« *L'Etat porte la contrainte monétaire, peut en déplacer les effets dans le temps et modifier la manière dont ils sont subis dans l'économie, mais il n'est pas en son pouvoir de se substituer à la loi de la valeur* » écrit M. Aglietta (1976). L'expérience algérienne en matière de politique monétaire en est une illustration parfaite.

Dès le lendemain de l'indépendance nationale, les autorités politiques du pays se sont arrogées le pouvoir monétaire et le pouvoir bancaire.

La volonté d'assujettir le pouvoir monétaire est affichée dans les textes. La loi de finances complémentaire (loi n° 65-83) du 08 avril 1965 stipule : « sont abrogées les dispositions relatives au mode de réalisation et aux limites de pourcentage et de durée... Ce mode de réalisation et ces limites seront désormais déterminées par le Président de la République ».

Ainsi, est instituée, dès les premières années de l'indépendance, l'obligation pour la Banque Centrale de financer, sans aucune limite, et sur simple demande du pouvoir politique, les besoins du Trésor.

La valeur de l'unité monétaire algérienne se trouve fixée ainsi de facto ; elle est un « fait du Prince » comme dans les formations sociales précapitalistes (Addi, 1990).

La question du statut de la monnaie n'est pas sans rappeler les termes du débat qui a dominé la Pensée économique anglaise au cours de la première moitié du XIX^e siècle. La pratique volontariste de développement en Algérie est fondée sur une conception instrumentale de la monnaie. En l'absence d'un pouvoir économique émanant de la société économique, le pouvoir politique a pu lever toutes les limites qui se sont dressées devant lui pour faire face aux énormes besoins de liquidités engendrés par les volumineux programmes d'investissement. Les données statistiques montrent l'énorme disparité entre l'évolution de la masse monétaire et celle du PIB. A titre d'illustration, sur les périodes 1968-1972 et 1975-1978, la masse des biens et services a augmenté respectivement de 7% et 6% par an alors que la masse des moyens de paiement s'est accrue respectivement de 19, 9% et 26.6% par an (Addi, 1990). Sur l'ensemble des années 70, le rythme d'évolution de la masse monétaire est sept fois plus rapide que celui de la production tandis que, durant les années 80, le taux d'évolution annuel moyen de la masse monétaire était supérieur à 20% (Gouméziane, 1994). Ces chiffres montrent on ne peut mieux que l'économie algérienne connaît, durant toute cette période, un taux de liquidité très élevé traduisant un excès évident de monnaie par rapport aux besoins réels de l'économie.

Si, en l'absence de limites institutionnelles, la création monétaire s'est intensifiée en prenant des proportions dépassant l'entendement, ce n'est pas seulement en raison du volume des investissements engagés⁴, mais aussi et surtout à cause de l'aggravation du déficit comptable des entreprises d'Etat⁵. Ces dernières, incapables de générer un surplus en valeur à même d'assurer sinon leur développement, du moins leur équilibre, obligent le système bancaire à leur consentir des crédits jusqu'à concurrence de leurs dépenses, imposant ainsi un découvert bancaire de plus en plus important, ce qui correspond à une création de monnaie scripturale⁶. Tout se passe comme si, en fait, le pouvoir monétaire est exercé par l'entreprise d'Etat⁷.

Le découvert bancaire du secteur d'Etat pose problème car, outre qu'il écume le pouvoir d'achat de larges couches sociales, il constitue une source de surprofits (rentes) pour le capital privé commercial auquel s'adresse une forte demande.

L'inconvertibilité du dinar apparaît dans ce contexte comme un prolongement logique de l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique, puisqu'elle permet à l'Etat d'émettre

de la monnaie sans avoir à honorer des engagements avec l'étranger. Pour d'aucuns, le refus de la convertibilité du dinar avec les monnaies étrangères doit surtout être interprété comme le signe de la volonté politique de mobiliser les ressources énergétiques pour le développement économique et éviter ainsi qu'elles ne soient transférées, sous forme de capitaux, à l'étranger.

Il nous semble que l'analyse des mécanismes monétaires et financiers de l'Algérie indépendante est à même de restituer, à elle seule, les contradictions sociopolitiques de l'expérience volontariste de développement. Pour L. Addi (1990), si l'émission d'un si grand volume de signes monétaires – en disproportion de la PIB – traduit la ferme volonté de développer le pays, volonté, souligne l'auteur, héritée du mouvement national, il n'en demeure pas moins que cette volonté pêche par sa tendance à ruser avec les lois de l'économie politique qu'elle tente d'éviter ou d'enjamber. En fait, l'émission de monnaie ne correspond pas, affirme l'auteur, au seul besoin de l'échange, mais aussi et surtout au besoin de négocier la contrainte productive car, souligne-t-il, l'Etat ne maîtrise pas le procès de travail, ni la force de travail. Tout se passe comme si la défaillance de l'autorité dans le procès de travail est compensée par l'émission monétaire⁸.

Au regard de l'importance du volume de crédits octroyés aux entreprises, on serait tentés de conclure que l'économie algérienne est une économie de crédit. Rien n'est plus faux, cependant. Mais il s'agit là d'une question qui dépasse le cadre limité de cet article⁹.

2. Le nouveau rapport monétaire (ou l'indicible monétarisme).

Avant d'aborder la question du contenu de la réforme monétaire, il convient d'abord de remarquer, avec F. Talahite (2000), que c'est l'ampleur de la crise survenue à la fin des années 80 qui sera à l'origine de la mise au devant de la scène des questions monétaires et financières. Auparavant, ces questions étaient sinon tout simplement éludées, du moins négligées, tant par la doctrine économique officielle que dans les débats des économistes sur le modèle algérien de développement.

Pourtant, dans un régime rentier d'accumulation, la monnaie occupe une place centrale puisque la circulation de la rente passe par la médiation de la monnaie. La forme monétaire est donc la forme nécessaire d'existence de la rente, du moins sa forme dominante. Il y a donc lieu de noter que dans ce type de régime, la création monétaire est contrainte entre autres par la nature de l'Etat¹⁰. De cette dimension éminemment politique de la question monétaire (et de l'action économique de l'Etat, en général) découle la difficulté d'explicitier les conditions sous lesquelles la logique du politique – l'accumulation du pouvoir – peut entrer en synergie avec la logique économique – l'accumulation de richesses – (R. Boyer, 2001).

Telle est, nous semble-t-il, la question qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on se propose d'examiner l'évolution du rapport monétaire en Algérie depuis le début des années 1990.

2.1. L'évolution formelle : la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC).

Une nouvelle configuration du rapport monétaire s'est progressivement mise en place, en même temps que les nouvelles configurations des autres formes institutionnelles. Ce processus a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10, du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de profonds changements, notamment en ce qui concerne les relations entre l'autorité politique et l'autorité monétaire.

Dans ses dispositions, la nouvelle loi consacre l'indépendance de la Banque centrale (devenue « Banque d'Algérie »), annule les lois antérieures, et notamment le décret d'avril 1964, qui subordonnait le pouvoir monétaire au pouvoir politique. La Banque Centrale ne relève plus de la tutelle de l'administration centrale, et le Trésor n'est plus autorisé à s'endetter sans limites auprès d'elle.

La LMC réhabilite la véritable mission de la Banque Centrale en tant que banque des banques, institut d'émission, banque de l'Etat, régulateur des crédits, prêteur en dernier ressort, institution de surveillance et de contrôle. Elle définit, par ailleurs, les modalités de mise en place des marchés monétaire et financier par la Banque d'Algérie, introduit l'utilisation des instruments indirects de la régulation du marché monétaire, consacre la démonopolisation de l'activité bancaire, instaure la réglementation prudentielle, la déréglementation des taux d'intérêt, l'assouplissement de la politique de change et ouvre le secteur bancaire et financier à la concurrence privée.

La LMC de 1990 sera amendée en 2001 puis remplacée en 2003 par l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit. Celle-ci préserve l'autonomie de la Banque centrale dans la formulation et l'exécution de la politique monétaire et maintient les dispositions limitant, en montant et durée, les avances au Trésor.

En résumé, les évolutions formelles permettent d'identifier deux types de ruptures fondamentales par rapport à la configuration antérieure du rapport monétaire.

Premièrement : une autonomie relative de la Banque Centrale qui met un terme à l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique¹¹.

Deuxièmement, et comme conséquence de la première : nous assistons à une réhabilitation de la monnaie dans ses fonctions traditionnelles. Cette réhabilitation n'est en fait rien d'autre qu'une remise en cause de la conception instrumentale de la monnaie qui a prévalu jusque-là dans les pratiques économiques de l'Etat. Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production. Pour cela, il fallut rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Par-delà l'aspect formel, il convient de noter que la configuration concrète du rapport monétaire a connu une évolution qui demeure fortement marquée par la conjoncture du marché pétrolier. On peut distinguer à cet égard deux périodes : les années 90, caractérisées par la prédominance des problèmes de balance de paiements, et les années 2000, caractérisées, elles, par l'amélioration considérable des termes de l'échange¹².

Dans un premier temps, donc, la politique monétaire se présente comme un élément de la politique de stabilisation et du PAS. L'offre de monnaie est strictement maîtrisée. Cela est à lier en grande partie à la conjoncture pétrolière. L'offre de monnaie continue en effet à être déterminée par l'évolution des rentrées en devises provenant de l'exportation de pétrole.

Le boom des années 2000 va, quant à lui, ouvrir une nouvelle phase et donner lieu à une nouvelle situation : la surliquidité monétaire. La politique monétaire va s'efforcer de stabiliser les prix en stérilisant les surplus. Telle est, schématiquement, l'évolution qui a caractérisé la conduite de la politique monétaire durant les deux dernières décennies.

2.2. Conduite de la politique monétaire :

Notons d'emblée que l'objectif ultime de la politique monétaire, aussi bien durant la période de stabilisation et d'ajustement structurel (1994-1998) que durant la période de boom qui va suivre, a toujours été la lutte contre l'inflation et le maintien de la stabilité des prix¹³. Cela s'est traduit par des résultats satisfaisants en matière de stabilisation des rythmes d'inflation depuis 1997 à ce jour.

Ainsi, la politique d'ajustement structurel menée en étroite collaboration avec le FMI s'est traduite par l'encadrement de la masse monétaire et une baisse significative de la liquidité de l'économie, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau n° 1: Evolution de la liquidité de l'économie 1991-2000.
(En milliards de DA)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
M2	416	516	627	724	800	915	1084	1288	1468	1656
PIB	862	1075	1166	1472	1966	2570	2780	2810	3238	4099
M2/PIB	48.3	48.0	53.8	49.2	40.7	35.6	39.0	45.8	45.3	40.4

Source : Banque d'Algérie.

Durant la décennie 90, le système bancaire, qui assurait, en l'absence totale de marchés financiers, l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, du financement de l'économie, se caractérisait par une illiquidité structurelle qui le faisait dépendre totalement du refinancement de la Banque d'Algérie (Ilmane, 2006).

Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur les marchés pétroliers, suite au net raffermissement des cours du brut à partir de 1999, l'Algérie passe, en quelques années seulement, d'une situation de pénurie de liquidité à une situation d'excès d'offre de liquidité. Le surplus commence à apparaître à partir de 2001, année à partir de laquelle le système bancaire vit une situation inédite d'excès de liquidité¹⁴.

La situation de surliquidité dans l'économie est illustrée par l'évolution du ratio de liquidité (M2/PIB) ; celui-ci passe de 40 % en 2000 à 64 % en 2007. On note une légère tendance à la baisse entre 2002 et 2005.

Tableau n° 2: Evolution de la liquidité de l'économie 2001-2007.
(Mds de DA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
M2	2473	2901	3354	3742	4158	4828	5995
PIB	4227	4521	5247	6135	7544	8460	9389
M2/PIB	58.5	64.1	63.9	60.9	55.1	57.1	63.8

Source : Banque d'Algérie.

Il va sans dire que les avoirs extérieurs jouent un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires. Constitués par les réserves officielles de change, ils connaissent une croissance constante à laquelle contribue la conjoncture pétrolière favorable ; ce qui, inéluctablement, se traduit par des effets sur la structure des avoirs monétaires puisque, comme le montrent les données du tableau n° 3, les avoirs extérieurs nets vont désormais constituer la majeure partie de la masse monétaire M2¹⁵.

Tableau n° 3 : Structure des avoirs monétaires et masse monétaire (1998-2007).
(En milliards de DA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Avoirs ext. nets (1)	278	172	774	1313	1742	2342	3119	4151	5515	7416
Avoirs int. nets (2)	1312	1619	1246	1162	1145	1012	618	-109	-687	-1421
Masse monét. M1 (3)	826	905	1048	1238	1416	1630	2160	2543	3178	4234
(1)/ M2 (En %)	17.5	9.6	38.2	53.1	60.0	71.0	83.3	99.8	114.3	123.7

Source : Banque d'Algérie.

De toute évidence, la surliquidité dont on vient de souligner le caractère inédit est l'expression monétaire des difficultés d'absorption productive de la rente pétrolière (Benabdellah, 2006).

Afin de réduire la surliquidité globale et prévenir le risque inflationniste, objectif ultime de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a recours, dès le début 2001, à l'instrument traditionnel des réserves obligatoires¹⁶, mais comme cela n'a manifestement pas suffi à stériliser une proportion suffisante des liquidités bancaires offertes sur le marché monétaire interbancaire, la Banque d'Algérie a dû recourir à un autre instrument : la reprise directe de liquidités¹⁷.

Le contrôle indirect de la liquidité a permis à la Banque centrale de maîtriser la poussée de l'indice des prix à la consommation, maintenant celui-ci autour de la cible de 3%.

Si l'on se réfère à la typologie développée par M. Pereira et B. Theret (2000), on peut à présent se poser la question de savoir si au regard de l'évolution, décrite ci-dessus, du rapport monétaire en Algérie, l'on n'assiste pas à un passage d'un mode de gestion structuraliste de la contrainte monétaire à un mode de gestion monétariste. Dans un régime rentier d'accumulation, les deux modes de gestion de la contrainte monétaire correspondent respectivement aux deux modes, polaires, de résolution du conflit de répartition de la rente : le clientélisme et le corporatisme. Alors que le premier privilégie un règlement *ex post* du conflit de répartition, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie ; le second, lui, privilégie un règlement *ex ante* et de manière coercitive du conflit de répartition en question, ce qui passe par une stabilité monétaire qui, elle, nécessite un régime monétariste.

Dans l'état actuel des choses, la réponse à la question n'est pas aisée. S'il est vrai que la création monétaire fait l'objet, depuis le début des années 90, d'un contrôle strict, on ne peut pas pour autant parler d'un régime monétariste dans la mesure où celui-ci ne s'accompagne pas, du moins pour le moment, et pour ne retenir que cet élément, de l'instauration d'une modalité corporatiste du rapport salarial, modalité qui permet de régler juridiquement et de manière coercitive les conflits de répartition.

2.3. Le rationnement du crédit :

Outre le contrôle strict de la création monétaire, un autre élément caractérise la configuration du rapport monétaire: le crédit. Quelles en sont les caractéristiques essentielles?

En premier lieu, celui-ci semble faire l'objet d'un rationnement, en dépit d'un retour certain des banques à l'activité de crédit à partir de 2000.

Tableau n° 4 : Crédits bancaires à l'économie (1994-2007).

	Crédits à l'économie (10 ⁹ DA)	Croissance des crédits à l'économie (en %)	Crédits à l'économie / PIB (en %)
1994	306	38.9	20.7
1995	565	84.9	28.0
1996	772	36.5	30.1
1997	741	07.8	26.2
1998	731	01.2	26.0
1999	966	13.7	29.3
2000	993	02.8	24.2
2001	1078	08.5	25.5
2002	1266	17.5	28.0
2003	1380	08.9	26.3
2004	1535	11.2	25.0
2005	1780	15.9	23.6
2006	1950	09.5	23.1
2007	2205	13.7	23.6

Source : Banque d'Algérie.

Ainsi, les crédits bancaires à l'économie sont, à en croire les données fournies par la Banque d'Algérie, en nette croissance depuis 2001, mais ils ne représentent cependant en moyenne que 25% du PIB, ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques (Ilmane, 2006)¹⁸.

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques¹⁹, est de plus en plus accessible au secteur privé. La discrimination dont était victime par le passé le secteur privé n'est plus à l'œuvre ; au contraire, la ventilation du total des crédits distribués par secteur juridique fait ressortir une croissance rapide, au cours des années 2000, de la part des crédits octroyés au secteur privé : de 14.8 % en 1997 et 19 % en 1998, cette part passe à 31 % en 2001, pour atteindre 44 % en 2004. En 2007, cette part est de 57 %.

En troisième lieu, l'évolution de la répartition du crédit par maturité fait ressortir une tendance au renforcement de la part relative du crédit à long terme au détriment du crédit à court terme. Ainsi, la part relative du crédit à long terme est passée, entre 2003 et 2007, de 3.4 % du total à 16 % tandis que la part du crédit à court terme a baissé de 56 % à 46 %.

En dernier lieu, le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur : la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. En dépit des multiples opérations d'assainissement, qui ont débuté à partir de 1991 et qui ont porté sur quelques 1100 milliards de DA de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques (Kessali, 2004), leurs portefeuilles semblent toujours subir le poids handicapant de ce type de créances. En d'autres termes, le crédit bancaire continue toujours de financer le déficit structurel des entreprises publiques en déconfiture, et ce, sur injonction gouvernementale²⁰. De plus, une nouvelle source de déficits est apparue ces dernières années : la contrainte, informelle, faite aux banques publiques de prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité de ces emprunteurs²¹. Les recours normaux afin de récupérer tout ou partie de ces créances s'avèrent la plupart du temps vains. Le haut niveau de créances non performantes qui caractérise les banques publiques n'est pas sans nuire à la mobilisation de l'épargne interne, de

même qu'il conduit à une allocation sous optimale des ressources financières du pays, ce qui handicape lourdement le retour à une croissance soutenue.

Conclusion : Si l'on se réfère à la typologie développée par B. Theret (2000), typologie ci-dessus évoquée, l'évolution de la régulation monétaire en Algérie peut se résumer en un passage brutal d'une configuration à une autre : du structuralisme au monétarisme.

Néanmoins, il convient de noter que les changements opérés reflètent le poids prépondérant que jouent les recettes pétrolières, et donc la rente, dans la définition de l'orientation des réformes. Par ailleurs, la nouvelle configuration du rapport monétaire ne semble pas obéir au même impératif de développement que celui qui a prévalu dans les décennies 70 et 80, puisque présentement, la stabilité des prix semble s'être érigée en but ultime de toute la politique monétaire.

Notes et Bibliographie :

¹ Ceci ne nous dispense pas d'effectuer l'analyse des évolutions de l'ensemble des formes institutionnelles prises en tant qu'éléments d'un système, c'est-à-dire en tant que mode de régulation. Voir à ce propos S. BELLAL (2010).

² L'auteur, qui compte parmi les fondateurs du courant dit de la régulation, précise que l'usage du terme régime suppose qu'il existe plusieurs expressions de la contrainte monétaire et de la résolution des déséquilibres du circuit des paiements.

³ Dans ce qui suit, nous nous intéresserons en particulier aux questions liées à l'offre de monnaie et du crédit. Nous évacuerons la question du taux d'intérêt.

⁴ Dans les années 70, près de 30% des investissements sont financés par la planche à billet (Goumeziane, 1994). La création monétaire est d'autant plus aisée qu'elle est le fait du Trésor. Par ailleurs, le recours sans limites au système monétaire permet aussi de financer les déficits du Trésor public : entre 1970 et 1985, le financement monétaire représente 40% du déficit (Goumeziane, 1994).

⁵ Rien qu'entre 1973 et 1978, le déficit comptable du secteur industriel est passé de 408 millions de DA environ à 1.88 milliards de DA. Ce déficit ira en s'aggravant durant les années 80.

⁶ Quelques chiffres illustrent cette « dérive » : les créances sur l'économie, mises à la disposition des entreprises par les banques primaires, passent de 6,1 milliards en 1970 à 36,9 milliards en 1976. Par comparaison, durant la même période, le produit industriel, sur la base 100 en 1970, atteint le niveau de 187,6 en 1976 (hors hydrocarbures et BTP), la masse monétaire, toujours base 100 en 1970, s'élève à 380 en 1976, alors que le poste « créances sur l'économie » des banques primaires, base 100 en 1970, passe à 604 en 1976 (Palloix et Kichou, 2002).

⁷ Palloix et Kichou (2002) parlent de confiscation du pouvoir monétaire par les entreprises publiques.

⁸ D'où le cercle vicieux : émission monétaire → affaiblissement du pouvoir d'achat des salaires → affaiblissement de l'autorité sur le procès de travail → émission monétaire.

⁹ Voir à ce propos S. BELLAL (2010).

¹⁰ Dans son ouvrage consacré à l'analyse de l'expérience algérienne de développement dans sa phase volontariste, L. Addi (1990) s'est efforcé de montrer (avec beaucoup de succès) comment l'institution monétaire est instrumentalisée par l'Etat dans sa fonction de redistribution de la rente, et comment la monnaie devient le médium de subordination, de soumission de l'économique au politique.

¹¹ Dans les faits, l'autonomie conférée à la Banque d'Algérie a permis à cette dernière de jouer un rôle central dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre sous la houlette du FMI de 1994 à 1998. Cette autonomie, que d'aucuns lient à la conjoncture politique de l'époque, demeure cependant instable et fragile. Deux faits permettent d'étayer cette affirmation : le premier est l'adoption par le gouvernement, en juin 1998, c'est-à-dire au sortir des accords avec le FMI, d'une loi de finances complémentaire qui prévoit un déficit budgétaire de 3%, financé par la banque d'émission. Ce déficit devait permettre, selon les autorités politiques, de relancer les dépenses publiques et la croissance. Le second se rapporte à une disposition contenue dans l'ordonnance de 2003 qui remet en cause l'indépendance du personnel dirigeant de la Banque Centrale puisque le poste de Gouverneur n'est plus inamovible, comme le prévoyait la loi de 1990.

¹² On ne peut ne pas remarquer que les évolutions et les ruptures notables ont lieu précisément dans un contexte de crise du régime rentier, crise qui s'est manifestée par les problèmes de balance de paiements jusqu'au milieu des années 90.

¹³ La stabilité des prix est entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation. C'est dans son rapport de 2003 que la Banque d'Algérie annonce un objectif explicite et ciblé en matière de stabilité des prix, à savoir une inflation inférieure à 3%.

¹⁴ La liquidité bancaire s'est fortement accrue sous l'influence des revenus pétroliers des entreprises du secteur des hydrocarbures. A cela il convient d'ajouter les débours du Trésor, rendus possibles grâce à l'accroissement de la fiscalité pétrolière, au profit des banques publiques pour leur recapitalisation et pour son désendettement partiel envers elles. Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que la surliquidité bancaire a eu pour conséquence de mettre le fonctionnement du système bancaire hors banque centrale puisque, désormais, seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel.

¹⁵ On remarque aussi qu'à partir de 2001, les avoirs extérieurs nets dépassent en montant les avoirs intérieurs nets ainsi que la masse monétaire M1. A signaler également que les crédits à l'Etat ne sont plus, comme dans le passé, à l'origine d'une création monétaire dans la mesure où les liquidités abondantes permettent au Trésor de se désendetter progressivement à partir de 2000. A titre d'illustration, la part relative des crédits à l'Etat dans la masse monétaire M2 est passée de 43% en 1999 à 12% en 2003. A partir de 2004, les crédits à l'Etat sont négatifs.

¹⁶ Ainsi, le taux de réserves obligatoires est passé de 4.5% en décembre 2001 à 6.5% en mars 2004.

¹⁷ A fin 2004, les montants repris atteignaient 400 milliards de dinars ; fin 2005, ils atteignent 450 milliards de DA, ce qui représente, dans les deux cas, environ le ¼ du crédit bancaire.

¹⁸ Pour l'auteur, la faiblesse du ratio « crédits à l'économie / PIB » est d'autant plus significative qu'elle est observée dans un contexte caractérisé par la prééminence de l'intermédiation bancaire face à un marché de capitaux à l'état encore embryonnaire.

¹⁹ A titre d'illustration, en 2003, le crédit bancaire à l'économie est assuré par les banques publiques à hauteur de 92 %, contre 85 % en 2002, 96 % en 2001 et 97.3 % en 2000.

²⁰ Depuis 1992, de manière récurrente, le gouvernement continue d'injecter des fonds considérables dans les banques afin de couvrir les énormes déficits de ces dernières, mais sans pour autant apporter de remède aux causes véritables de ces pertes.

²¹ De l'aveu de l'ancien ministre des Finances, A. Benachenhou, l'accumulation de créances « non performantes » sur le secteur privé a atteint, ces dernières années, un niveau préoccupant. Dans une contribution publiée dans le quotidien « El Watan », Benachenhou (2009) écrit : « *Si par le passé, la perte de substance des banques a pu être expliquée par les difficultés des entreprises publiques, il est par contre difficile (...) d'expliquer les saignées d'aujourd'hui* ».

ADDI L. (1990), *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger.

AGLIETTA M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris, 2^o édition (1982), 3^o édition, Odile Jacob (1998).

BELLAL S. (2010), « *La crise du régime d'accumulation en Algérie : une approche par la régulation* », Thèse de doctorat, ENSSEA, Alger.

BENABDELLAH Y. (2006), « *Croissance économique et dutch disease en Algérie* », Cahiers du CREAD, n^o 75, pp. 09-41.

BOUDJEMA R. (1990), « *La crise en Algérie : sens et non-sens* », dans Nouvel HEBDO, semaine du 05 au 11 et 12 au 18/12/1990.

BOYER R. (2004), *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, Editions La découverte, Paris.

CHAVANCE B. (2007), *L'économie institutionnelle*, La découverte, Paris.

GOUMEZIANE S. (1994), *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*. Fayard, Paris.

ILMANE M-C. (2006), « *Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004)* », Cahiers du CREAD, n^o 75, pp. 69-107.

KESSALI B. (2004), « *Banques et entreprises publiques financièrement déstructurées* », revue STRATEGICA, n^o 3, décembre.

MARQUES-PEREIRA J. et B. THERET (2000) *Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI*, Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS, Mai 2000).

OMINAMI C. (1986), *Le tiers-monde dans la crise*, La découverte, Paris.

OUFRIHA F-Z. (1999), « *Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie* », Cahiers du CREAD, n^o 46-47, pp. 177-194.

PALLOIX C. et L. KICHOU (2002), « *L'Algérie et l'optique de Barcelone : changement Institutionnel et Inerties Conflictuelles* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse, 20-21 septembre 2002.

TALAHITE F. (2000), « *La réforme bancaire et financière en Algérie* ». Cahiers du CREAD, n^o 52, 2^{eme} trimestre 2000, pp. 93-122.

Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale

Amel BENYEKHFLEF

Maître Assistante - Université d'Alger3

Résumé : Dans le prolongement des réformes économiques lancées en 1988 et dans le cadre de la mise à niveau du système national d'information financière et comptable pour le mettre au diapason des normes comptables internationales, les pouvoirs publics ont lancé dès 1998 la révision du PCN en vigueur depuis 1975. Le CNC a produit un nouveau système financier comptable largement inspiré des normes IAS/IFRS et rendu obligatoire à compter du 01/01/2010. Ce nouveau référentiel vise à rendre l'information financière et comptable plus pertinente, d'une grande transparence et très fiables et ce dans l'intérêt d'abord de l'investisseur et ensuite des autres utilisateurs des états financiers.

En comparaison, les pays de l'Est sont passés beaucoup plus rapidement d'une économie planifiée centralisée à une économie de marché caractérisée par la libre entreprise. Situés à proximité des pays traditionnellement capitalistes, les pays de l'Est ont rapidement adopté et mis en œuvre – avec succès – les normes comptables internationales.

Mots clés : économie planifiée, économie de marché, normes IAS/IFRS, SCF, Système comptable d'inspiration socialiste, PCN, US GAAP.

INTRODUCTION : Les Entreprises multinationales sont soumises pour l'établissement de leurs états financiers aux principes et règles comptables nationales et à l'environnement juridique, fiscal et financier propre aux pays dans lesquels elles sont implantées. Pour vaincre cet handicap, ces firmes multinationales ont poussé à l'adopter des normes comptables internationales destiné d'une part à harmoniser les règles d'évaluation et d'enregistrement d'opérations comptables particulières et à favoriser la comparabilité des comptes sociaux dans l'espace et dans le temps.

Les Entreprises évoluent dans un paysage économique caractérisé par une internationalisation et une globalisation des marchés financiers. Donc, la mise en place d'un environnement comptable et financier harmonisé est nécessaire pour assurer une comparabilité des comptes des sociétés de pays différents. C'est pour cette raison que les normes comptables internationales ont été élaborées.

Cette étude fait le rapprochement entre le processus de normalisation comptable en Algérie et celui en Europe de l'Est sachant que ces pays sortent d'une expérience socialiste.

L'objectif est d'examiner l'expérience à l'Est dans la transition d'une économie planifiée à une économie de marché. Dans une première partie ; nous nous proposons d'examen d'évolution de l'activité de normalisation comptable en Algérie de l'indépendance à nos jours, nous évoquerons ensuite les caractéristiques du système comptable d'inspiration socialiste avant la chute du mur de Berlin¹ puis la renaissance d'une diversité des options comptables choisies par ces pays lors de leur passage au mode de régulation capitaliste.

Dans la deuxième partie nous exposons les différences qui existent entre le système comptable algérien et celui des pays de l'Est ainsi qu'avec la comptabilité anglo-saxonne, la comptabilité américaine et les normes internationales (IAS / IFRS). En conclusion, nous tirerons les enseignements de cette étude ainsi que les perspectives à court et à long terme.

I – LE SYSTEME COMPTABLE ALGERIEN: Depuis l'indépendance, notre pays a réalisé d'importants programmes d'investissements :

- Productifs durant les années 60 et 70.
- Sociaux et d'Infrastructures durant les années 80 et 90.
- D'appui à la croissance depuis 1999.

La périodisation de l'activité de normalisation nous permet d'identifier les situations suivantes :

A. 1962 - 1972 : Aucune activité de normalisation n'est à signaler. Notre pays a hérité à l'indépendance, du PCG 1957 qui est resté en application dans le cadre de la reconduction par la Loi du 31/12/1962 de l'ensemble de la réglementation en vigueur jusqu'à Algérianisation, dont le délai était fixé au 31/12/1975.

B. 1973 - 1991 : Normalisation dans le cadre du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) installé en 1973 par le Ministre des Finances qui le charge d'élaborer un nouveau Plan Comptable spécifique à l'Economie Nationale et selon trois orientations :

- Le Plan Comptable doit être au service de la Planification et non pas du Marché.
- Le Plan Comptable doit être d'inspiration socialiste et ne plus faire référence au Mode de Production Capitaliste.
- Démystifier la comptabilité et la rendre à la portée de tous (travailleurs, gestionnaires...) (**banalisation** de la comptabilité)

Les travaux du CSC ont abouti à la promulgation de l'ordonnance n° 75-35 du 29/04/1975 portant Plan Comptable National².

Trois innovations majeures étaient introduites par le Plan Comptable National :

- La détermination du Résultat en cascades (reprise du Plan Comptable de l'O.C.A.M.)
- L'obligation de tenir l'inventaire permanent des stocks.
- La simplification dans la présentation et le fonctionnement des comptes.

L'application du Plan Comptable National est obligatoire à compter du 01/01/1976.

La précipitation dans l'introduction du Plan Comptable National n'a pas permis à l'Organe de normalisation de produire les Plans Comptables Sectoriels à même d'inspirer les Entreprises dans la confection de leurs Plans Comptables particuliers.

Aussi, chaque Entreprise publique ou privée, se trouvait dans l'obligation de normaliser à son niveau.

Ce n'est qu'au milieu des années 80 que le CSC devenu Conseil Supérieur de la Technique Comptable (CSTC) a pu produire quatre (04) Plans Comptables Sectoriels à savoir, celui de l'Agriculture, du Tourisme, du BTPH et des Assurances.

Les autres secteurs d'activités échappent à ce jour à la normalisation comptable et notamment le secteur dominant dans l'économie, à savoir le secteur des Hydrocarbures qui est régi par un Plan Comptable d'Entreprise, non officiel.

C. 1991 - 1998 : Pluralité d'organe de normalisation. L'introduction de l'économie de marché et le passage à l'Autonomie des Entreprises Publiques par leur transformation en Sociétés par Actions, SARL ou EURL, ont nécessité l'intervention de plusieurs Organismes dans la normalisation comptable en Algérie. Comme le Plan Comptable National a été promulgué avant le Code de Commerce, il n'a pas pris en compte l'ensemble des dispositions régissant les Sociétés Commerciales du secteur Privé.

Aussi, dès la transformation juridique des Sociétés Nationales en Sociétés par Actions, il était nécessaire de normaliser les opérations comptables de constitution des Sociétés, de répartition des résultats, d'augmentation du capital et de dissolution et liquidation.

C 1. En 1^{er} lieu, c'est **la Direction Générale de la comptabilité** au niveau du Ministère de Finances qui a émis des instructions pour adapter le Plan des Comptes à l'activité des Sociétés Commerciales et notamment les circulaires suivantes :

N° 1850 du 24 /05/1989 relative à la comptabilisation des opérations liées à l'autonomie des Entreprises.

N° 635 du 11/03/1990 relative la comptabilisation de la participation des travailleurs aux bénéficiaires de l'Entreprise.

N° 01/95 du 02/10/1995 relative à l'harmonisation de la comptabilité des Fonds de Participation.

Ainsi que l'instruction n° 581 du 21/04/1997 relative à la comptabilisation de la réintégration de l'écart de réévaluation.

C 2. En second lieu, **la Direction Générale des Domaines** est intervenue pour normaliser en 1997 les travaux de liquidation des Entreprises par l'introduction du compte 85 Résultat de Liquidation.

C 3. En troisième lieu, **l'Institut d'Emission, en l'occurrence la Banque d'Algérie**, a pris en charge la normalisation comptable de l'activité Bancaire par le biais des textes suivants :

Règlement 92-08 portant plan de compte bancaire et règles comptables applicables aux Banques et Etablissements financiers.

Règlement 92-09 relatif à l'établissement des comptes individuels annuels des Banques et Etablissements Financiers.

Règlement 96-07 du 03/07/1996 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Bilans.

Règlement 94-18 du 25/12/1994 portant comptabilisation des opérations en devises.

Règlement 97-01 du 08/01/1997 portant comptabilisation des opérations sur titres.

Règlement 2002-03 du 28/10/2002 portant sur le contrôle interne des Banques et Etablissements Financiers.

Instruction 43-94 du 11/07/1994 portant modalités d'application du règlement 92-08.

C 4. En quatrième lieu, **l'Ordre National des Experts Comptables, Commissaires Aux Comptes et Comptables Agréés** chargé par la Loi 91/08 et le décret exécutif 92-20 de³ :

➤ Définir les diligences normales de vérification et de contrôle.

➤ Emettre tout avis sur les questions de technique comptable, de droit ou de finances.

Ce qui a donné lieu à la promulgation de la décision n° 103 SPM/94 relative aux diligences professionnelles du Commissaire Aux Comptes. Par contre, en matière de normalisation comptable, l'Ordre n'a pu produire de Plans Comptables Sectoriels.

De son côté **la C.O.S.O.B** n'a introduit aucune norme pour favoriser la transparence et l'image fidèle des comptes sociaux des Sociétés cotées en Bourse.

Aussi, les pouvoirs publics se sont rendu compte que ni les Directions Centrales du Ministère des Finances, ni l'organisation professionnelle, à savoir l'Ordre, ne pouvaient s'occuper de normalisation qui relève du Domaine Public. Aussi, il a été procédé à la création du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

D. 1998 - 2008 : En dernier lieu, **le CNC** créé par décret exécutif n° 96 - 318 et installé en 1998 par le Ministère des Finances, qui lui a fixé deux objectifs :

- Procéder à la révision du Plan Comptable National compte tenu des changements politique, idéologique et économique enregistrés depuis 1988.
- Poursuivre les travaux de normalisation par l'élaboration de Plans Comptables Sectoriels et l'émission d'avis sur les questions posées par les opérateurs économiques.

Ce 2^{ème} objectif a été atteint, puisque durant le premier mandat (1998 – 2001), le CNC a procédé :

D'une part, à l'élaboration de trois Plans Comptables :

- Plan Comptable des Groupes et Holdings le 21/06/1999 ainsi que les modalités de consolidation des comptes.
- Plan Comptable des I.O.B du 23/11/1998.
- Plan Comptable des O.P.C.V.M (Organisme de Placement Collectif en Valeurs mobilières).
- Modalités d'Audit des Associations du 12/06/2000.

D'autre part, à l'émission d'avis sur une quinzaine de points soulevés par les Entreprises et en particulier :

- Demande de dérogation au système de l'inventaire permanent, introduit par une importante Entreprise de BTP ainsi qu'une nouvelle Entreprise de distribution de médicaments - rejet -
- Demande de clôture des comptes de l'exercice au 30 novembre formulée par une Entreprise Etrangère en raison des contraintes de consolidation - rejet -.
- Demande d'allongement de l'exercice comptable à 15 mois.
- Demande de rallongement de la durée de vie des constructions Hôtelières.
- Demande de compensation comptable des créances et des dettes réciproques.
- Demande de comptabilisation en investissement, d'équipements acquis selon la formule du leasing Financier - rejet -.
- Demande d'ERIAD Sétif le 11/04/2001 qui pose la problématique du traitement des dividendes sur actions rachetées par l'Entreprise (actions propres).

Par contre, la révision du Plan Comptable National n'a pas abouti en raison des blocages idéologiques des membres de la Commission qui ne sont pas arrivés à dépasser la vision du Plan Comptable National et qui ne pouvaient pas imaginer une autre alternative au Plan Comptable National. Ce qui a amené les Pouvoirs Publics à solliciter les Organes Français de normalisation, en l'occurrence :

- ✓ Le Conseil National de la Comptabilité (CNC)
- ✓ Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (C.S.O.E.C)
- ✓ La Compagnie Nationale des Commissaires Aux Comptes (CNCC)

Pour une mission non plus de Révision mais de modernisation du Plan Comptable National.

Ce groupement a proposé trois options possibles :

- ✓ Maintien de la structure actuelle du Plan Comptable National avec des mises à jour pour tenir compte des modifications de l'environnement Economique et Juridique National.
- ✓ Maintien de la structure actuelle du Plan Comptable National avec introduction de solutions techniques développées par les normes internationales.
- ✓ Rédiger une version modernisée du Plan Comptable National sur la base de l'application des principes et règles retenus dans les normes internationales.

Le CNC réuni en Assemblée plénière le 05/09/2001 a retenu la 3^{ème} option sur la base des arguments suivants :

- ✓ La nomenclature des comptes n'est pas normalisée à l'échelle internationale, il n'y a donc pas lieu de substituer une autre nomenclature des comptes à celle du Plan Comptable National.
- ✓ Les surcoûts inévitables qui seront induits par le changement du Plan Comptable National et qui vont affecter la pratique comptable actuelle, l'enseignement et la formation en comptabilité et la reconversion des logiciels comptables.

Par contre, l'adoption d'un nouveau cadre comptable se justifie par :

- ✓ L'élaboration d'un nouveau Plan Comptable conforme aux normes et pratiques comptables Internationales.
- ✓ L'arrimage à une pratique comptable usitée dans de nombreux pays Européens et Africains.

Les travaux de modernisation du Plan Comptable financés par un don de la Banque Mondiale ont été lancés en Avril 2001. Le délai de réalisation est de 12 mois.

L'avant projet du Plan Comptable largement inspiré du Plan Comptable Français de 1999 a été diffusé en Décembre 2005 et promulgué par la loi 07-11⁴.

En effet, le splendide isolement imposé aux comptables depuis la promulgation du Plan Comptable en 1975 et l'introduction de l'Arabisation des études en vue de la Licence ès Sciences Financières n'ont pas permis aux professionnels de se tenir informé des développements récents de la comptabilité au point où le CNC, instruit de la révision du Plan Comptable National en 1998 à été unanime à refuser toute modification du Plan Comptable National et son maintien tel quel, alors que :

- ✓ L'ouverture de l'économie est consacrée dans les faits.
- ✓ Libération totale du commerce extérieur.
- ✓ Installation de la Bourse et cotation de trois Entreprises.
- ✓ Recours de plus en plus important aux marchés financiers pour l'obtention de sources de financement.
- ✓ Accord d'association avec l'Union Européenne.
- ✓ Négociation en cours pour l'accession à l'O.M.C.
- ✓ Désengagement de l'Etat de la sphère Economique et Commerciale.

De plus, en Algérie, les bilans subissent les poids dominant et déformant de la fiscalité directe et indirecte ; alors que, les comptes sociaux doivent produire des informations qui soient pertinentes pour l'ensemble des parties prenantes à savoir : les Investisseurs, les Actionnaires, l'Administration Fiscale, les Dirigeants, le Partenaire Social, le Banquier,....

A cet effet, l'introduction des Normes Internationales était salutaire pour rééquilibrer la présentation des comptes sociaux qui soient utiles aux Dirigeants et notamment aux Investisseurs.

Par ailleurs, L'obligation faite à l'ensemble des Commerçants (personnes physiques ou morales), Entreprises Individuelles ou Sociétés Nationales, de présenter leurs comptes sociaux de façon identique sous forme de 17 tableaux annexes constitue une véritable hémorragie de ressources pour les Entreprises.

En raison de la redondance des informations contenues dans les 17 annexes du Plan Comptable National, l'Administration fiscale a abandonné en 1998 la présentation comptable du Bilan et imposé aux commerçants une nouvelle liasse fiscale comprenant 8 annexes obligeant les Entreprises à présenter leurs comptes sociaux sous forme de Bilan Comptable avec 17 annexes et Bilan Fiscal avec 08 annexes.

Les Organes de normalisation ne sont pas intervenus pour harmoniser et simplifier la présentation des comptes sociaux alors que l'exemple français a été suivi par d'autres pays qui ont adopté l'ajustement des comptabilités à la dimension et aux moyens des Entreprises grâce à la présentation d'un triple système de documents annuels.

Aucune normalisation n'a concernée à ce jour le traitement automatisé des informations, surtout avec la généralisation de la micro informatique à partir du milieu des années 80 et l'apparition des logiciels de comptabilité, paie, gestion des stocks, gestion de patrimoine, ainsi que de nouveaux supports autres que le papier et les registres (disque, disque dur, CD, flash disk). Ce

n'est qu'en 2009 que le décret exécutif n° 09-110⁵ a fixé les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de système informatiques.

Depuis la promulgation du Plan Comptable National, aucune Norme Nationale n'a été développée. Les professionnels, procèdent de façon volontariste, à l'application stricte des règles fiscales et de façon implicite recourent aux principes comptables généralement admis pour traduire comptablement tout fait économique de nature exceptionnelle.

Les comptes sociaux étaient privés de l'Annexe. Aussi, les utilisateurs des comptes sociaux sont dans l'ignorance des normes et des principes comptables qui ont présidé à l'élaboration des comptes sociaux.

Avant leur passage à l'Autonomie, les Sociétés Nationales n'avaient pas de Commissaires Aux Comptes. Aussi, en l'absence de normalisation d'une part et de certification des comptes d'autre part, les comptabilités des Entreprises Publiques n'avaient pas pour objectif de refléter l'image fidèle de la situation financière et du patrimoine de celles-ci.

Sur le plan des Ressources Humaines, les Comptables Nationaux – banalisés par le PCN – envient terriblement leurs confrères des autres pays qui jouissent naturellement d'un prestige et d'une honorabilité socialement reconnus.

Ces insuffisances criardes du Plan Comptable National constituaient un **obstacle à l'investissement**, il n'y a qu'à se rappeler le cas d'Air Algérie à qui il a été refusé de constater en Investissements les aéronefs qu'elle devait acquérir par un financement par crédit bail. En effet, le Plan Comptable National définit la classe 2 comme l'ensemble des biens durables acquis ou créés par l'Entreprise et exclue :

- *Les Investissements exploités mais non acquis car financés par leasing par exemple.*
- *Les Investissements financiers qu'il considère comme des créances à terme.*

Par ailleurs, l'ordonnance 75-35 du 29/04/1975 portant PCN et l'arrêté d'application du 23 juin 1975 n'ont fait l'objet d'aucune révision significative qui aurait permis de régler les problèmes soulevés tout au long de leur application (traitement comptable non prévu d'opérations telles que le crédit – bail, les concessions de service public, les opérations libellées en monnaies étrangères...). A l'expérience, il s'est avéré également qu'ils ne pouvaient assurer ni la prise en charge, du point de vue comptable, des nouveaux instruments économiques et financiers, ni une présentation des états financiers conforme aux standards internationaux pour permettre aux divers utilisateurs, notamment les investisseurs et les gestionnaires, d'accéder à une information financière, transparente, directement exploitable.

Aussi, ce nouveau système comptable financier est marqué par trois principales avancées.

La première innovation porte sur le choix de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner avec un socle conceptuel et des principes plus adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillée, reflétant une image fidèle de la situation financière des Entreprises.

La deuxième innovation a trait à une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation et l'établissement des états financiers, ce qui limitera les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilitera la vérification des comptes.

Il faut souligner également la prise en charge par le nouveau système comptable des besoins des investisseurs, actuels ou potentiels, qui disposeront d'une information financière sur les Entreprises à la fois harmonisée, lisible et permettant la comparabilité et la prise de la décision.

La troisième innovation réside dans la possibilité pour les très petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

A ce titre, il convient de noter que le nouveau système comptable financier comporte plusieurs implications positives du fait qu'il :

- Propose des solutions techniques à l'enregistrement comptable d'opérations ou de transactions non traitées par le PCN ;
- Apporte plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière qu'ils véhiculent, ce qui renforcera la crédibilité des Entreprises ;
- Permet une meilleure comparabilité dans le temps et dans l'espace des situations financières ;
- Constituera une occasion pour les Entreprises d'améliorer leur organisation interne et la qualité de leur communication avec les parties prenantes à l'information financière ;
- Encouragera l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs ;
- Favorisera l'émergence d'un marché financier tout en assurant la fluidité des capitaux ;
- Améliorera le portefeuille des banques du fait de la production par les entreprises de situations plus transparentes
- Facilitera le contrôle des comptes qui s'appuiera désormais sur des concepts et des règles clairement définis ;
- Impose l'application par les entreprises de normes comptables internationalement reconnues, obligeant à une meilleure transparence des comptes, ce qui constitue une mesure de sécurité financière participant à l'instauration (ou la restauration) de la confiance.

En effet, le SCF présente les caractéristiques suivantes :

- ☞ **Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité** qui fixe, de manière claire, les conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits.
- ☞ **Enonciation des règles d'évaluation et de comptabilisation** de toutes les opérations, y compris celles pour lesquelles le PCN ne prévoyait pas de traitement comptable, telles que le leasing, les concessions, les opérations en monnaies étrangères, les pertes de valeurs sur les actifs ou les opérations faites en commun, citées ci -avant.
- ☞ **Description du contenu de chacun des états financiers** que doivent fournir les entités : bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie de l'exercice) et leur présentation conformément à celle préconisée par les normes internationales.
- ☞ **Obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés** pour les entités soumises à une même autorité de décision.
- ☞ **Prise en charge des règles modernes relatives à l'organisation de la comptabilité**, en particulier concernant la tenue de comptabilités au moyen de systèmes informatiques, procédé à l'heure actuelle largement répandue mais non réglementé.
- ☞ **Mise en place d'un système de comptabilité simplifiée**, basé sur une comptabilité de trésorerie, pour les micros – Entreprises, les petits commerçants et les artisans.
- ☞ **Elargissement, par rapport au Plan Comptable National, du champ d'application** qui recouvre désormais toutes les entités amenées à produire des comptes, quelque soit leur secteur d'activité et leur taille.

Enfin, le SCF implique le changement de culture comptable :

Contrairement à l'ancien système comptable fondé sur une conception qui prend en charge surtout les contraintes juridiques et fiscales, le nouveau système comptable s'attache plutôt à la

transcription de manière fidèle, conformément à leur substance et à leur réalité économique, des transactions, et autres événements afin de répondre aux besoins des investisseurs qui souhaitent une information transparente.

Cette nouvelle conception de la comptabilité, inspirée de la comptabilité de type anglo-saxon va nécessiter de la part de toutes les parties prenantes à l'information financière (préparateurs des comptes, professionnels de la comptabilité et autres utilisateurs) des remises en question profondes qui se traduisant par des besoins importants de mise à niveau et une refonte des programmes de formation en comptabilité.

II - LA COMPTABILITE EN EUROPE DE L'EST : La comptabilité dans les pays de l'Est ⁶ est née vers 1940-1950 sous l'influence du système de la régulation économique par la planification centralisée d'Etat. Les principes de base de cette comptabilité se sont développés dans les années 1960, et après c'était l'extension de ce modèle aux autres pays communistes européens. Nous présentons, la nature de la comptabilité des pays socialistes et les principaux changements constatés lors de la transition.

1 - La centralisation Etatique du pouvoir de régulation : ⁷ Dès la prise du pouvoir par les Soviétiques, c'est à l'Etat, plus précisément au BCHX⁸ que revient la tâche d'élaborer les décrets qui gouvernent la comptabilité. Même après la période soviétique, le pouvoir normatif est resté toujours entre ses mains car c'était le ministère des finances cette fois-ci, le maître à penser de la comptabilité.

2 - Le monisme réglementaire : l'Etat réglemente non seulement la comptabilité financière mais également la comptabilité de gestion de façon à mettre à jour toutes les facettes de la gestion de l'Entreprise, il y a donc - le monisme réglementaire - .

3 - Le monisme matériel et le principe du coût. Le mode d'évaluation des actifs devrait être celui du coût complet réel (d'acquisition ou de fabrication) avec interdiction de provisionner.

4 - Le monisme formel⁹ : Mise à l'écart du modèle dualiste, l'unique système d'organisation conforme au monisme formel était autorisé et mis en place qui représente l'unité de la comptabilité des coûts et de la comptabilité financière.

5 - Un concept d'actif spécifique : malgré l'utilisation par les entreprises d'actifs loués, ceux-ci ne figuraient pas à l'actif mais à un poste hors bilan car le bilan ne devait refléter que ce qui appartient à l'entreprise, sous peine de fausser les calculs à l'échelle macro-économique.

6 - Un concept de capital spécifique. Les comptabilités des entreprises socialistes ne connaissaient pas le concept des capitaux propres et, plus largement, celui de capital. Du point de vue terminologique, le terme *capital* était généralement remplacé par le terme " fonds statutaire " qui désignait les apports externes de l'Etat sous forme de : dotations budgétaires, prêts, autofinancement .etc.

7 - Un concept de résultat spécifique : En résultat, les socialistes considèrent les intérêts des banques et les impôts prélevés par l'état non comme des charges mais comme des distributions de résultat, ce qui engendre un résultat spécifique.

8 - La standardisation et le contrôle des coûts : l'originalité du système comptable dans ces pays tenait au fait qu'il privilégiait une classification spécifique des coûts : ***Classification par stade***. Cette classification revêtait une importance capitale car elle servait de base à l'établissement des prix et surtout à leurs contrôles. Elle consistait en une analyse de la formation des coûts par décomposition des coûts directs de production, des coûts indirects de production et des coûts commerciaux.

9 – Des plans comptables particuliers : Le premier plan comptable unifié est apparu en 1940 caractérisé par le monisme formel et par la logique du circuit car les classes de comptes étaient agencé selon l'ordre du déroulement du cycle d'exploitation (approvisionnement – production – ventes)

10 – Des bilans particuliers : Si on fait abstraction aux détails, la structure fondamentale des bilans était du type suivant ¹⁰:

ACTIF	PASSIF
Moyens fixes normés	Financement des moyens fixes
Moyens circulants normés	Financement des moyens circulants
Moyens circulants non normés	Financement des moyens circulants non normés

11- Des comptes de résultats particuliers : Le compte de résultat n'était qu'une synthèse d'une information très détaillée sur les coûts par nature, par fonction et par stade que l'Etat utilisait pour assurer le contrôle.

12 – Des modalités de contrôles particulières : Le contrôle des comptes était essentiellement un contrôle d'Etat. Il s'exerçait fondamentalement à l'aide de deux corps : Les *Chefs comptable* et les *Réviseurs*. Les *Chefs comptable* étaient nommés par le directeur de l'usine et dépendait fonctionnellement de lui mais ils devaient suivre les règles de contrôle imposée par l'Etat. Les *réviseurs* dépendaient entièrement des autorités centrales. Ils pouvaient être considérés comme les contrôleurs des contrôleurs chargés de vérifier le respect du plan et la conservation de la " *propriété socialiste* ".

III – LES INFLUENCES ETRANGERES A L'EST :

Après l'effondrement du bloc communiste et la transition d'un système comptable du type communiste à un autre de type capitaliste certains pays comme la Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Russie et Tchèque ont adopté des modes de régulation comptable différents l'un de l'autre et le tableau suivant montre la diversité ¹¹ .

	<i>Bulgarie</i>	<i>Hongrie</i>	<i>Pologne</i>	<i>Roumanie</i>	<i>Russie</i>	<i>Tchéquie</i>
<i>Organismes ou pays</i>	IASB & France	UE & Allemagne	UE & IASB	France	IASB & ONU	UE, IASB & France

Deux pays ont visiblement opté pour le modèle IASB il s'agit de la Russie et la Bulgarie, les deux pays ont repris les principes et les règles formulés par l'Organisme International tout en ayant recours à l'ONU et à l'expertise française pour leurs politiques comptables (Russie et la Bulgarie respectivement).

Concernent la Roumanie et la Hongrie, leurs inspirations ont été purement Européenne et les directives sont appliquées à la lettre avec quelque influence de la comptabilité générale française sur la Roumanie et la culture comptable Allemande sur l'Hongrie.

Enfin les deux derniers pays, la Pologne et la Tchéquie, ont manifestement subi plusieurs influences, ce qui peut expliquer la souplesse de leur système.

VI - COMPARAISON DU TRAITEMENT COMPTABLE DE CERTAINS ELEMENTS PARTICULIERS :

Le traitement comptable de certains sujets essentiels sont présentés sous une forme synoptique¹², il met en évidence les ressemblances et les différences entre pratiques comptables Algérienne (selon le PCN) et celles à l'Est , avec les normes de l'IASB (IAS / IFRS) et les pratiques américaines (selon les US GAAP).

1 - Les bases juridiques de la réglementation comptable :

IASB¹³	Organisme privé de normalisation
PCN	Loi (décret exécutif et code de commerce)
Europe de l'Est¹⁴	Loi.
US GAAP¹⁵	Organisme privé de normalisation

2 - L'existence d'un cadre conceptuel formalisé, la signification des principes de " prudence " et de " prééminence du fond sur la forme " et l'influence de la fiscalité.

IASB	Existence d'un cadre conceptuel. Domination de la prééminence du fond sur la forme. La prudence est secondaire. Indépendance de la comptabilité de la fiscalité.
PCN	Pas de cadre conceptuel, le principe de prudence est appliqué selon le décret exécutif du 23 juin 1975 La comptabilité est au service de la fiscalité (forte influence).
Europe de l'Est	Pas de cadre conceptuel. Aucun des principes de prudence et de prééminence du fond sur la forme ne l'emporte sur l'autre L'influence de la fiscalité variable selon les pays.
US GAAP	Comme l'IASB.

3 - Les éléments des états financiers :

IASB	IAS 01 : Actif. Passif, Compte de résultat et annexe. IAS 07 : Tableau de flux de trésorerie IAS 01 : Tableau de variations des capitaux propres.
PCN	Bilan, TCR et 14 tableaux annexés.
Europe de l'Est	Bilan, compte de résultat et l'annexe.
US GAAP	Comme les IAS

4 – La base générale d'évaluation des actifs :

IASB	Coût historique ; juste valeur, valeur d'utilité, valeur du marché, coût amorti.
PCN	Coût historique.
Europe de l'Est	Réévaluation au-dessus du coût historique généralement interdites sauf en cas de forte inflation.
US GAAP	Comme IAS

5 – Les actifs incorporels créés (AI) et les frais de recherche – développement (RD) :

IASB	AI : activation possible sous certaines conditions, amortissement sur 20 ans maximum RD : activation des frais de recherche interdite. Frais de développement comptabilisés en charge sauf si certaines conditions sont remplies. Amortissement sur 20 ans maximum.
PCN	AI et RD sont enregistré en valeurs incorporelles, elles sont résorbées sur maximum 05 ans.
Europe de l'Est	AI : activation interdite en Pologne et Hongrie ; possible en Bulgarie, Russie et république Tchèque. RD : activation possible en Pologne et Hongrie ; obligatoire en Bulgarie, Russie et république Tchèque. Amortissement sur 10 ans maximum.
US GAAP	AI : activation interdite RD : activation interdite

6 – Le traitement du Goodwill acquis :

IASB	Le goodwill doit donner lieu à évaluation au moins annuelle (IAS 36). Comme il représente des actifs non identifiables, sa valorisation peut se faire soit directement par évaluation de la société acquise, soit à travers les UGT.
PCN	Appellation " Fond de commerce " comptabilisé à l'actif en valeur incorporelle et il n'est pas amortissable.
Europe de l'Est	Goodwill positif : activé et amorti sur sa durée d'utilisation (Pologne, Hongrie, Russie) Amortissement facultatif en Roumanie
US GAAP	Goodwill positif : activé et amorti sur 40 ans maximum. Goodwill négatif : compensation avec la juste valeur des actifs immobilisés. Solde réintégré de manière systématique aux résultats sur 40 ans maximum.

7 – Les immobilisations corporelles :

IASB	IAS 16 : la réévaluation en utilisant la juste valeur est faisable pour une catégorie d'immobilisation, elle implique son utilisation pour l'ensemble de la catégorie et à chaque clôture d'exercice : pas de réévaluations sélectives La contre partie de réévaluation passe directement en capitaux propres.
PCN	Appellation " Investissement", l'amortissement est généralement linéaire, la réévaluation est réglementée et l'écart de réévaluation est comptabilisé dans les capitaux propres et il est imposable.

Europe de l'Est	Réévaluation au-dessus du coût historique interdite sauf en cas de forte inflation Durée d'amortissement souvent influencées par des considérations fiscales.
US GAAP	Comme IAS 16.

8 – L'évaluation des placements, court terme (PCT) et long terme (PLT) :

IASB	PLT : évalués au coût d'acquisition, à un montant réévalué, l'écart de réévaluation inclus dans les capitaux propres. PCT : évalués à la valeur du marché.
PCN	PLT : Coût historique. Provision si dépréciation de l'actif net en fin d'exercice PCT : Coût historique
Europe de l'Est	PLT : coût d'acquisition, déprécié si nécessaire. PCT : minimum du coût d'acquisition et de la valeur de marché
US GAAP	PLT : coût d'acquisition, déprécié si nécessaire PCT : juste valeur.

9 – L'actif circulant (stocks , contrats de construction , créances) :

IASB	Stocks : les méthodes préconisées sont : FIFO ou CMP. Contrat de construction : méthode de l'état d'avancement des travaux exigée sous certaines conditions sinon méthode de terminaison des travaux. Créances : provision forfaitaires non admises
PCN	Stocks : méthodes autorisées : FIFO, LIFO, CMP Contrat de construction : méthode d'achèvement des travaux obligatoire Créances : provision forfaitaires admises
Europe de l'Est	Stocks : évaluation au minimum du coût et de la valeur de marché. Méthode LIFO non admise en république Tchèque Dépréciation d'origine fiscale en Roumanie.
US GAAP	Stocks : Comme IAS 2 Contrat de construction : comme IAS 11 Créances : Comme IAS

10 – Les locations financières :

IASB	Selon la norme IAS 17 : Elle est définie comme un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif Les immobilisations financées par la location financement sont comptabilisées chez le preneur à l'actif pour leur valeur brute diminuée des amortissements et dépréciations nécessaires, et au passif la contrepartie est une dette financière.
PCN	Interdiction de comptabiliser au bilan du locataire.
Europe de l'Est	Russie, Pologne et République Tchèque : Comme l'IAS 17 Hongrie et Roumanie : non comptabilisées au bilan du locataire.
US GAAP	Définition plus complète des locations financières, pour le reste comme l'IAS 17

11 – Les provisions et l'évaluation des engagements de retraite :

<i>IASB</i>	Provisions IAS 37 : une provision est un passif on ne connaît pas exactement l'échéance et le montant, elle résulte soit d'un événement passé ou d'une sortie de ressources devrait permettre d'éteindre l'obligation. Engagements de retraite IAS 19 et IAS 26 : ont défini deux types de régime ; régime à cotisations définies et régimes à prestations définies, le premier est enregistré en charge en contre partie d'une dette , et le second est enregistré en charge mais aussi la dette futur en tenant compte d'un risque actuariel .
<i>PCN</i>	Provisions: pour risque ou perte probable on application du principe de prudence, la provision est comptabilisée en charge en contre partie d'un compte du passif Engagements de retraite : ignorés
<i>Europe de l'Est</i>	Provisions: Pas de règles Engagements de retraite : Pas de règles
<i>US GAAP</i>	Provisions : comme IAS 37 Engagements de retraite : le régime à prestations définies est le plus utilisé aux Etats-Unis.

12 - Les impôts différés :

<i>IASB</i>	Selon la norme IAS 12 : Calcul des impôts différés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être comptabilisés.
<i>PCN</i>	Pas de règles, comptabilisation de l'impôt exigible.
<i>Europe de l'Est</i>	Pas de règles en Bulgarie, Roumanie et Russie. En Hongrie, comptabilisation des impôts différés dans les comptes consolidés seulement. En Pologne comptabilisation des impôts différés dans les comptes individuels.
<i>US GAAP</i>	Comme la norme IAS 12

V- CONCLUSION :

Les tableaux précédents montrent une diversité considérable dans le traitement comptable du même sujet. On constate également la diversité entre l'Algérie et les pays de l'Europe de l'Est qui étaient à la base des pays à vocation socialiste, et grâce a des réformes inspirées du modèle occidental ; la comptabilité en Europe de l'Est avance progressivement vers la comptabilité internationale régie par l'IASB.

L'analyse révèle aussi une grande différence entre les normes de l'IASB et les règle du PCN. Ce sont les US GAAP qui sont les plus proches des IAS, signe de l'influence américaine sur le processus d'élaboration des normes de l'IASB.

Toute fois, rien n'est figé, que se soit pour l'Algérie ou pour les pays de l'Europe de l'Est, les situations actuelles peuvent évoluer mais a un rythme différent. On peut s'attende à de nouveaux bouleversements comptables à court terme à l'Est sous l'effet de modification dans les relations internationales en général et Européennes en particulier. En Algérie, des changements peuvent survenir à longs terme sous l'effet des réalités économiques et de l'infléchissement des modes de régulation comptable, la réforme du PCN 1975 est survenue 34 ans après avec l'apparition du SCF 2009 inspiré des normes IAS/ IFRS.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE :

¹ Qui avait été dressé en 1961, s'est effondré le 09/11/1989 sous la pression de la foule durant les manifestations de la population qui exprime son opposition au régime communiste ce qui a entraîné l'effondrement de l'empire Soviétique (la fin du système Soviétique communiste).

² Voir Journal Officiel n° 24 du 23/03/1976.

³ Voir recueil de textes législatifs et réglementaires relatif à la profession d'expert comptable, de commissaire aux comptes et comptable agréé – direction générale de la comptabilité – Ministère des finances – Décembre 1998.

⁴ Voir Journal Officiel n° 74 du 25/11/2007.

⁵ Voir Journal Officiel n° 21 du 08/04/2009.

⁶ Marie Lavigne – Economie internationale des pays socialiste – Collection Armand Colin – 1985 - Paris – P : 09

⁷ Jacques Richard – Comptabilité en Russie – Encyclopédie de Comptabilité – Economica - 2000- Paris – P : 345

⁸ Conseil Supérieur de l'Economie Nationale.

⁹ Jacques Richard – Les pays de l'Europe de l'Est – Comptabilité Internationale – Vuibert - 1997- Paris – P : 354

¹⁰ Jacques Richard – Les pays de l'Europe de l'Est – Comptabilité Internationale – Vuibert - 1997- Paris – P : 357

¹¹ Jacques Richard – Les pays de l'Europe de l'Est – Comptabilité Internationale – Vuibert - 1997- Paris – P : 394

¹² Axel Haller – Comparaison du traitement comptable de certains éléments particuliers - Comptabilité Internationale– Vuibert - 1997-Paris – P : 405.

¹³ IFRS-IAS 2008/09 – Top' Actuel – Martine Haranger et Gauthier May Helou – Hachette – 2008 – Paris.

¹⁴ Informations qui figurent dans les tableaux concernant les pays de l'Est sont recueillies du site www.comptabilité-move.com visité le 13/03/2010.

¹⁵ Laurence Binet – Les états financiers anglo-saxons comparaison avec les états financiers français – Economica – Paris – 1991.

La comptabilité par activités au Maroc : Une étude empirique utilisant la théorie de la contingence

Mr. Azzouz ELHAMMA
Professeur agrégé en économie et gestion
Université Mohammed V-Agdal Rabat, Maroc
E-mail : elhamma_azzouz@yahoo.fr

Abstract : La comptabilité par activités (ABC) représente un nouveau modèle dans la comptabilité de gestion. Dans les dernières décennies, elle a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche, en particulier dans le monde anglo-saxon (USA, Royaume-Uni, etc.). Toutefois, ce type de recherches est encore absent dans notre pays.

Dans ce contexte, cet article met en évidence les résultats d'une étude empirique sur les déterminants organisationnels de la méthode ABC au Maroc. Quatre facteurs de contingence seront utilisés: la taille, la stratégie, la décentralisation organisationnelle et l'incertitude de l'environnement. Les résultats montrent que l'adoption de la méthode ABC dépend de la taille, la décentralisation de l'organisation et l'incertitude environnementale.

Mots clés : Comptabilité par activités (ABC), taille, stratégie, décentralisation organisationnelle, incertitude environnementale.

Introduction : Depuis la dernière décennie du XX^{ème} siècle, plusieurs travaux de recherche ont été menés sur la comptabilité par activités (en anglais : *Activity Based Costing*, ABC). Ces travaux ont été réalisés notamment dans les pays développés comme les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, etc. Ils ont porté essentiellement sur la relation entre l'adoption de la méthode ABC et un certain nombre de facteurs de contingence comme la stratégie (Gosselin, 1997¹, 2000² ; Alcouffe, 2002³), la taille de l'organisation (Bjørnenak, 1997⁴; Alcouffe, 2002⁵ ; Dahlgren et al., 2001⁶), la structure de l'organisation (Gosselin 1997⁷), l'intensité de la concurrence (Bjørnenak, 1997⁸ ; Malmi, 1999⁹ ; Alcouffe, 2002¹⁰), la structure des charges (Bjørnenak, 1997¹¹ ; Malmi, 1999¹²), etc.

Dans ce contexte, cet article a pour but de présenter les premiers résultats d'une enquête réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat et qui tente de mettre en exergue l'impact de quatre déterminants organisationnels sur l'adoption de l'ABC. Ces déterminants sont la taille, la stratégie, la décentralisation organisationnelle et l'incertitude environnementale.

Notre objectif dans cette recherche est d'identifier les caractéristiques organisationnelles distinctives qui font qu'une organisation adopte ou non la méthode ABC. Nous tenterons de répondre donc à la question suivante : existe-t-il des différences entre les entreprises ayant adopté l'ABC et celles qui ne l'adoptent pas? La réponse à cette question s'inscrit dans le cadre de la théorie de la contingence qui prédit comment les organisations se comportent dans certains environnements (Donaldson, 1996¹³).

Une revue de littérature relative à notre recherche (§1) et une présentation de nos choix méthodologiques de recherche (§2) sont nécessaires pour mener l'analyse statistique et de présenter les principaux résultats obtenus (§3). Toutefois, il ne faut occulter quelques limites, ainsi que les voies de recherches futures (§4).

1 - Revue de la littérature et formulation des hypothèses:

Dans ce premier point, nous allons définir tout d'abord la méthode ABC (1.1), puis nous allons mettre en évidence l'impact de nos quatre variables organisationnelles sur l'adoption de cette méthode (1.2).

1.1- L'ABC : une nouvelle méthode de calcul des coûts

La méthode ABC a été développée pour faire face aux insuffisances de l'organisation comptable analytique traditionnelle et pour s'adapter à la nouvelle approche transversale du management et de l'organisation (Naulleau et Rouach, 1998¹⁴). Cette méthode repose sur l'idée selon laquelle que ne sont pas les produits qui consomment les ressources de l'entreprise mais plutôt les activités, et les diverses activités de l'entreprise sont utilisées par les produits (Milkoff, 1996¹⁵).

Selon De La Villarmois et Tondeur (1996)¹⁶, la comptabilité par activités (ABC) peut être définie comme « une méthode de calcul des coûts remettant en cause l'approche fondée sur les coûts complets par la prise en compte de la notion d'activités permettant d'apporter une information pertinente quant au pilotage de l'entreprise ». Le concept clé de cette méthode est l'activité. Selon Lebas (1991)¹⁷, « une activité est définie par un ensemble d'actions ou de tâches qui ont pour objectif de réaliser, à plus ou moins court terme un ajout de valeur à l'objet ou de permettre cet ajout de valeur ». Une activité est considérée comme un ensemble de tâches. Un ensemble d'activités homogènes est appelé « processus ». Selon Bouquin (1993)¹⁸, le processus est un « mot latin désignant le déroulement dans le temps d'un phénomène. En économie, il désigne les différentes étapes, les différents stades dans la réalisation d'une opération économique ou tout simplement le mouvement dans le temps et dans l'espace de développement d'une activité ».

Pour avoir une idée sur l'adoption de cette méthode dans les différents pays du monde, il nous semble important de mettre en exergue son taux d'adoption dans ces pays (tableau 1).

Le tableau ci-dessus met en évidence que le taux d'adoption de l'ABC est plus élevé aux Etats-Unis d'Amérique par rapport aux autres pays, et plus important dans les pays anglophones que les autres. Concernant la proportion d'entreprises considérant l'adoption de l'ABC, nous constatons que cette proportion semble diminuer dans le temps au sein d'un même pays : Canada (de 15% en 1992 à 9,4% en 1997), R.U (de 40% en 1990 à 20% en 1999) et la France (de 28% en 1994 à 23% en 1999). Pour la proportion des entreprises ayant rejeté la méthode après examen, nous remarquons que cette proportion semble augmenter et notamment au Royaume Uni (de 5% en 1990 à 15% en 1999). Et en ce qui concerne la proportion des entreprises n'ayant pas considéré l'adoption de l'ABC, nous pouvons constater que cette proportion a, généralement, stagné au sein d'un même pays.

Selon la théorie de la contingence, l'adoption de la méthode ABC dépend de plusieurs facteurs organisationnels tels que la taille, la stratégie, la structure organisationnelle, l'incertitude environnementale, etc.

1.2- L'ABC : une méthode contingente

1.2.1- Impact de la taille

Plusieurs travaux de recherche ont montré que la taille des entreprises adoptant l'ABC est supérieure à celle des entreprises qui ne l'adoptent pas (Malmi, 1999)¹⁹. Aux Etats-Unis d'Amérique, Krumwiede (1998)²⁰ a mis en évidence que trois variables contextuelles sont associées à l'adoption de l'ABC, parmi ces facteurs, la taille occupe une place centrale. Dahlgren et al. (2001)²¹ ont testé l'influence d'un grand nombre de variables sur la propension à adopter la méthode ABC en Suède²². Les auteurs ont démontré que seulement trois se sont révélés significatifs pour expliquer l'adoption de l'ABC dont le facteur « taille ». Dans le même sens d'idées, Bjørnenak (1997)²³, à la suite d'une étude empirique réalisée auprès de 75 entreprises en Norvège, a démontré que la taille d'une organisation, mesurée par le nombre de ses salariés, est corrélée avec sa propension à connaître et à adopter l'ABC.

En France, suite d'un travail empirique réalisé en 2001, Alcouffe (2002)²⁴ a démontré statistiquement que la taille moyenne des organisations qui adoptent l'ABC est supérieure à celle des organisations qui ne l'adoptent pas. Nous pouvons donc formuler l'hypothèse suivante:

Hypothèse H1: Les entreprises de grande taille adoptent la méthode ABC plus que les PME.

1.2.2- Impact de la stratégie

Se référant à la typologie proposée par Michael Porter concernant les comportements stratégiques, Chenhall et Langfield-Smith (1998)²⁵ ont distingué les firmes poursuivant une stratégie de différenciation et une stratégie de prix bas. Ces auteurs ont montré que l'ABC est adoptée davantage par les organisations poursuivant un comportement stratégique de domination par les coûts.

Ce résultat a été infirmé par la suite par plusieurs chercheurs. Au Canada, Gosselin (2000)²⁶ a examiné l'influence de la stratégie des entreprises sur leur propension à adopter l'une des trois formes de l'approche « Management des Activités : MA »: « analyse des activités », « analyse du coût des activités » et « comptabilité par activités ». Pour mener cette recherche, cet auteur a retenu la typologie des stratégies de Miles et Snow (1978)²⁷. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence que les entreprises prospectrices adoptent généralement l'approche MA plus que celles qui poursuivent une stratégie de type « défenseur ». En France, Alcouffe (2002)²⁸ a démontré que les proportions d'entreprises poursuivant une stratégie de type « prospecteur » et « analyste » parmi les entreprises adoptant l'ABC seraient supérieures à celles que l'on trouve parmi les entreprises n'adoptant pas la méthode. Nous formulons donc l'hypothèse suivante :

Hypothèse H2: les prospectrices adoptent l'ABC plus que les défenderesses

1.2.3- Impact de la décentralisation organisationnelle

Dans un travail de recherche mené au Canada, Gosselin (1997)²⁹ a testé le degré de l'influence de la structure des entreprises sur leur propension à adopter l'une des trois formes de l'approche « Management des Activités : MA » citées ci-dessus. Pour opérationnaliser la variable structurelle dans son enquête, l'auteur a retenu les deux formes opposées de la structure organisationnelle: « mécaniste » vs. « organique ». Les résultats montrent des degrés élevés de centralisation et de formalisation sont positivement associés à la mise en place de l'ABC.

Ce résultat a été infirmé par De La Villarmois et Tondeur (1996)³⁰. A partir d'une étude empirique auprès de 79 entreprises portant sur l'influence d'un certain nombre de variables organisationnelles sur l'adoption de la méthode ABC, ces auteurs ont démontré que les entreprises décentralisées adoptent plus que les autres la méthode ABC, d'où l'hypothèse suivante :

Hypothèse H.3: Les entreprises décentralisées adoptent l'ABC plus que les entreprises centralisées

1.2.4- Impact de l'incertitude environnementale

L'impact de l'incertitude environnementale sur l'adoption de l'ABC n'est pas clair. Les résultats obtenus dans ce cadre ne sont pas convergents. Bjørnenak (1997)³¹ a mis en évidence qu'il existe une influence de l'intensité concurrentielle sur l'adoption de l'ABC. Par contre, Alcouffe (2002)³² a démontré par le biais d'un certain nombre de tests statistiques qu'il n'y a aucune différence significative entre les entreprises adoptant l'ABC et celles qui ne l'adoptent pas en ce qui concerne l'incertitude environnementale dans laquelle elles évoluent.

Devant ces contradictions des résultats empiriques, nous nous référons aux développements théoriques de Damanpour et Gopalakrishnan (1998)³³. Selon ces développements, nous pouvons constater que:

- l'intensité concurrentielle moyenne de l'environnement des entreprises qui adoptent l'ABC est supérieure à celle de l'environnement des entreprises qui ne l'adoptent pas ;
- la stabilité moyenne de l'environnement des entreprises qui adoptent l'ABC est inférieure à celle de l'environnement des entreprises qui ne l'adoptent pas ;
- la prévisibilité moyenne (de l'évolution) de l'environnement des entreprises qui adoptent l'ABC est inférieure à celle de l'environnement des entreprises qui ne l'adoptent pas.

D'après ces développements théoriques, nous formulons l'hypothèse ci-après :

Hypothèse H4: les entreprises évoluant dans un environnement incertain adoptent l'ABC plus que les entreprises évoluant dans un environnement certain.

2- Cadre méthodologique

Pour tester les quatre hypothèses formulées ci-dessus, une enquête par questionnaire a été menée auprès de 62 entreprises installées au Maroc. Cette enquête a été réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat qui avait pour objet la validation d'un modèle théorique en contrôle de gestion dans le contexte marocain dont les détails et les résultats ne peuvent pas être mentionnés dans cette courte contribution.

L'opérationnalisation des variables étudiées nous emmènera à distinguer entre les variables indépendantes qui sont les caractéristiques organisationnelles retenues dans cette recherche (2.2) et la variable dépendante qui réside dans l'adoption de la méthode ABC (2.1)

2.1- Variable dépendante (adoption de l'ABC)

Pour avoir des données concernant l'adoption de l'ABC, nous avons formulé la question suivante : quelle est la méthode que vous utilisez pour calculer les coûts de vos produits ? Cinq réponses ont été proposées : « la méthode des coûts complets (sections homogènes) », « la méthode des coûts partiels (directs/variables) », « la comptabilité par activités (la méthode ABC) »,

« méthodes informelles » et « autres ». On aura donc une variable dichotomique qui prend seulement deux valeurs: 0 pour « Autres Méthodes : AM », et 1 pour « la méthode ABC ».

2.2- Variables indépendantes

2.2.1- La taille (TAIL)

Pour mesurer la taille des entreprises, trois types d'indicateurs ou paramètres sont généralement utilisés: le capital social, le chiffre d'affaires ou le nombre de salariés employés par l'entreprise. Dans le cadre de la présente étude, nous allons retenir le troisième indicateur pour des raisons de disponibilité de l'information concernant les effectifs. Egalement, Chenhall (2003)³⁴ a démontré que la taille est souvent mesurée par le nombre du personnel.

2.2.2- La stratégie (STRA)

Dans les recherches contingentes en stratégie/contrôle, trois types d'opérationnalisations de la stratégie sont généralement utilisés : par le positionnement³⁵, par la mission³⁶ ou par la typologie de Miles et Snow (1978)³⁷. Dans le cadre de cette recherche, nous allons retenir la dernière typologie qui est reconnue par les chercheurs dans le domaine de la stratégie³⁸. Cette typologie distingue quatre comportements stratégiques :

- les prospecteurs : ce sont des entreprises qui ont une structure organique (projet, transversalité) et qui luttent par l'innovation ;
- « les défenseurs » : ce sont des entreprises championnes dans leurs secteurs, ayant des structures centralisées et qui veillent à maintenir leur domaine d'excellence par le biais des coûts bas ;
- « les analystes » : qui sont un hybride des deux précédents ;
- et « les réacteurs » : qui, faute de vision, suivent et copient mais n'adaptent pas leur organisation, ce qui constituerait un comportement voué à l'échec.

Sept items sont constitués pour l'identification des comportements stratégiques des entreprises étudiées. Chaque item est composé de deux stratégies opposées (défenderesse vs. Prospectrice). Le tableau 2, résume ces items³⁹:

Le répondant était amené à identifier sur une échelle de Lickert à six points (allant de 0 à 5) le chiffre correspondant le plus fidèlement à l'orientation stratégique de l'entreprise. Plus le résultat global est élevé, plus le caractère proactif de l'organisation est prééminent et vice versa.

2.2.3- La décentralisation de la structure organisationnelle (DECN)

Nous avons mesuré le degré de décentralisation organisationnelle par le biais de l'évaluation de la décentralisation du système de prise de décision qui peut être déclinée selon deux dimensions (Kalika, 1987)⁴⁰: la décentralisation verticale et la décentralisation horizontale.

- **La décentralisation verticale** : elle permet de localiser le niveau auquel se prennent les décisions. Le degré de la décentralisation verticale est mesuré en demandant de préciser le niveau hiérarchique auquel se prennent cinq types de décisions, à savoir : « recrutement/licenciement » ; « lancement d'un nouveau produit » ; « choix des fournisseurs/clients » ; « fixation des prix de vente » et « réorganisation des opérations opérationnelles ». Par la suite, une cote est affectée à chaque niveau hiérarchique : « 1 : la direction générale et plus », « 2 : les responsables

fonctionnels » et « 3 : les responsables opérationnels ». Plus le score global est élevé, plus la décentralisation verticale est forte et inversement.

- **La décentralisation horizontale :** elle se rapporte à la participation des différents responsables de l'entreprise à la prise de décision et permet d'apprécier le caractère plus ou moins collégial de cette dernière. Une échelle de Lickert à cinq points permet aux répondants d'indiquer dans quelle mesure ils sont d'accord avec chacune des affirmations suivantes⁴¹ : « vous participez à la prise de toutes les décisions, y compris les décisions mineures, car vous considérez que tout doit être contrôlé » ; « vous ne prenez de décisions importantes qu'après avoir consulté vos collaborateurs » ; « vos collaborateurs vous consultent toujours avant la mise en application des décisions qu'ils prennent » et « vous laissez vos collaborateurs prendre seuls les décisions qui relèvent de leur domaine de responsabilités ». Un score global élevé indique que le degré de décentralisation horizontale est élevé et vice versa.

Au final, le degré de décentralisation structurelle est déterminé en agrégeant les scores obtenus sur l'ensemble des échelles mesurant le degré de décentralisation verticale et horizontale de la prise de décision. Un score global faible représente une structure plutôt centralisée, alors qu'un score élevé matérialise une structure plutôt décentralisée.

2.2.4- L'incertitude environnementale (INCR)

Pour évaluer l'incertitude environnementale dans laquelle évoluent les entreprises étudiées, il a été demandé aux répondants d'exprimer leur degré d'accord sur différents items mesurés sur une échelle à supports sémantiques à cinq points. Ces cinq items proviennent de l'instrument de mesure élaboré par Gordon et Narayan (1984)⁴² et sont les suivants : « dynamisme de l'environnement économique » ; « dynamisme de l'environnement technologique » ; « prévisibilité de l'activité des concurrents sur le marché » ; « prévisibilité des goûts et des préférences des clients » et « révision des politiques marketings ». Pour les deux premiers items, le répondant avait le choix entre 5 réponses (allant de « 1 : très stable » à « 5 : très dynamique »). Pour les items n°3 et n°4, il y avait aussi 5 réponses (allant de « 1 : facilement prévisible » à « 5 : totalement imprévisible »). Enfin pour le dernier item, le répondant avait également 5 choix de réponses (allant de « 1 : très rarement » à « 5 : très souvent »). Plus le score global est élevé, plus l'environnement est incertain et dynamique et vice versa.

Après la présentation de nos options méthodologiques, nous exposerons dans ce qui suit les principaux résultats issus de notre enquête.

3- Résultats et discussion

Le tableau 3, résume les principaux résultats de notre enquête relatifs aux différentes méthodes de calcul des coûts adoptées par les entreprises étudiées.

12,9% des entreprises enquêtées adoptent la méthode ABC. Ce résultat nous paraît surprenant, puisqu'il s'agit d'un taux assez élevé pour un pays en développement comme le Maroc⁴³. Notre échantillon peut être scindé en deux groupes d'entreprises, d'un côté, les entreprises n'ayant pas mis en place l'ABC et de l'autre, celles utilisant déjà la technique.

Pour tester les quatre hypothèses formulées ci-dessus, un test de différence de moyennes de Student sera utilisé. Ce test nous permettra de mettre en évidence les différences significatives qui existent parmi les deux groupes d'entreprises de notre échantillon (adoptant et non adoptant de l'ABC) en matière de leurs caractéristiques organisationnelles, stratégiques et environnementales. Le tableau 4 résume les résultats de ce test.

La taille moyenne des entreprises adoptant l'ABC (2150 salariés) dépasse largement celle des entreprises n'ayant pas mis en place cette méthode (714). La différence entre les deux moyennes est positive (+1435) et statistiquement significative au seuil de 1%. L'hypothèse H1 est donc validée par nos analyses : ce sont les entreprises de grande taille qui adoptent davantage la méthode ABC.

L'hypothèse H2 n'est pas validée par les résultats de nos analyses présentés ci-dessus. La différence de moyennes (+1,8) n'est pas significative. La stratégie poursuivie n'a pas une influence significative sur l'adoption ou non de l'ABC.

La décentralisation organisationnelle moyenne est plus forte chez les entreprises adoptant l'ABC (21,87) que chez les entreprises qui ne l'adoptent pas (20,07). La différence entre les deux moyennes est positive (+3,68) et significative au seuil de 1%. L'hypothèse H3 est donc validée par nos analyses. La méthode ABC est adoptée davantage par les entreprises décentralisées. L'hypothèse H4 est validée par les résultats de nos analyses développées ci-dessus. La moyenne relative à l'incertitude environnementale dans les entreprises adoptant l'ABC (19,75) dépasse significativement celle des entreprises qui ne l'adoptent pas (18,11). La différence de moyennes est positive et significative au seuil de 10%. Ce sont les entreprises évoluant dans un environnement incertain qui adoptent davantage la méthode ABC.

Parmi les quatre hypothèses testées, seulement une seule qui n'a pas été validée. D'une manière générale, nous pouvons constater que les entreprises étudiées adoptent un certain alignement de leurs comptabilités de gestion sur leurs caractéristiques organisationnelles.

4- Conclusion : L'objectif de cet article était l'identification d'éventuelles différences significatives entre les entreprises adoptant l'ABC et les autres qui ne l'adoptent pas. Les résultats obtenus montrent que ce sont les entreprises de grande taille, les entreprises décentralisées et les entreprises évoluant dans un environnement incertain qui adoptent davantage la méthode ABC.

Toutefois, ces résultats doivent être utilisés avec prudence au vu des limites de notre recherche. Deux grandes limites d'ordre méthodologiques doivent être soulignées : la taille modeste de l'échantillon (62 entreprises) et le recours à une approche perceptuelle pour collecter les données. La déclaration des données par les répondants doit conduire le chercheur à être plus attentif dans ses résultats. A cet égard, Nobre (2001)⁴⁴ déclare qu'il peut exister un décalage important entre les discours et les pratiques effectives.

Nous avons utilisé ci-dessus quatre variables organisationnelles pour expliquer l'adoption de l'ABC. Dans ce contexte, de nombreuses voies de recherche sont envisageables, la plus importante et celle qui concerne d'autres déterminants non organisationnels (comportementaux), comme par exemple : les styles de direction, la culture du dirigeant, l'appartenance juridique (entreprise indépendante ou filiale d'une entreprises marocaine ou étrangère), etc.

Egalement, des recherches, théoriques et/ou empiriques, supplémentaires nous semblent nécessaires avant de conclure définitivement quant à l'influence de la stratégie sur l'adoption de la méthode.

Annexes :

Tableau 1: Comparaison des taux d'adoption de l'ABC dans quelques pays

Statut de l'ABC Pays	Adoptée, en cours ou planifiée	Adoption en train d'être considérée	Adoption rejetée	Adoption non considérée
U.S.A	45% (1993), 67% (1997)	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
Canada	14% (92), 23% (97)	15% (92), 9,4% (97)	14% (97)	67% (92), 54% (97)
Australie	8% (90), 56% (97)	29% (95)	4% (95)	45% (96)
R.U	6% (90)- 18% (99)	40% (90)- 20% (99)	5% (90)- 15% (99)	44% (90)- 47% (99)
France	32% (94)- 23% (99)	28% (94)- 23% (99)	12% (99)	49% (99)
Pays scandinaves	Varie de 0% à 35%	Pas d'information	Pas d'information	60% (Danemark) 70% (Finlande)
Autres	Varie de 3% à 20%	35% au Japon	4,6% au Japon	54%(Japon) 31% (Belgique)

Source : Alcouffe (2002)

Tableau 2: Items relatifs à l'identification de la stratégie poursuivie

Stratégies défenderesses	Stratégies prospectrices
L'entreprise met l'accent sur la standardisation des produits afin de réaliser des effets d'échelles et d'expériences.	L'entreprise met l'accent sur la différenciation des produits afin de satisfaire une plus large clientèle.
La croissance est réalisée essentiellement par extension des produits actuels aux clients actuels	La croissance est réalisée essentiellement par développement de nouveaux produits à de nouveaux clients
Dans l'entreprise, on a le souci de la protection d'une ligne de produits stables dans le cadre de marchés clairement définis.	Dans l'entreprise, on a le souci de repérer et de satisfaire de nouveaux clients avec de nouveaux produits.
Dans l'entreprise, la préoccupation principale est de maintenir les produits ou services actuels	Dans l'entreprise, la préoccupation principale est le développement de nouveaux produits ou services.
Dans l'entreprise, la préférence est marquée pour les investissements non risqués et les retours sur investissement modérés	Dans l'entreprise, la préférence est marquée pour les investissements risqués et les retours sur investissement élevés.
La stratégie consiste à attendre et faire en fonction de la concurrence.	La stratégie consiste à avoir l'initiative de l'action.
L'entreprise est rarement la première à introduire de nouveaux processus de production.	L'entreprise est souvent la première à introduire de nouveaux processus de production.

Source : (tableau adapté) Mouline J.P. (2000)

Tableau 3: Méthodes de calcul des coûts adoptées par les entreprises étudiées

Méthode	ABC	Autres méthodes
Pourcentage	12,9%	87,1%

Tableau 4: Moyennes relatives aux variables contingentes comparées entre les entreprises adoptant l'ABC et celles qui ne l'adoptent pas

Caractéristiques	Entreprises adoptant l'ABC	Entreprises non adoptant l'ABC	écart	test-t	sig. ⁴⁵
TAIL	2150,0000	714,8148	1435,1852	5,175	0,000*
STRA	21,8750	20,0741	1,8009	1,476	0,145****
DECN	23,1250	19,4444	3,6806	3,933	0,000*
INCR	19,7500	18,1111	1,6389	1,794	0,078***

* significatif au seuil de 1% *** Significatif au seuil de 10% **** Non Significatif

Références:

- ¹ Gosselin M. (1997), The effect of strategy and organisational structure on the adoption and implementation of accounting-based costing, *Accounting, Organisations and Society*, Vol. 22, n°2, pp. 105-122.
- ² Gosselin M. (2000), Influence de la stratégie sur l'adoption et la mise en œuvre d'une comptabilité par activités, *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 3, n°4, pp. 37-56.
- ³ Alcouffe S. (2002), La diffusion de l'ABC en France : une étude empirique utilisant la théorie de la diffusion des innovations, Actes du 23^{ème} congrès de l'Association Française de Comptabilité, Toulouse, mai.
- ⁴ Bjørnenak T. (1997), Diffusion and accounting: the case of ABC in Norway, *Management Accounting Research*, Vol. 8, n°1, pp. 3-17.
- ⁵ Alcouffe S. (2002), op. cit.
- ⁶ Dahlgren J. et al. (2001), Activity-Based Costing - Diffusion and adoption, Communication à la conférence annuelle de l'European Accounting Association, Athènes.
- ⁷ Gosselin M. (1997), op. cit.
- ⁸ Bjørnenak T. (1997), op. cit.
- ⁹ Malmi T. (1999), Activity-based costing diffusion across organizations: an exploratory empirical analysis of finnish firms, *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 24, pp. 649-672.
- ¹⁰ Alcouffe S. (2002), op. cit.
- ¹¹ Bjørnenak T. (1997), op. cit.
- ¹² Malmi T. (1999), op. cit.
- ¹³ Donaldson L. (1996), The normal science of structural contingency theory, in *Handook of organizational theory*, ed. Clegg S.R., Hardy C. & Nord W.R.
- ¹⁴ Naulleau G., Rouach M. (1998), Les méthodes récentes du contrôle de gestion : les apports pour la banque, *Revue Banque*, n°590, mars.
- ¹⁵ Milkoff R. (1996), Le concept de comptabilité de gestion à base d'activités, IAE de Paris (Université Paris 1• Panthéon – Sorbonne), GREGOR, 1996.06.
- ¹⁶ De La Villarmois et Tondeur (1996), L'ABC en France : les déterminants de la mise en place, *Echanges*, Supplément au N° 125, pp.51-62
- ¹⁷ Lebas (1991), Comptabilité analytique basée sur les activités, analyse et gestion des activités, *Revue Française de Comptabilité*, n° 226, Septembre, pp.51.
- ¹⁸ Bouquin H. (1993), *Comptabilité de gestion*, Dalloz-Sirey, Paris, pp.83.
- ¹⁹ Malmi T. (1999), op. cit

²⁰ Krumwiede K. R. (1998), The implementation stages of Activity-Based Costing and the impact of contextual and organizational factors, *Journal of Management Accounting Research*, Vol. 10, pp. 239-277.

²¹ Dahlgren J. et al. (2001), op. cit.

²² L'étude empirique a porté sur l'impact de 27 facteurs sur l'adoption de la méthode. Les résultats montrent que 14 facteurs peuvent être considérés comme des déterminants de l'adoption de l'ABC.

²³ Bjørnenak T. (1997), op. cit.

²⁴ Alcouffe S. (2002), op. cit.

²⁵ Chenhall R. H., Langfield-Smith K. (1998), The relationship between strategic priorities, management techniques and management accounting: an empirical investigation using a systems approach, *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 23, n°3, pp. 243-264.

²⁶ Gosselin M. (2000), op. cit.

²⁷ Miles R.E., Snow C.C. (1978), *Organizational Strategy, Structure and Process*, McGraw Hill, New York.

²⁸ Alcouffe S. (2002), op. cit.

²⁹ Gosselin M. (1997), op. cit.

³⁰ De La Villarmois et Tondeur (1996), op. cit.

³¹ Bjørnenak T. (1997), op. cit.

³² Alcouffe S. (2002), op. cit.

³³ Damanpour F., Gopalakrishnan S. (1998), Theories of organizational structure and innovation adoption: the role of environmental change, *Journal of Engineering and Technology Management*, Vol. 15, n°1, pp. 1-24.

³⁴ Chenhall R.H. (2003), Management control systems design within its organizational context; findings from contingency-based research and directions for the future, *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 28, n°2/3, pp. 127-168.

³⁵ Les 3 stratégies génériques de Porter ; domination par les coûts, différenciation et focalisation.

³⁶ Le modèle BCG : le choix de construire (*build*), maintenir (*hold*) ou récolter (*harvest*) est fait en fonction de la croissance et des parts de marchés de la firme.

³⁷ Défenseurs, prospecteurs et analyseurs définis en fonction du taux de changement en terme de produits / marchés.

³⁸ Gosselin M. et Dubé T. (2002), Influence de la stratégie sur l'adoption des mesures de performance en vigueur dans le système de comptabilité de gestion, Actes du 23^{ème} congrès de l'AFC, Toulouse, 16 et 17 mai.

³⁹ Ces items sont fortement inspirés de l'instrument de travail de recherche mené par Mouline J.P. (2000).

⁴⁰ Kalika M. (1987), Structures d'entreprises, réalités, déterminants, performances, *Economica*.

⁴¹ Ces items sont largement inspirés de Germain C. (2004).

⁴² Gordon L.A. et Narayanan V. (1984), Management Accounting Systems, Perceived Environmental Uncertainty and Organizations Structure: An Empirical Investigation, *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 9, n° 1, pp. 33-47.

⁴³ Il convient d'insister sur le caractère déclaratif des données traitées ; il est ainsi difficile d'évaluer la fiabilité des réponses recueillies.

⁴⁴ Nobre T. (2001), Méthodes et outils du contrôle de gestion dans les PME, *FinanceContrôle Stratégie*, juin, pp 119-148.

⁴⁵ Sig.= niveau de significativité. Il s'agit de la probabilité « p » que l'hypothèse H0 « les deux moyennes sont identiques » soit vérifiée.

ZONE INDUSTRIELLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL : QUELLE ARTICULATION ?

Charif Mustapha - maître de conférences
Université de Tlemcen ; mus_charif@yahoo.fr

RESUME : Notre article se propose d'expliquer l'articulation du couple zone industrielle (zi) et développement local. Autrement dit, il s'agit de voir en quoi la proximité territoriale (espace de la zi) peut elle favoriser l'hybridation des ressources locales et en quoi celle-ci participe t elle à la croissance et au développement local ?

Un programme de réhabilitation de ces zones a été initié à partir de 1999 puis relancé en août 2005 pour insuffler une dynamique nouvelle dans le cadre de la relance des investissements notamment locaux ou régionaux. Deux autres programmes dits de relance économique (2000—2004 et 2004—2009) viennent soutenir durablement le processus de réalisation des programmes de développement locaux. Il s'agit de voir les atouts de la zi de Tlemcen en terme de proximité, de sous traitance, d'apprentissage dans le cadre d'une exploitation rationnelle des ressources.

Souligner enfin les différentes contraintes et pesanteurs qui freinent un tel processus d'articulation. Notre étude s'intéresse donc à la zone industrielle de Tlemcen pour répondre à la question de savoir si le développement est réfléchi par les acteurs eux-mêmes.

Mots clefs : éveloppement local, zone industrielle, milieu attractif, dynamique socio-économiques, réseau, territoire, effets d'entraînement, espace construit, intégration, innovation, apprentissage.

Notre article se propose d'expliquer quelques points relatifs à l'articulation du couple : zones industrielles et développement local.

La question reste d'actualité puisqu'elle intervient à la suite de la politique de restructuration de mise à niveau des entreprises Algériennes, de la réhabilitation des zones industrielles (**ZI**) et zones d'activités (**ZA**) et aussi du lancement des deux plans de redressement de l'économie (**PSRE 1 et PSRE 2**).

Le programme de réhabilitation des **ZI** et **ZA** à été initié à partir de 1999 puis relancé en Aout 2005 (**1**). les **ZI** des hauts plateaux ont reçues 05 milliards de dinars pour leur réhabilitation et mise à niveau de leur environnement.

Les réformes entamées à partir des années 1990, suite à la crise économique, qui a montrée les limites du système productif Algérien (**2**) ont reposées la problématique du développement local dans sa double finalité, c'est-à-dire : développement local global avec une insertion régionale – mondiale (processus d'intégration à la **ZLE** et à l'**OMC**).

Ces reformes avaient pour objectif de créer et de maintenir un nouveau mode de régulation se basant sur la rationalité privée, le marché et la valorisation des richesses locales. Objectifs facilitant l'effet industrialisant innovateur comme catalyseur d'une reproduction élargie.

Vouloir répondre à la question de l'articulation entre **ZI** et développement local, c'est questionner l'impact économique et social sur le territoire c'est-à-dire ce processus ou cette dynamique à travers certaines dimensions

Notre travail sera donc structuré, comme suit:

- I. De la zone industrielle.
- II. Du développement local.
- III. De l'articulation de ce couple au niveau de la zone industrielle de Tlemcen (**Z.I.T**).

I. De La Zone Industrielle

Pour commencer nous allons définir la zone industrielle :

Une **ZI** est une " étendue de terrain lotie et aménagée conformément à un plan d'ensemble et destinée à être utilisée par un ensemble d'entreprises industrielles"(**STANLEY et MOROSE 1975**).

- ✓ Une **ZI** est un ensemble de terrains spécialement aménagés et équipés à l'initiative d'un maître d'ouvrage généralement publique, pour accueillir des activités industrielles.
- ✓ Historiquement les zones industrielles ou zones d'activités sont apparues au début du 19^e siècle en Europe et en Amérique comme solution urbanistique et architecturale destinées à protéger la vie urbaine des différentes nuisances censées et secrètes par le processus d'industrialisation.
- ✓ Dans le contexte des pays en développement, les **ZI** sont alors créés pour prendre en charge les problèmes récurrent du sous-développement, Problèmes de chômage, de pauvreté.
- ✓ Chez nous, en Algérie, la plupart des **ZI** et **ZA** sont créés à partir des années 1970 pour insuffler un développement local et régional.
- ✓ Les **ZI** en Algérie ont été donc conçues " dans le double objectif d'accueillir des unités industrielles et de servir de point de départ pour l'effet d'entraînement (rayonnement) sur les espaces locaux et régionaux " (**L.TAZIBT 2003**).
- ✓ Actuellement le pays compte 72 **ZI**. La zone franche de BELLARA devient elle aussi zone industrielle.
- ✓ En regardant de près, on observe le caractère non homogène de l'espace national et la nature de la propriété du foncier.ces deux facteurs aggravent la pression sur les terrains industriels et constituent l'écueil numéro un (le Foncier).

La zone industrielle de Tlemcen n'échappe pas elle aussi, à cette contrainte majeure.

1) DE LA ZI DE TLEMCEN

La ZI est répartie sur deux communes (Tlemcen et Chetouane) DAIRA de TLEMCEN.

Elle est composée de 170 lots répartis comme suit :

- ✓ 28 **EPE** (77,20%) et 145 entreprises privées (22,80%) de la surface cessible totale.
- ✓ La **ZIT** s'étend donc sur une surface de : 218 ha 31 are et 81 ca.

A partir de 2003 la **ZIT** est gérée par la **SGI** (société de gestion immobilière) sous la coupe du SGP ouest –**ZI**.

Il existe dix zones industrielles et zones d'activités dans la wilaya de Tlemcen ce qui nous montre l'importance des infrastructures existantes.

351 lots pour une superficie de 60ha constituent les zones d'activités de HENNAYA – REMCHI et GHAZAOUET.

- ✓ La wilaya est connue par la richesse de ses ressources. Plusieurs gisements existent (minerais, granulats, matière pour le ciment, l'argile, le calcaire, le marbre le fer et d'autres roches. autant de richesse qui constituent les IN-PUTS locaux de l'industrie de la construction du BTP.
- ✓ la production agricole et forestière est elle aussi très riche et constituent des opportunités d'investissements voir une dynamique local de développement.
- ✓ Les nombreux sites historiques de Tlemcen révèlent le riche passé de la région comme berceau de plusieurs civilisations .Ils peuvent favoriser l'industrie du tourisme et de services, engendrant emploi et valeur ajouté et d'un autre cote redynamiser l'artisanat locale.

2) LE TISSU INDUSTRIEL DE LA ZIT

C'est à partir des années 1970 que la région de Tlemcen, à l'instar des autres wilayas, a connue une politique d'industrialisation répartie à travers ses différentes DAIRATES (3).

Les branches les plus connues qui sous-tendent son tissu industriel sont : le textile, l'agro-alimentaire, les matières de construction, l'industrie du bois, l'électronique et le téléphone, le Zinc et l'énergie (voir tableau n° 01).

Tableau N°1 : TISSU INDUSTRIEL DE LA ZIT (EPE)		
Branche	Entreprise+activité	lieu + année de démarrage
Textile	Denitex (jean +gabardine)	SEBDOU, 1979
	Soitex (tissage +broderie)	TLEMEN, 1985
	Soutine (soie)	NEDROMA, 1982
	Habillement	O/MIMOUN
		MAGHNIA
Agro-alimentaire	MAISERIE mais, glucose	MAGHNIA, 1978
	GIPLAIT lait et dérivés	TLEMEN, 1978
	MAIS farine + semoule	O/MIMOUN, 1979
	ENCG huilerie + savon	MAGHNIA, 1987
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	SOBRIT produit rouge	REMCHI
	CERAMIR céramique + carreaux	REMCHI
	CERAMI G sanitaire	GHAZOUET
	ENAMARBRE marbre	HONAIN+ BENSEKRANE 1985

Zinc	ALZINC	Zinc	GHAZOUET
INDUSTRIE BOIS	Meuble de style		NEDROMA 1978
ISME	ENTC	téléphone	TLEMCEN, 1979
	SITEL	centraux télé	TLEMCEN, 1987
ENERGIE	NAFTAL	enfutage	TLEMCEN, 1974
		carburant	REMCHI, 1983
NB : Ce tableau ne concerne que les EPE ou EPC (entreprises publiques)			

A juste titre et à partir de 1980, un autre programme d'investissement en faveur du secteur privé a été lancé, ce plan est fort modeste et concerne les activités telles que les textiles, la chaussure, les matériaux de construction, l'agro-alimentaire et les services. Le secteur privé constitue un véritable vivier, pour les deux communes grâce à sa flexibilité au niveau de son mode d'organisation et de gestion et son esprit d'entreprise et d'innovation.

En effet, il faut noter que ces investissements ont quand même insufflé une dynamique économique locale en terme de création d'emploi, de valeur ajoutée et pour les deux communes des entrées en terme de fiscalité.

Entre 2000 et 2002, la **ZIT** a bénéficié 350 000,00 millions de dinars dans le cadre du **PSRE** pour soutenir durablement le processus de réalisation des programmes de développement locaux.

Le programme de réhabilitation a concerné la voirie, l'assainissement, l'éclairage public, et l'alimentation en eau de cette zone.

Néanmoins, le tissu industriel de la **ZIT** reste fragile devant la concurrence libérale acharnée, ce dernier reste dépendant des approvisionnements extérieurs (**IN-PUTS**) et son ancienne intégration horizontale régionale.

II. Le Développement Local: Un changement de paradigme

Notons d'abord, que la notion de "développement local" est polysémique. Elle prend plusieurs sens, entre autres :

- ✓ développement territorial (**J.FRIEDMAN, C.L WEAVER**).
- ✓ Le développement pour le bas (**C.DEMAZIERE**).
- ✓ Le développement auto centré, endogène ...etc.
- ✓

Actuellement on ne parle plus de développement par le haut (**L'ETAT**), on utilise de plus en plus le vocable de développement local ou territorial.

Ainsi le développement local (**DL**) devient alternatif une logique nationale de développement d'après guerre (2^{ème} guerre mondiale).

Le **DL** se veut une réponse à la crise des années 1970, dans le monde occidental .Il est lié aux différentes restructurations de la grande entreprise fordiste et aussi aux réformes de l'état.

A partir de 1980, la notion, ou le concept est de plus en plus utilisé Il est indissociable de la décentralisation dans le sens d'une "territorialisation de l'activité économique" (**A.FERGUENE-A.HSAIN 1998**) donc d'une proximité géographique.

Le **DL** souligne aussi l'expression d'une solidarité multiforme entre les acteurs d'une communauté autour d'un développement concerté en conformité avec les objectifs de celle-ci.

Le **DL** par cette rupture dans le sens, fait intervenir de nouvelles variables, trop souvent oubliées dans le développement global, ces variables sont :

- ✓ La variable spatiale (espace – milieux- zone).
- ✓ La variable locale ou territoriale
- ✓ Le développement endogène.
- ✓ Les spécialisations souples, ...etc.
- ✓

De toute manière, le concept traduit dans sa réalité le besoin de trouver d'autres alternatives à la crise, d'autres réponses de développement à partir des initiatives locales.

Le **DL** peut donc créer des synergies multiples capables de valoriser les richesses locales, comme système d'interaction, il peut favoriser aussi les potentiels d'innovation individuels et sociaux du territoire.

Le **DL**, par conséquent, prend en fonction des réalités locales des typologies différentes (modèles de développement). Nous allons essayer de résumer, ici, les plus comportant :

a) le district industriel ou SPL:

Souvent appelé aussi système de production local (**SPL**) au sens marshallien du terme (Atmosphère industrielle) ou système industriel localisé (**SIL**) selon RAVEYRE et S'AGLIO (1992) ou grappes d'entreprises.

Les districts présentent les caractéristiques suivantes:

- ✓ l'attachement d'une communauté locale à son territoire.
- ✓ La présence d'une nébuleuse de petites et moyenne entreprises (**PME, PMI, et PE**).
- ✓ Des ressources humaines

- ✓ Une dynamique de compétition, de coopération.
- ✓ Une capacité à interioriser les innovations technologiques.

Ce système de production localisé offre plusieurs avantages telles que : le partage des coûts de transactions, la possibilité de coordination.

Les **SPL** sont donc des configurations d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour de plusieurs métiers (industriels ou tertiaires) entretenant des relations entre elles, elles produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises.

Le district industriel selon G Becatini est défini comme « une entité socio territoriale caractérisée par la présence d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donnée » (**F.Vidal 2000**).

L'introduction de la notion de territoire comme espace géographique chez Becatini agrandi son contenu physique aux facteurs immatériels de développement qui sont: la tradition industrielle, les savoirs faire et enfin la culture et les coutumes.

a) le développement endogène:

Le développement endogène selon (**G. Garofoli 1992**) repose sur le couple acteurs-projets) Il souligne l'interaction entre l'économique et le social, cette interaction est très forte, avec un degré d'autonomie élevé, une densité de relation des acteurs évoluant dans la localité (notion de réseaux denses).

Cette forme de développement est aussi appelée "aire d'industrialisation diffuse".

Enfin ces systèmes de production localisée présentent une capacité d'intégration dans l'environnement national global, c'est cette dernière qui conditionne son dynamisme et son efficacité.

b) la spécialisation double (M-PIORE et C- SADEL 1984):

Cette forme de développement local est caractérisée par une stratégie d'innovation permanente et d'adaptions au changement :

La spécialisation souple est elle aussi une réponse à la crise du fordisme. Elle est le résultat des politiques de décentralisation, de sous- traitance dans une proximité sectorielle" pouvant améliorer les performances économiques (**H.SHMITZ 1990**).

En conclusion, on peut dire qu'il faut au moins retenir trois formes de dynamique de développement local à savoir:

- ✓ la dynamique endogène (acteurs + projets).

- ✓ La dynamique des pouvoirs publics qui suppose un développement avec coordination et contrôle (c'est le cas de l'Algérie)
- ✓ Et une dynamique exogène qui se fait par l'attrait des investissements étrangers (**IDE**).

De toute manière le **D.L** se centre sur le territoire comme processus de développement économique et local et intègre la dialectique entre le local et le global.

III. De L'articulation à travers l'expérience Algérienne

On peut dire que le développement local en Algérie a connu deux périodes : la première de 1962 à 1986, la seconde de 1986, début de la crise économique à nos jours.

1) la première période:

Le **DL** était perçu comme étant des programmes spéciaux intervenant comme correction des équilibres du « projet d'industrialisation ».

Cette période a connue dans son lot d'ajustement au fil des années les programmes suivants:

- ✓ les programmes spéciaux (**PS**) à partir de 1966
- ✓ les programmes d'équipements locaux des communes (**P.E.L**) à partir de 1970.
- ✓ Les programmes communaux de développement (**PCD**) à partir de 1974.
- ✓ Et les programmes des industries locales (**P.I.L**) à partir de 1975.

Cette période est caractérisée par l'empreinte de l'état comme seul entrepreneur et ce dans le souci de régler ses choix économiques.

Le développement local dans cette période peut se résumer comme une participation passive des collectivités locales à leurs propre développement, c'est une sorte " d'exécution d'un plan venu d'en haut " (**L.TAZILIT 2003**).

2) la deuxième période :

Celle ci intervient à partir de 1986 suite à la crise et les différentes reformes initiées sous la houlette du **FMI** et de la banque mondiale. Ces reformes et restructurations ont permis d'importants changements sur le plan politique- juridique- économique et social à savoir :

- ✓ Une rupture libérale (politique institutionnelle et économique) qui a permis de remodeler les rapports de forces en présence.
- ✓ L'exécution du programme d'ajustement structurel (**P.A.S**) 1994-1998 aux fins des équilibres macro- économiques, ce programme a eu un impact négatif à court termes sur la situation économique et sociale il s'est traduit par la réduction de la fiscalité suite au processus de dissolution des entreprises publiques (**EPE** et **EPC**) .Cette

situation a augmenté le déficit des communes et stoppé toute initiative de développement.

3) les plans de redressement de l'économie (2000-2009):

Il est vrai que les deux **PSRE** (2001-2004) et (2005-2009) visaient à stimuler la demande, essayer de réduire le chômage, réhabiliter les services publics et les différents infrastructures du pays pour attirer les investissements (nationaux et étrangers).Cependant ces deux plans n'étaient possibles que grâce à l'embellie financière venue du prix du pétrole.

Mais attention "ce développement local ", dans les deux périodes se résume uniquement aux initiatives et réalisations de l'état aux projets multiples de développement profitant aux collectivités locales. Ce développement demeure un ensemble d'initiatives commandé par le haut (l'état) en direction du développement de la commune ou la région.

Les effets d'entrainements escomptées étaient sans aucune dynamique, si ce n'est, peut être, pour certains d'entre elles, de l'apport financier par la réhabilitation des **ZI** et **ZA** (remise à neuf de l'infrastructure locale).

4) la ZIT et le développement local:

L'étude menée sur la **ZIT** et son impact sur le développement local, à partir de certaines dimensions (d'emploi, création entreprise-valorisation des ressources...), nous a permis de tirer les conclusions suivantes:

- ✓ dans son ensemble la **ZIT** connaît un niveau d'activité très faible par rapport à ses potentiels.
- ✓ les atouts de celle-ci sont mal exploités (proximité sous – traitance, recherche développement et apprentissage) la proximité géographique n'a pas permis de favoriser l'hybridation des ressources.
- ✓ Les ressources locales susceptibles de drainer des investissements locaux sont elles aussi mal exploitées.
- ✓ La production locale dépend souvent des inputs de l'extérieur (matières première-technologie et savoir faire).
- ✓ La production locale aussi faible qu'elle soit est aussi concurrencer doublement par les produits étrangers et par l'économie informelle surtout dans les secteurs tels que le textile, le bois, la chaussure.
- ✓ La fiscalité locale est très importante, elle constitue une source non négligeable de revenu pour les deux communes (APC TLEMCEN et Chetouane), Néanmoins la répartition reste une affaire de l'état, ce qui diminue considérablement le pouvoir économique des communes dans les plans communaux de développement (**PCD**). face à l'état centralisateur, la commune reste subordonnée aux programmes et objectifs déterminés contractuellement avec celui-ci (loi 90-08 et loi 90-09 avril 1990).

Cela traduit sans aucun doute le poids de l'héritage de la logique volontariste de développement par le haut.

- ✓ L'occupation inégalitaire et occupation incompatibles (présence d'entreprises de distribution, de commerce et de services) dans la **ZI** expliquent aussi la faiblesse de l'outil de production local.
Celui-ci s'est détérioré avec la fermeture de plusieurs entreprises publiques et locales (privatisation, faillite, restructuration, etc.).
- ✓ Enfin l'environnement reste mal organisé, ce qui rend le cout d'accès encore plus difficile (informations, bureaucratie, poids de l'informel...).
- ✓ Les **ZI** et **ZA** n'ont pas connues dans leur ensemble le saut qualitatif tant attendu par l'injection de 2500 milliards de centimes (**4**).
- ✓ Les atouts de la **ZIT** sont nombreux, ils sont à faire valoir dans la compétitivité nationale et internationale.

Conclusion

Toutes ces pesanteurs, ces faiblesses, ces contraintes que connaît la **ZIT**, mais aussi d'autres **ZI** à travers le pays puisqu'il existe plusieurs similitudes (Bejaia- Tizi-Ouzou et ailleurs) soulignent l'absence de l'effet d'entraînement de notre tissu industriel local.

La faiblesse de la sous-traitance, moteur du système productif local et le caractère extraverti de cette zone expliquant le ralentissement de la dynamique de développement.

Le processus de privatisation, la gestion des **PME/PMI** n'ont fait que remplacer le manque à gagner des **EPE** qui ont été fermées (privatisation ou dissolution). Il y a eu en quelque sorte un glissement en faveur des entreprises nouvelles en terme de création d'emploi et de valeur ajoutée.

Quant à l'esprit entrepreneurial, chez nous, il est freiné par:

- ✓ Les survivances des formes rentières de l'économie Algérienne c'est-à-dire sa logique de distribution
- ✓ Les résistances aux règles de gestion universelles d'où la présence d'un management public très faible. et par le problème dans sa trilogie : financement, foncier, bureaucratie ; trilogie qui reflète à la fois la masse des contraintes à surmonter en premier lieu au niveau local.

Le développement local reste chez nous une grande inconnue, puisque l'état reste « le promoteur exclusif, même s'il est amputé de son rôle économique par la logique libérale prônée par le P.A.S » (**L.TAZIBT 2003**).

Aussi le développement local doit être réfléchi par "des acteurs et opérateurs locaux et non copié par des politiciens enregistreurs des expériences étrangères"(A.Djegha 2004) car avant tout celui-ci reste une construction sociale permanente.

De toute manière les problèmes de développement local interrogent le fonctionnement de la gouvernance locale (démocratie locale). Ils reposent sur l'échiquier politique, c'est-à-dire sur le lien entre citoyenneté et territoire et où la commune sera cette fois-ci au centre des débats à venir.

Notes et Références

1. Ce programme à concerner 40 wilayas, 60 ZI avec une enveloppe de 20 milliards de DA, en 2005 l'opération a concernée 17 wilayates avec un budget de 2,7 milliards de DA.
2. Voir notre article : l'expérience Algérienne de développement (EAD) les limites, in revue POLDEVA université Tlemcen.
3. La wilaya de Tlemcen compte 20 DAIRATES, 53 communes, sa population et d'environ 900 000 habitants. Elle compte 01 Aéroport international, un port à Ghazaouet et le chemin de fer Oran -Tlemcen - Oujda (MAROC).
4. In quotidien d'Oran du 25/07/2006 Article de S- Bereni.

Bibliographie

1. **E.STANLAY et R.MOROSE**: la petite industrie moderne et le développement – Ed France empire PARIS 1975.
2. **L.TALAZIBT**: "essai d'analyse des effets d'une ZI sur le développement local" thèse de magister département SC-ECO- TIZI-OUZOU S/D SADOUDI.M.
3. **J.FREDMAN, C.L WEANER**:
4. **C.DEMAZIERE**: du local au global éd. l'harmattan PARIS 1996.
5. **A.FERGUENE -A. HSAIN** : développement endommageriez et articulation entre globalisation et territorialisation in RERU N° 07 1998.
6. **RAVEYRE et SAGLIO 1992**:
7. **F.VIDEL** : les districts italiens, un modèle de développement local exemplaire in " futurible N° 256 septembre 2000.
8. **M.PIORE et C.SABEL 1984**:
9. **H- SHMITZ 1990**:
10. **AICHA DJEGHAR** : " de quel modèle de développement parle-t-on?" article in El-bahit IJTIMAI N° 16 2004 revue sociologie Constantine.
11. **Article in le quotidien** : S.BERENI du 25/07/2006" des **ZI** à réhabiliter mais aussi à assainir.
12. **A.FERGUENE** : dynamiques territoriales et milieux innovateurs in : les cahiers du CREAD N° 50 4eme TRIM 1999.
13. **A.FERGUENE**: dialectique global/local et dynamique endogène dans les pays en développement : l'exemple tunisien in : perspectives N° 05/2001 université BADJ - Mokhtar ANNABA.

TRAJECTOIRES D'EVOLUTION DES NOUVELLES EXPLOITATIONS AGRICOLES OASIENNES DE LA ZONE DE HASSI BEN ABDELLAH (OUARGLA)

Boualem BOUAMMAR & Brahim BEKHTI
Université Kasdi Merbah, Ouargla - Algérie

Résumé : Cette étude retrace les trajectoires d'évolution des nouvelles exploitations de la mise en valeur agricole dans la zone de Hassi Ben Abdellah sur une période de plus de deux décennies. Elle s'appuie sur une étude faite sur les mêmes exploitations en 1998 et consiste à les revisiter pour saisir les changements qui se sont opérés.

Les exploitations céréalières ont soit disparu, soit subi des transformations radicales dans leurs systèmes de culture. C'est finalement le système phoenicicole qui a le plus résisté aux changements de l'environnement économique des exploitations de mise en valeur agricole. Les changements qui se produisent sont conjoncturels ; ils sont soit le fruit de la politique interventionniste soit le fruit d'opportunités favorables qu'offre le marché. La durabilité est surtout observée pour le palmier dattier qui reste le pilier de la nouvelle exploitation agricole oasienne.

Mots clé : trajectoires d'évolution, mise en valeur agricole, nouvelle exploitation agricole oasienne, typologie, phoeniciculture.

1. INTRODUCTION :

Depuis environ deux décennies, un vaste programme de mise en valeur agricole a été mis en œuvre dans les régions sahariennes et a permis la mise en place de nouvelles exploitations oasiennes. Dans la région de Ouargla, et particulièrement dans la zone de Hassi Ben Abdellah, qui est considérée comme zone importante d'extension des superficies agricoles, les exploitations agricoles et les systèmes de production mises en place ont subi des mutations importantes qu'il est impératif d'analyser pour une intervention efficace des pouvoirs publics sur le milieu agricole.

La présente étude retrace les trajectoires d'évolution des nouvelles exploitations de la mise en valeur agricole dans la zone de Hassi Ben Abdellah sur une période de plus de deux décennies. Elle a pour but de vérifier les perspectives d'évolution élaborées dans le cadre d'une autre étude qui a été faite en 1998 selon la méthode de (Perrot, 1995). Ce travail étudie aussi la dynamique des systèmes de production dans la zone. Sa finalité est d'identifier les systèmes de production durables et les systèmes de cultures qui sont « conjoncturels » et qui sont soit le résultat d'une intervention volontariste des pouvoirs publics soit le fait d'une attractivité conjoncturelle par le marché.

2. Méthodologie :

Nous essayerons de reprendre les travaux entrepris en 1998 (Bouammar, 2002), sur les trajectoires d'évolution des exploitations agricoles de la zone et sur les effets des changements de leur environnement économique pour identifier les principaux bouleversements qui se sont produits une décennie après. Il s'agit en somme de dresser une nouvelle typologie pour identifier les nouveaux systèmes de production mis en place, les systèmes qui ont totalement changé et ceux qui n'ont subi que de faibles aménagements.

La méthode consiste revisiter les exploitations enquêtées en 1998 en reprenant les guides d'enquêtes utilisés en les actualisant et en introduisant les données récentes tout en identifiant les principaux changements et orientations des systèmes de production. Il s'agit donc de mettre en évidence les changements dont ces exploitations ont été l'objet tout en analysant les éléments déterminants de ces changements. Un deuxième travail consiste à enquêter au niveau de tous les périmètres de la zone de mise en valeur et de saisir un autre niveau de cette dynamique qui est celui de toute la zone et d'identifier aussi les nouvelles exploitations mises en place depuis la dernière décennie.

3. Résultats et discussions.

3.1. Les transformations des systèmes de production :

Dans la commune de Hassi Ben Abdellah le nombre de pivots opérationnels dans la zone durant l'année 1997/1998 était de 15 sur 37 pivots (soit 40% environ) et de 11 pivots sur 37 en 1998/1999 (soit 30%). Ceci indique que, d'une manière générale, il y a eu déjà régression de la céréaliculture, et que d'autre part on assistait à une réorientation plus radicale des systèmes de culture dans les exploitations céréalières. Cette tendance a été confirmée en 2008 dans la mesure où nous avons noté uniquement deux pivots fonctionnels, qui sont utilisés pour des cultures fourragères. Les exploitations agricoles qui étaient de type céréalier ont toutes connu des transformations radicales dans les systèmes de cultures dans le sens où elles ne pratiquent plus la céréaliculture, et ont évolué soit vers le système phoenicicole, soit elles ont été purement abandonnées.

La céréaliculture qui était pratiquée sur environ 11 exploitations au début de cette décennie a disparue. Même l'exploitation agricole de l'ERAD qui est une entreprise publique qui a vocation de promouvoir cette culture a cessé de la pratiquer. En 1998, en empruntant la méthode de (Capillon & Manichon, 1991), nous avons identifié trois types d'exploitations céréalières et trois types d'exploitations phoenicicoles.

Les premières observations nous font tirer les enseignements suivants :

- Le type céréalier C1 (uniquement la céréaliculture sous pivot) a complètement disparu.
- Le type C2 et C3 qui associent la phoeniciculture et d'autres spéculations ont réorienté leurs systèmes de cultures vers le système phoenicicole P1 dont la superficie est supérieure à 2 hectares.
- Le type P2 et P1 ont connu des transformations plus ou moins notables qui vont de l'augmentation des superficies (par rachat ou location) à l'abandon de l'exploitation. Mais la plupart des exploitations ont connu une stagnation avec des modifications au niveau des cultures intercalaires.

Typologie des exploitations élaborée en 1998

Type	Caractéristiques principales
C1	Superficie céréalière supérieure à 30 hectares -Effectif animal supérieur à 40 têtes- Superficie mise en valeur supérieure à 50 hectares- Pratique de cultures maraîchères et fourragères
C2	Superficie céréales supérieure à 30 ha- Superficie du palmier dattier supérieure à 5 ha- Superficie attribuée supérieure à 50 ha- Réside hors zone
C3	Superficie céréalière comprise entre 16 et 30 ha- Superficie phoenicicole inférieure à 5 ha- Superficie mise en valeur 18 et 35 ha- Ne pratique pas d'élevage
P1	Superficie mise en valeur supérieure à 2 hectares - Pratique de maraîchage ou de cultures fourragères- Utilisation de main d'œuvre permanente
P2	Superficie du palmier dattier ≤ à 2 hectares - utilisation de la main d'œuvre familiale uniquement - Pas d'autres activités
P3	Superficie phoenicicole inférieure ≤ 2 hectares - Pratique de l'élevage (effectif ovin et caprin supérieur à 10 têtes)- Pratique de cultures fourragères

La tendance générale d'évolution des exploitations phoenicicoles est caractérisée par une stabilité. Toutefois certaines évolutions remarquables sont observées dans les différents groupes identifiés dans la typologie élaborée.

Dans le type P1, on observe une tendance à une augmentation des superficies du palmier dattier. La superficie a donc été progressivement plantée car les exploitants qui ont connu cette évolution ne disposent pas de revenus extra agricoles. Cette extension de la superficie mise en valeur se traduit par une grande utilisation de la main d'œuvre saisonnière et ou permanente.

Dans le groupe P2, on observe une stabilité des exploitations. C'est le même système de production qui est reproduit. Cette situation serait due au manque d'alternatives d'évolution vers d'autres types. D'une part, l'évolution vers le type P1 n'est pas possible au vu du manque de disponibilités en terres (superficie attribuée limitée à 1 ha) pour réaliser une extension. D'autre part, une évolution vers le type P3 exige des capitaux pour acquérir un cheptel animal et exige que l'exploitant réside dans l'exploitation pour assurer la conduite de l'élevage ou fasse recours à une main d'œuvre permanente pour cela.

C'est dans le type P2 que les exploitations ont le plus stagné. Cette stagnation est due au manque de ressources financières des exploitants. Les choix plus variés qu'offrent les cultures maraîchères, relativement à l'élevage caprin et ovin, constituent une autre raison de cette stagnation.

Dans le groupe P3, on observe une stabilité chez certaines exploitations et une tendance à une légère augmentation du cheptel animal (ovin essentiellement). Cette tendance reste limitée en raison du fait de l'absence de ressources financières. Une sensible évolution est aussi remarquée et se traduit par le passage vers une palmeraie à trois étages ; palmier dattier, arboriculture et cultures herbacées.

Un autre fait remarquable à signaler est l'abandon des exploitations de mise en valeur qui est présent aussi bien au niveau des grandes exploitations qu'au niveau des petites exploitations même si les raisons de cet abandon ne sont pas tout à fait les mêmes. Ainsi sur environ 38 périmètres délimités et identifiés, 9 environ ont été abandonnés. Certains attributaires qui rentrent dans le cadre de la concession où les « bénéficiaires » ne sont pas pleinement propriétaires ont été expropriés.

Il ne subsiste que trois types d'exploitation où le système de cultures dominant est sans conteste le système phoenicicole qui présente des variantes : palmier dattier seul – palmier dattier avec arbres fruitiers (et là nous enregistrons une tendance vers une introduction massive de l'olivier) – palmier dattier avec cultures maraîchères.

Nous avons essayé de vérifier les principales tendances observées dans la zone en 1998 suite aux différents changements de l'environnement économique qui se sont produits depuis 1994 et qui se sont traduits par une libéralisation des prix des intrants agricoles (plus exactement leur cherté) .

i. Augmentation des superficies phoenicicoles : Cette tendance était guidée par des raisons de diversification du système de culture. Elle est en grande partie le résultat d'un constat d'échec du système céréalier. La relative réussite et la durabilité de la culture du palmier dattier, qui reste la culture la plus maîtrisée sur le plan conduite, sont d'autres raisons de cette extension. Elle est encore plus marquée dans la mesure où les plantations sont actuellement en pleine production et procurent aux agriculteurs des revenus assez conséquents qui leur permettent une extension relative de leur exploitation. Cette extension est aussi valable chez les agriculteurs qui ont une source de revenus (en général ce sont des entrepreneurs) et qui réinjectent une partie de leurs revenus dans l'extension des surfaces cultivées ou en rachetant d'autres exploitations. Un frein non négligeable s'oppose toutefois à cette tendance ; c'est celui de l'insuffisance de l'eau.

ii .Diminution du cheptel animal : Cette tendance serait le résultat d'un échec de l'introduction de l'élevage bovin. Toutefois, une diminution du cheptel peut être conjoncturelle et motivée par un besoin de financement et par conséquent la vente du cheptel peut être motivée par un besoin de disponibilités financières particulièrement chez les exploitations qui procèdent à une extension. La taille du cheptel animal reste encore en deçà des potentialités des exploitations car les agriculteurs préfèrent prendre moins de risques puisqu'ils ne maîtrisent pas encore l'élevage bovin.

iii. Augmentation du cheptel animal et augmentation des superficies céréalieres : La valorisation de la paille passe par la pratique de l'élevage au vu de l'éloignement du marché potentiel pour la vente de ce produit. Cette tentative de valorisation est surtout présente chez les céréaliculteurs d'origine éleveurs. Dans les premiers temps on incendiait la paille qui subsistait après la moisson. Cette tendance est aujourd'hui présente chez les agriculteurs qui possèdent encore des pivots et qui ont substitué les céréales par les cultures fourragères qui sont destinées à la vente dans d'autres régions.

iv. Diminution des superficies céréalières : Cette diminution est le résultat de la baisse considérable des rendements des céréales et d'une augmentation importante des prix des intrants. Même si la superficie consacrée aux céréales n'a pas fait l'objet d'une substitution par d'autres cultures (sauf et rarement par les fourrages). L'existence du pivot prédestine la parcelle à une utilisation pour des cultures extensives.

3.2. Les éléments déterminants de la dynamique des systèmes de production.

Les changements intervenus au niveau des systèmes de culture sont soit le résultat de contraintes importantes qui poussent l'agriculteur à réorienter ses choix, soit le produit de la politique des pouvoirs publics par le biais de subventions ou par leur désengagement pour certaines cultures.

La principale contrainte chez les agriculteurs reste la cherté de l'électricité (ou les charges d'exhaure de l'eau), qui justifie chez certains agriculteurs l'abandon. D'ailleurs au niveau d'une exploitation assez dynamique de surcroît, nous avons noté l'abandon d'une partie de l'exploitation et la non exploitation d'un forage (parmi deux) en raison de la facture élevée de l'électricité. Mais même au niveau des périmètres où on exploite l'albien (source artésienne où il n'y a pas de charges d'exhaure), nous avons enregistré de nombreux cas d'abandons. Ce qui nous laisse penser que les raisons de l'abandon sont aussi nombreuses que la diversité des cas observés.

Les changements intervenus sur l'environnement économique des exploitations agricoles que l'on a observés après 1994 (Bouammar, 2000), et qui se sont traduits par une libéralisation des prix des intrants et qui se sont surtout matérialisés par une dégradation de la rentabilité financière des céréales, se sont davantage accentués par une autre hausse non négligeable des prix des intrants. Dans ce sens on devine mal comment atteindre un seuil minimum de rentabilité qui (était de 24 à 26 q à l'hectare en 1994 et de 30 à 35 q en 1998) avec des charges d'électricité ; des engrais, des herbicides et autres produits phytosanitaires qui ont connu une nouvelle flambée, alors que les prix à la production n'ont que sensiblement augmenté ces dernières années. A titre d'exemple, l'agriculteur débourse pour environ 90 000 DA/ hectare, rien que pour un traitement des mauvaises herbes (l'équivalent du prix de toute sa production). En finalité, l'arrêt de la production des céréales est le résultat logique d'une hausse effrénée des prix des intrants et d'un désengagement des pouvoirs publics qui ont pourtant mis en place une politique de soutien au début de cette opération et « maintenaient sous perfusion » un système de culture nouvellement introduit et qui a suscité des doutes quant à sa pérennité. Avec la nouvelle conjoncture internationale où les prix des produits agricoles ont connu une hausse considérable, particulièrement le blé qui frôle les 1000 dollars la tonne, et avec une plus grande insertion de l'économie nationale dans le marché mondial ; il serait peut être judicieux de réfléchir sur un éventuel regain d'intérêt aux cultures céréalières sous -pivot qui pourraient devenir rentable avec une vérité des prix et une politique d'appui à la production plus efficace.

Il semble que les modèles de pivots élaborés ne correspondent ni aux exigences du système céréalier ni à d'autres types de cultures extensives. En effet, les agriculteurs n'ont pas totalement rejeté le principe d'irrigation par pivot mais ont innové en redimensionnant le matériel et en mettant au point des pivots de petites dimensions et destinés à de petites parcelles plus maîtrisables et qui ne nécessitent pas beaucoup d'énergie.

Ceci démontre que le modèle grande exploitation et tous les systèmes techniques qui lui sont inhérents, ne correspondent pas aux aspirations des agriculteurs qui procèdent souvent à des essais sur certaines cultures mais avec le minimum de risques. Ils préfèrent mettre en valeur une superficie qui correspond aux moyens matériels, financiers et humains dont ils disposent, mais aussi disposer d'une « réserve foncière » pour faire une extension par la suite.

Pour les cultures rentières, palmier dattier et autres arbres fruitiers (particulièrement l'olivier qui est en train de connaître un essor important grâce au programme de subventions), la nécessité ou l'exigence est dictée par le fait que ce soit une culture séculaire bien maîtrisée techniquement et une source de rente non négligeable ne nécessitant que très peu d'intrants (du fumier et une irrigation ou coût de l'eau uniquement parfois).

Les cultures dites spéculatives que nous avons rencontrés sont : le melon, pastèques, courgette, concombre, piments, poivron, tomate et aubergine,... Elles sont encouragées par le facteur « primeur » ou d'avant saison et sont vendues à des prix intéressants ; comme elles peuvent faire facilement l'objet d'une substitution importante, mais elles ne connaissent pas pour l'instant une extension notable. Ces cultures sont toujours associées au palmier dattier.

En outre, on assiste à des transactions foncières dans ce type d'exploitations, ce qui suppose que l'on assisterait à un remodelage du foncier dans cette région et à l'émergence d'exploitations de plus grande taille. Les exploitants phoenicicoles enquêtés qui ont acquis leurs exploitations dans le cadre de la loi portant accession à la propriété foncière, possèdent pratiquement tous des actes de propriétés. On a constaté par ailleurs, que cinq agriculteurs ont procédé à l'achat de leurs exploitations (ou plantations à un prix moyen estimé à environ 200 000 DA l'hectare) auprès d'autres agriculteurs. L'octroi des actes de propriétés contribue à lever les obstacles à la concentration foncière. Il est subordonné à une mise en valeur des terres effective constatée par les services de l'agriculture. Ceci est valable pour les exploitations issues de la loi portant accession à la propriété foncière agricole de 1983, mais pour les nouvelles exploitations qui sont nées dans le cadre de programmes de la concession agricole, une extension ne peut se faire qu'avec une location (illicite d'ailleurs) des exploitations riveraines.

Le profil des candidats à la mise en valeur est variable. La catégorie « entrepreneur » est la plus marquante dans les grands périmètres. Là on observe, une injection de capitaux provenant d'autres activités vers la sphère de production agricole. Mais un autre fait notable, est que cette catégorie a le plus bénéficié de programmes de soutien à la production et saisit les opportunités qui se posent pour « attirer » les investissements publics.

La mise en valeur par petits lots est freinée surtout par la contrainte de l'éloignement et par le manque de moyens dont disposent les petits agriculteurs qui, en général, exercent d'autres fonctions. Ainsi, on assiste à une location de l'exploitation, principalement chez celle qui dispose d'eau suffisante et de serres (cultures spéculatives).

Conclusion :

En définitive et contrairement aux exploitations céréalières, les exploitations phoenicicoles dans leur majorité ont connu une stabilité remarquable des systèmes de culture. Ce qui suppose que le palmier dattier reste le pilier même de l'oasis tant sur le plan écologique que sur le plan économique.

Globalement, la stabilité du système de production phoenicicole et l'extension des superficies phoenicicoles chez les exploitations céréalières conjuguée à une diminution des superficies céréalières, sont autant d'éléments qui indiquent que le système de production phoenicicole est plus rentable et plus durable. La dynamique d'évolution du système de production céréalière en général témoigne de sa régression et à long terme de sa substitution par d'autres systèmes.

Les choix et les orientations des agriculteurs sont dictés d'une part par le marché et par l'environnement économique et d'autre part par les objectifs des programmes de développement agricole qui conditionnent la production par les aides directes et les subventions faisant ainsi de l'agriculteur un « bénéficiaire » conjoncturel qui réoriente sa production dès que les pouvoirs publics offrent une opportunité pour des aides directes ou indirectes ou que la nécessité du marché se fait sentir.

Les choix opérés par les pouvoirs publics dans le cadre des différents programmes de mise en valeur se sont avérés en inadéquation avec les objectifs des agriculteurs. Les modèles d'exploitation que l'on voulait promouvoir au gré d'objectifs stratégiques instables ont connu un échec relatif que même les actions conjoncturelles et souvent irréflechies n'ont pu corriger. C'est ainsi que pour le court terme, les agriculteurs « adhèrent » aux différents programmes pour bénéficier d'investissements publics importants (forages, électrification, pistes et autres aménagements et aides directes ou indirectes), mais tracent des stratégies à

moyen et long terme qui diffèrent de celles des pouvoirs publics mais correspondent parfaitement à leurs situations et exigences.

Ce travail met évidence l'exigence de l'installation d'un observatoire des exploitations agricoles pour rendre plus efficace les interventions sur le milieu agricole et pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs.

Références bibliographiques :

BOUAMMAR B, 2000. *Les effets des changements de l'environnement économique et leurs impacts sur la rentabilité économique et financière des nouvelles exploitations agricoles oasiennes phœnicicoles et céréalières et sur leur devenir : cas de la région de Ouargla*. Thèse de Magister. INA Alger.

BOUAMMAR B, Octobre 2002. « Les trajectoires d'évolution des nouvelles exploitations agricoles phœnicicoles et céréalières dans la région de Ouargla ». *Communication orale au séminaire international sur « Le développement de l'agriculture saharienne comme alternative aux ressources épuisables » Biskra*.

CAPILLON A. MANICHON H., 1991. *Guide d'étude de l'exploitation agricole à l'usage des agronomes*. INA, Paris Grignon.

PERROT C. – PIERRET P.- LANDAIS E., 1995 « *L'analyse des trajectoires des exploitations agricoles, une méthode pour actualiser les modèles typologiques et étudier l'évolution de l'agriculture locale* ». In *Economie rurale* N° 228, juillet août 1995. pp 35-47. Paris

Etude des Disponibilités des Aliments de Bétails dans les Régions Sahariennes. - Cas de la Région du Souf -

Dr SENOUSI Abdelhakim⁽¹⁾ et BEHIR Tahar⁽²⁾

(1) : Laboratoire de Bioressources Sahariennes ; Préservation et Valorisation.UKM - Ouargla

(2) : Département des Sciences Agronomiques. UKM – Ouargla.

Résumé : La couverture des besoins alimentaires du cheptel est un problème pour chaque éleveur. La question relative aux disponibilités et aux prix des aliments demeure un sujet d'actualité au regard de l'état actuel des circonstances locales, nationales et mondiales. Dans cette perspective que la présente étude, qui n'est qu'un segment d'une série de travaux ayant trait à l'alimentation et aux aliments, se consacre essentiellement aux aspects technico-économiques. Elle consiste en fait à réaliser une prospection et d'établir un état des lieux relatif au secteur de l'aliment de bétails au niveau des régions sahariennes, à travers la région du Souf où il a été relevé que la plupart des aliments de bétails, surtout les concentrés, sont importés et leurs prix connaissent des hausses substantielles. Pour améliorer cette situation il est nécessaire de réduire l'importation des aliments de bétails en favorisant leur production à l'échelle locale à travers la valorisation et l'incorporation des sous-produits locaux, à l'image de ceux liés au palmier dattier.

Mots clés: Algérie, aliments, disponibilité, bétails, prix, Sahara.

Introduction : En, Algérie les terres impliquées dans la production fourragère représentent près de 40 millions d'hectares **(1)**. Les principales ressources fourragères se composent des chaumes de céréales, de la végétation des jachères pâturées et des parcours qui représentent 97,7 % de la surface fourragère totale, et de peu de fourrages cultivés (1,95 %) et de fourrages naturels (0,51 %) **(2)**. Les surfaces des fourrages cultivés en Algérie ont connu une régression, ce qui a conduit à des tensions sur les fourrages qui se vendent à des prix très élevés obligeant les éleveurs à utiliser des ressources limitées **(3)**. Mais la conséquence, la plus marquée, est le déficit de la production laitière, puisqu'elle dépend pour une large part de la production fourragère **(4)**. Le potentiel fourrager existant en Algérie est structuré selon quatre ensembles, d'inégale importance, constitués par les prairies naturelles, les parcours steppiques, les fourrages cultivés et les parcours forestiers. En termes d'offre, exprimée en unités fourragères (UF), l'Algérie disposait en 2001 de 8 milliards d'UF issues principalement des zones céréalières (52 %) et des parcours steppiques (44 %), alors que les chaumes et les pailles contribuent pour (37 %) dans l'offre fourragère globale. Ces données témoignent du caractère extensif de la production fourragère en Algérie **(5)**. Dans la perspective de combler au déficit fourrager, le pays opte pour le recours aux importations des aliments du bétail. Cela impose de choisir entre les fournisseurs, les meilleurs prix et peut être la bonne qualité et les quantités adéquates. A quel moment elle doit importer et quand doit elle cesser tout en prenant en considération les conditions internationales et l'état du marché ? Alors que de nos jours le monde est en perpétuel changement à tous les niveaux, et c'est à l'aube du XXI^{ème} siècle et avec l'émergence de certains concepts et considérations idéologiques et politiques telles que la mondialisation, la dominance et la sécurité alimentaire entrent valablement en jeu.

1- Matériel Et Méthodes

L'espace d'investigation est représenté par une région du Sahara Septentrional Algérien ; à savoir le Souf, qui se situe au Nord-Est du Grand Erg Oriental et s'étend sur une superficie approximative de 350000 hectares (SAIBI, 2003). C'est une région sablonneuse de 80.000 km² de superficie. Elle se situe à 6°, 35' de longitude Est, et 33° 22' de latitude Nord, son altitude moyenne de 80 mètres accuse une diminution notable du Sud au Nord pour atteindre 25 mètres au-dessous du niveau de la mer dans le chott Mélghir.

1-1- Choix de la région et zones d'approche

Si la démarche investigatrice adoptée réside en une approche technico-économique qui permet d'établir un état des lieux, de situer les contraintes et les atouts concernant le système de l'aliment de bétail et de dresser des axes d'interventions pratiques. Le choix de la région est dicté par la dynamique que connaît le secteur des aliments de bétails dans une région saharienne. Dans cette optique, le Souf a été choisie comme région d'étude en raison de l'émergence rapide de l'élevage à vocation bouchère. Pour une logique de travail on a opté pour un mode de zonage raisonné, c'est ainsi que la région a été découpée en 7 zones bien distinctes, à savoir Debila, Bayada, Hassi Khalifa, El-Oued, Hassani Abdelkrim, Robbah et Taleb Larbi. (figure 1)

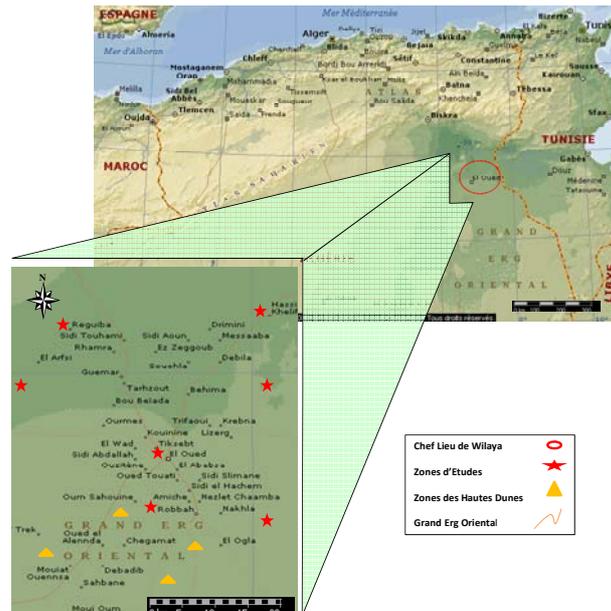


Figure 1 : Situation géographique de la région du Souf

1-2-Critères de choix des échantillons

Le présent travail qu'on tente de réunir la majorité des cas existants à travers des échantillons ciblés suite à un diagnostique borné par une simple prospection et finalisé par un questionnaire. C'est dans cette optique que la démarche adoptée incarne une approche technico-économique, où nombreuses questions sont soulevées, ayant trait particulièrement au rapport aliment / animal, les sources d'aliments, la disponibilité, l'incorporation des sous produits locaux et ce, sur la base d'enquêtes menées auprès de différents acteurs ; producteurs (7 unités de transformations), intermédiaires (8 commerçants) et consommateurs (14 éleveurs). (figure 2).

Les phases prospection et pré-enquête nous ont orientés quant au choix des échantillons et qui reposent sur les critères suivants :

- ✓ La production à l'échelle commerciale : il s'agit des éleveurs qui participent à la chaîne de production (production de viande, de lait). Par ailleurs on a écarté l'échelle ménagère de micro production et la production pour l'autoconsommation ;
- ✓ La diffusion spatiale : des échantillons représentatifs de l'ensemble de la région ;
- ✓ La polarité : concerne surtout l'espèce élevée en premier ordre au niveau d'une zone donnée de la région ;
- ✓ La diversité des cas rencontrés : espèces élevées (caprin, ovin, bovin), systèmes d'élevages (extensif, intensif) et taille de l'activité.

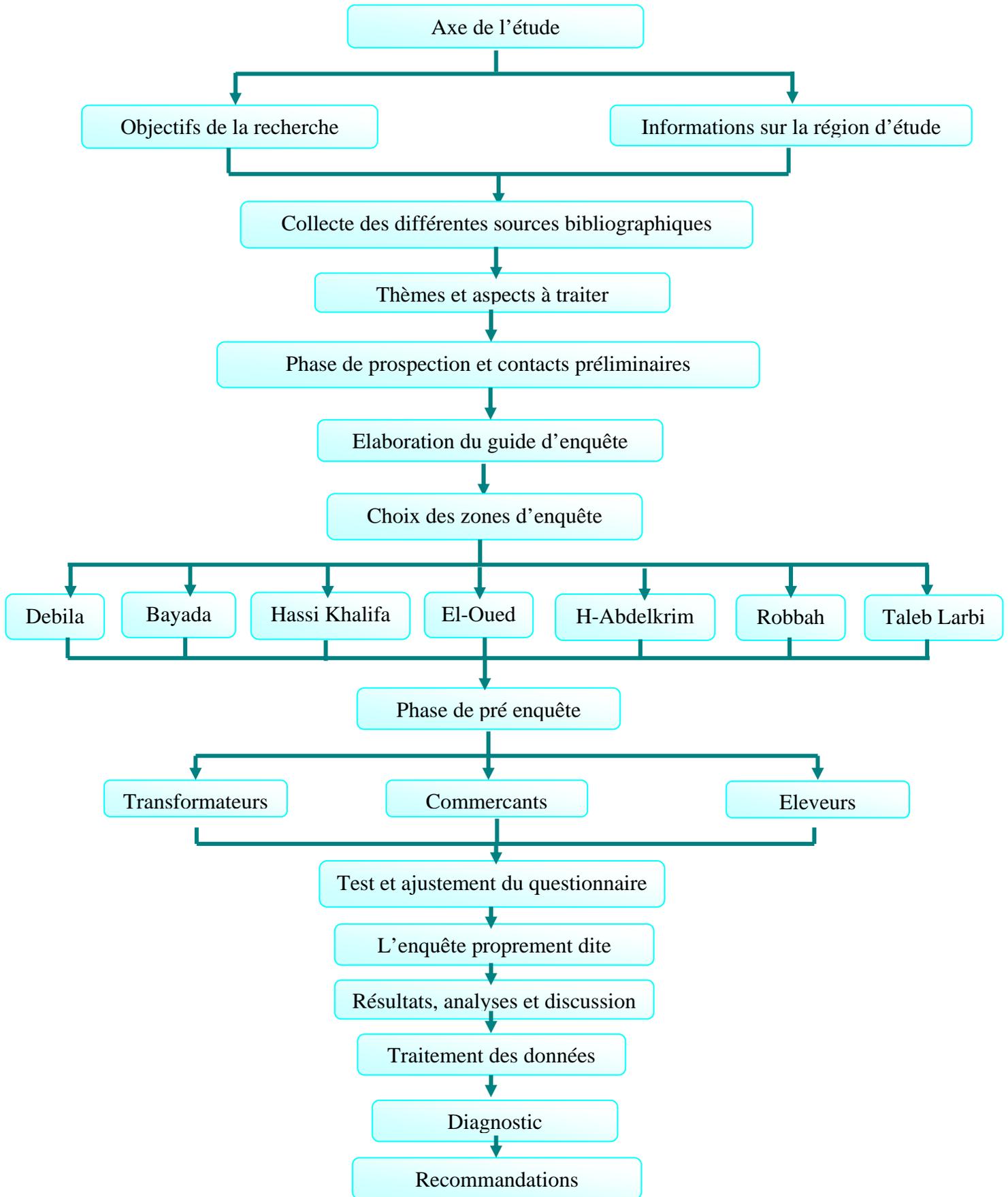


Figure 2 : Démarche investigatrice

2- Résultats et discussion

En différence avec l'alimentation animale, un terme qui désigne un ensemble de techniques qui peuvent être généralisées, les aliments de bétail caractérisent chaque système d'élevage, chaque région, et même chaque éleveur. Cette réalité engendre une grande variabilité à tous les niveaux : les sources en approvisionnements, les prix d'achat et de vente, les aliments simples utilisés et leurs pourcentages dans les rations, les pratiques d'alimentation...etc. C'est au terme des investigations de terrain que la chaîne ayant trait aux aliments de bétail est mise en évidence à travers une analyse paramétrique résumée en ce qui suit.

2-1- Les transformateurs

Le rôle des transformateurs se limite simplement à préparer des aliments composés rationnés à partir des matières premières par le broyage et le mélange essentiellement. Nos investigations de terrain nous ont permis de procéder en une classification des transformateurs selon la taille de l'unité de transformation.

2-1-1- unités de grande taille

Elles concernent uniquement les moulins, donc la production du son. On compte cinq moulins couvrant la totalité des besoins de toute la région et sont répartis sur à travers les différentes zones, à savoir : moulin Nedjma (zone de Hassi Khalifa), moulin trois épis et moulin de Zahwani (zone d'El-oued), moulin d'El-bahi (zone de Bayada) et moulin de Mnarar (zone de Hassani Abdelkerim).

2-1-2- unités de taille moyenne

C'est le type d'unités de production d'aliments de bétails le plus répandu dans la région. Elles sont au nombre de sept, réparties comme suit : 3 unités dans la zone d'El-oued, 2 à Hassani Abdelkrim et une respectivement à Bayada, et Robbah. Ces unités produisent différents types d'aliments de bétails : caprin, ovin et bovin qu'il soit pour l'engraissement ou la production laitière, outre des aliments destinés à l'aviculture. Par ailleurs, les transactions avec les commerçants et les éleveurs (consommateurs) diffèrent d'une unité à une autre mais d'une manière générale elles se résument en :

- ✓ La préparation des rations spécifiques prêtes à l'administration, dont tous les composants (matières première) sont acquis par l'unité et dont les rations (proportions des composants) sont préparées selon des normes de l'unité ;
- ✓ La préparation des rations selon les exigences du client, hormis les matières premières qui appartiennent totalement à l'unité ;
- ✓ La préparation des rations dont les matières premières et les proportions des composants sont celles du client. Le rôle de l'unité se limite uniquement au broyage et au mélange ;
- ✓ La préparation des rations dont une partie de la matière première appartient à l'unité et l'autre partie au client. Alors que les proportions des composants de la ration sont exigées par le client dans certains cas.

2-1-3- unités de petite taille

Elles ne possèdent aucun matériel de transformation, le mélange se fait manuellement à l'aide des pelles et suivant des rations "aléatoirement estimées". Ce type d'unités est rencontré chez quelques commerçants et éleveurs.

2-2- Les commerçants

Ce sont les intermédiaires entre les transformateurs d'aliments de bétails et les consommateurs (éleveurs). Signalons que les aliments de bétails ne sont pas les seuls articles vendus mais aussi d'autres articles agricoles, matériaux d'élevage et des animaux domestiques à intérêt agricole.

Selon la direction du commerce, 60% des commerçants sont actifs, le reste est inactif. On relève par ailleurs une répartition déséquilibrée à travers les différentes communes : a elle seule, la zone d'El-Oued compte 42% du total des commerçants, alors que les 58% qui restent sont distribués sur les 09 autres zones. Cette situation a engendré des difficultés et des charges supplétives liées au transport surtout pour les éleveurs de ces zones dont les fournisseurs en aliments de bétails sont rares ou absents, sauf dans le cas d'une chute des prix où lors de la livraison à domicile (nouvelle stratégie de la vente). Par ailleurs, le marché communal d'aliments de bétails au niveau de la commune d'El Oued est actif à longueur des 7 jours de la semaine.

2-3- Les éleveurs

Ce sont les consommateurs qui représentent le dernier maillon de la série dont on a choisi 14 échantillons éparpillés sur l'ensemble de la région. Selon l'autosuffisance et la couverture des besoins des animaux. Les éleveurs sont classés en trois catégories : l'autosuffisance totale, partielle ou nulle.

2-3-1- autosuffisance totale

Les éleveurs issus de cette catégorie arrivent à couvrir la totalité (100%) des besoins des animaux. 1 seul éleveur uniquement appartient à cette catégorie. Il est caractérisé par :

- ✓ capital foncier mis en valeur qui dépasse les 100 ha exploités ;
- ✓ important investissement mis en œuvre : matériels, parc roulant...etc. ;
- ✓ investissement du capital homme grâce à la collaboration des ingénieurs par l'entremise d'une bonne planification, des études et des stratégies fécondes ;
- ✓ association agriculture-élevage ;
- ✓ vocation ovine : les exigences alimentaires pour la vocation laitière sont beaucoup plus complexes que celles de l'engraissement des ovins. La production des céréales au niveau de cette exploitation, orge surtout, couvre les besoins en aliments grossiers d'engraissement : le pâturage sur site, la jachère, le foin d'orge et les aliments concentrés. Le système d'élevage dans ce cas est essentiellement de type semi intensif.

2-3-2- autosuffisance partielle

Une partie des aliments est acquise hors exploitation, dont les aliments sont surtout les concentrés : orge, son, CMV et de moindre importance les fourrages verts ou secs. Sur les 14 échantillons étudiés, seulement 4 (soit 28, 5%) appartiennent à cette catégorie. L'engraissement est le caractère dominant de cette catégorie, caprin et surtout ovin dont le système d'élevage est de type semi intensif. D'une manière générale, le fourrage vert est assuré par l'exploitation durant la campagne suivant un plan d'affouragement. Quant à la période creuse, essentiellement l'hiver, les fourrages secs produits sur place (exploitation) ou acheter couvrent cette lacune mais les concentrés sont totalement des intrants toute l'année à travers d'importants stocks ou de petits stocks qui se renouvellent au fur et à mesure.

Alors qu'un seul éleveur possédant d'importantes surfaces, arrive à couvrir la quasi-totalité des besoins d'animaux en fourrages secs et en grains d'orge.

Par ailleurs, la production laitière exige une diversité importante en matière de complémentation azotée et énergétique : maïs, orge, tourteau de soja, CMV...etc., dont la majeure partie de ces aliments n'est pas produite localement.

2-3-3- autosuffisance nulle

C'est la plus grande catégorie qui est rencontrée, soit 9 éleveurs (64, 2 %) dont 100% de l'alimentation des animaux est à rechercher depuis l'extérieur. On rencontre les élevages d'ovins en extensif (2 éleveurs) qui utilisent les parcours naturels comme source principale de l'alimentation avec des complémentations en orge et en son.

La couverture des besoins des animaux reste toujours relative pour chaque éleveur, et la question qui demeure posée est ce que l'alimentation distribuée répond-elle aux normes de rationnement ?

Chaque éleveur a sa méthode et ses propres stratégies pour assurer la couverture des besoins de son cheptel. On relève entre autres :

- ✓ de garder les animaux au niveau de l'exploitation en cas d'une année défavorable et les faire sortir lorsque l'année est présumée favorable ;

- ✓ de préparer les rations au niveau de l'exploitation pour économiser les charges relatives à la transformation ;

- ✓ de réduire la taille du troupeau en cas d'une insuffisance alimentaire.

Une lecture sommaire, relative aux différents acteurs intervenants dans le circuit des aliments de bétails nous a permis de déduire un certain nombre de traits. En effet, en l'absence des services de fraude et de contrôle que les producteurs « transformateurs », n'honorent guère leur activité du fait que les aliments élaborés n'obéissent à aucune norme en matière de composants ou d'additifs. Alors que les commerçants, qui ne sont autres que des intermédiaires, agissent à travers une logique à caractère spéculatif. Quant aux éleveurs locaux qui, au demeurant, sont victimes de pareils agissements, se trouvent dans l'obligation de distribuer ce qui leur est proposé.

2-4- Disponibilité des aliments de bétails

La disponibilité des aliments dépend de plusieurs facteurs : source des aliments, saison, niveau des précipitations et demande des consommateurs. Alors que la disponibilité est étroitement liée aux prix et à la règle de l'offre et de la demande. La disponibilité des aliments locaux (produits de la région ou produits nationaux), dépend de la saison et de l'année (favorable ou défavorable). Pour les foin et la paille et une partie des grains d'orge, ils sont disponibles en abondance durant et peu après la saison de la moisson, c'est-à-dire l'été et l'automne et si l'année est favorable les prix s'abaissent automatiquement à longueur de l'année au regard de l'abondance du couvert végétal naturel sur les parcours. Si la disponibilité des fourrages verts fait défaut en hiver, ils en demeurent disponibles durant les autres saisons.

Nos enquêtes de terrain révèlent que la demande d'aliments de bétails est maximale à l'approche des périodes de fêtes (l'engraissement pour la fête du sacrifice), chose qui se répercute sur les prix qui augmentent de manière substantielle au niveau de la région.

Alors que les aliments importés sont généralement disponibles à longueur d'année, mais qui demeurent sous l'emprise des prix sur le marché international. En effet, les réalités du marché international des aliments de bétails et les produits agricoles d'une manière générale sont loin d'être comparable à celles de la définition d'un marché idéale donnée par les économistes. La plupart des marchés agricoles mondiaux sont en situation d'oligopoles restreints (quelques vendeurs) du côté de l'offre, des négociants, et en situation d'oligopsones (quelques acheteurs) de plus en plus concentrés du côté de la demande. En outre l'offre et la demande ne fonctionnent pas de la même manière que sur les marchés non agricoles et les prix agricoles ne sont pas vraiment des prix de marché pour de multiples raisons :

- ✓ Les marchés agricoles ne s'autorégulent pas car les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres, pour les produits non agricoles et les services, la loi de l'offre et de la demande joue à plein : si les prix baissent la demande a tendance à augmenter et, tant que la production est rentable à ce prix, les usines continuent à produire. Mais si les prix baissent parce

que la demande s'est portée sur des produits concurrents, les usines ferment et les capitaux se placent sur d'autres productions plus rentables ;

✓ Pour les produits agricoles la demande est stable à court terme. Le seul facteur d'augmentation de la demande sur les aliments est l'augmentation du cheptel ;

✓ De même la production agricole n'obéit pas à la loi de l'offre et de la demande. Les agriculteurs ne produisent pas moins lorsque les prix baissent mais ont tendance à produire plus s'ils le peuvent pour compenser la baisse des prix, ce en quoi ils l'accroissent face à une demande stable à court terme. En outre l'offre fluctue selon les aléas climatiques, moins dans les pays développés où ces aléas sont réduits par l'intensification: engrais, pesticides, irrigation, drainage...etc. (7).

Les acteurs du secteur des aliments de bétails au niveau de la région s'approvisionnent en aliments (fourrages secs, concentrés et CMV) depuis deux sources principales :

- du marché local où les fournisseurs sont les transformateurs d'aliments de bétails, les commerçants et les marchands ambulants qui achètent à leur tour ces aliments des agriculteurs des zones céréalières (foin, paille et orge) ou des importateurs (maïs, tourteau de soja et CMV) au niveau des lieux de stockage ou directement depuis les ports, et des unités de transformation éparpillée à l'échelle nationale. Hormis les unités de transformation qui s'approvisionnent au niveau du marché national, certains éleveurs et commerçants achètent les aliments au niveau local (les fournisseurs ne sont autres que les unités de transformation et les marchands ambulants). Le son est fourni par les cinq moulins ou par les commerçants. Donc c'est une chaîne relative ;

- du marché national, où l'intermédiaire est absent, il s'agit d'acteurs locaux qui s'approvisionnent en aliments soit chez les céréaliculteurs des zones des hauts plateaux ou chez les importateurs. Cette source concerne les acteurs qui disposent de moyens de transport ou d'unités de transformation.

2-5- Le rapport animal/aliment

Il peut être expliqué par le rapport «besoin/offre », autrement dit, il s'agit des besoins alimentaires des animaux, en rapport avec ce que l'éleveur peut offrir. Cette offre inclue les aliments produits par l'exploitation, achetés d'ailleurs ou consommés sur les parcours naturels. C'est à travers cette donnée qu'on tente de mettre en exergue d'un côté les besoins, représentés par les effectifs du cheptel de la région, et de l'autre les offres alimentaires, représentées par les disponibilités des aliments de bétails au niveau de l'exploitation, du marché et des ressources naturelles.

2-5-1- Le capital animal

L'évolution des effectifs est corollaire de l'augmentation des besoins et des exigences alimentaires. D'où une menace à l'égard des parcours et des ressources pastorales. Par ailleurs les productions fourragères doivent accompagner cette évolution.

Si le bovin n'est pas très marqué dans la région, son introduction est récente. Contrairement aux ovins et caprins qui font la tradition en matière d'élevage, dont l'évolution des effectifs au cours de l'intervalle 2004-2007 est très significative, avant de connaître une chute considérable durant l'année 2008. Situation qui est due principalement à des considérations économiques, à travers l'augmentation de prix d'aliments de bétails notamment lorsque l'année est présumée défavorable. (figures 3 et 4).

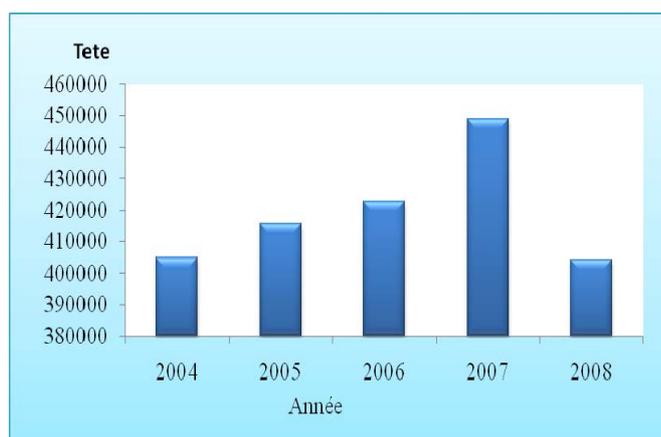


Figure 3 : Evolution des effectifs ovins entre 2004-2008.

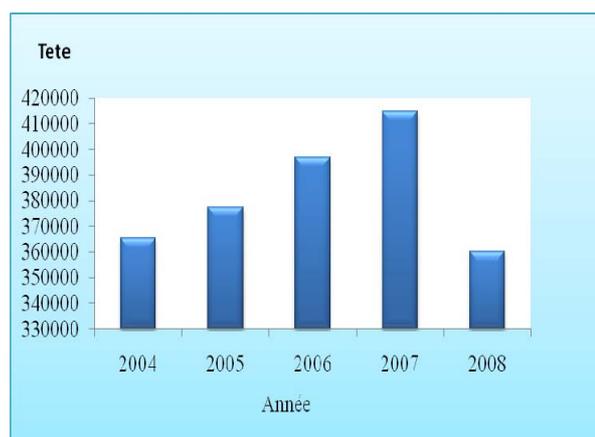


Figure 4 : Evolution des effectifs caprins entre 2004-2008.

Il y a lieu de signaler que les camelins sont élevés en extensif et plus spécialement à travers le système de divagation (système Hmile), c'est rare que l'homme intervient dans leur alimentation. Raison pour laquelle les objectifs de la présente étude se consacrent essentiellement aux aliments des ovins et caprins dont au moins une partie de leur alimentation est autre que les parcours naturels.

2-5-2- *l'aliment ; un facteur limitant*

Sur le marché les foin de luzerne ou de pois, outre des pailles proviennent essentiellement d'autres régions, à l'image de Sétif ou Msila. Alors que l'ensilage demeure une pratique absente du lexique d'élevage de la région. Quant aux aliments énergétiques d'engraissement, tels que le maïs et le tourteau de soja sont totalement dépendants du marché de l'importation.

Les espaces pastoraux sont limités où l'action anthropique (surpâturage et non respect des délais de séjours) conjugué au phénomène de sécheresse ont engendré une dégradation des parcours qui n'arrivent pas à subvenir aux besoins des cheptels. Alors que le marché des fourrages verts n'existe qu'à une échelle très réduite dominé surtout par la luzerne.

Nos investigations de terrain révèlent que la région du Souf est à vocation bouchère, autrement dit les animaux élevés sont destinés à l'engraissement. Chose qui éclaire parfaitement les limites des productions fourragères dont la surface est très faible et n'a représenté que 2% de la SAU de la région en 2008. (Tableau 1).

Tableau 1 : Les productions fourragères de la région du Souf

	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		
	Surface (Ha)	Production (Qx)	Rdt (Qx/Ha)						
Orge en vert	650	110630	670	113854	710,5	120790	730,5	124200	170
Avoine	20	2640	27	3512	41,5	5395	46,5	6045	130
Luzerne	186	35340	220	41828	240	45647	290,5	55123	190
Maïs	22	2870	24	3200	30	3910	36,5	4750	130

2-6- Option pour les produits agricoles locaux.

Les sous produits sont issus de différentes filières de l'industrie agro-alimentaire. Il existe un grand nombre de sous produits qui représentent un gisement national relativement important qui se caractérise par des compositions assez variables du fait qu'ils offrent aussi une appétence

différente. Comme tous les aliments, les sous produits sont déséquilibrés : certains apportent de l'énergie et moins d'azote et inversement pour d'autres, alors que leur mise à la disposition des animaux doit se faire de manière progressive.

2-6-1- Les sous produits du palmier dattier

En plus de la datte qui est le produit fini de la phœniciculture, les sous produits du palmier sont multiples et se différencient d'une région à une autre selon les coutumes et les habitudes alimentaires. On peut distinguer entre les différents produits de transformation de la datte en tant que fruit, généralement les rebuts de dattes et les autres coproduits du palmier, à l'image des palmes et des pédicelles. La transformation de la datte nous offre une multitude de produits : la pâte, le sirop, la confiture, le jus, la farine...qui sont destinés à la consommation humaine, mais aussi des sous produits qui peuvent être incorporés dans l'alimentation animale.

2-6-2- Un tonnage appréciable des sous produits du palmier dans la région

Les rebuts des dattes représentent 25% de la production dattière annuellement (8). En 2008 la production de dattes a été de **59181** tonnes, alors que les rebuts de dattes sont estimés à **14795.25** tonnes.

Pour les palmes sèches le calcul est simple, chaque palme porte en moyenne 180 folioles de 5g et 15 palmes sèches par an. C'est la moyenne qu'un pied peut donner (8). Par ailleurs le nombre de palmiers dattiers est de **1402651**, alors qu'en 2008 le poids des palmes sèches est de : $5g \times 180 \times 15 \times 1402651 = 18935.7$ tonnes.

Pour estimer le tonnage des pédicelles on compare le poids d'un pédicelle par rapport au poids des dattes qu'il porte : un pédicelle porte 35 dattes de 7g en moyenne, la moyenne de poids d'un pédicelle est de 4, 5g, donc le rapport entre le poids de pédicelle et le poids des dattes qu'il porte est de : $4, 5g / (35 \times 7g) = 1, 84 \%$ (8). Ce pourcentage multiplié par la production dattière nous donne le poids des pédicelles, $1, 84 \% \times 59181 = 1088.9$ tonnes. De là on situe l'importance quantitative des sous produits du palmier dattier par leur disponibilité annuelle en tonnage appréciable, respectivement **14795, 25** tonnes des rebuts de dattes, **18935, 7** tonnes de folioles des palmes sèches et **1088, 9** tonnes de pédicelles.

Conclusion : La balance ou le rapport animal /aliment au niveau de la région du Souf est loin d'être équilibré. Les aliments de bétails consommés sont majoritairement produits hors de la région, soit ils sont issus d'autres régions du pays ou bien acquis depuis le marché mondial par l'intermédiaire d'importateurs. Cet état d'insuffisance local des aliments de bétails est généré par une combinaison des conditions et de facteurs qui limitent la production de ces aliments face à l'augmentation des effectifs du cheptel.

A l'échelle mondiale et même aux niveaux national et local, les prix des aliments ont connu des hausses substantielles suite à une série de bouleversements (flambée des prix du baril de pétrole durant la période 2006-2008). Par ailleurs, du fait que la majeure partie des aliments soient importés, le secteur des aliments de bétail a été sérieusement touché aux niveaux national et local.

Aujourd'hui certes la mondialisation bat sur plein, et être dépendant d'un marché international n'est pas la bonne solution.

Chaque acteur a son rôle pour améliorer cette situation, les consommateurs doivent rationaliser et à distribuer des aliments en fonction des besoins des animaux.

Quant aux deux autres acteurs impliqués dans le processus de fabrication et de distribution des aliments de bétails, en l'occurrence les unités de transformation et les commerçants, ils doivent s'impliquer davantage selon la logique du marché où il va falloir mettre à la disposition des

éleveurs des aliments de bonne qualité répondant aux normes scientifiques, à des prix compétitifs et à travers une disponibilité permanente.

Nonobstant l'exploitation et la valorisation des produits et sous produits du palmier dattier est une opportunité à saisir et au demeurant seule gage dans la perspective d'initier un développement local largement durable.

Références bibliographiques

1- Mammeri N. (2003). Enquête globale sur l'utilisation des fourrages dans la région de Blida. Mémoire de Docteur Vétérinaire, Université Saad Dahleb, Blida, 56 p.

2- Khaldoun A., Bellah F., et amroun R. (2000). *Perspectives de développement des cultures fourragères en Algérie.* ITGC Céréaliculture, N° 34, pp 40-46.

3- Hammadache A. (2001), *Evolution récente des principales ressources fourragères et possibilités d'amélioration en Algérie.* ITGC Céréaliculture N° 35, pp 13-20.

4- Abdelguerfi A. et Laouar M. (2003). *Situation et possibilité de développement des productions fourragères et pastoral en Algérie.* in 1^{er} atelier national sur le développement des fourrages en Algérie, 2001 – Alger, pp 36-48

5- Belmiri S. (2004). *Impact de la valeur alimentaire de la luzerne sur la qualité du lait.* Mémoire d'Ingénieur d'Etat en Sciences Bbiologiques. Université Saad Dahleb, Blida, 35 p.

6- Mayouf R. (2008). *Diagnostic de l'alimentation des bovins laitiers en Algérie (cas de la région de Tébessa).* Mémoire de Magister, Dpt des Sciences Agronomiques, Université Kasdi Merbah – Ouargla, pp. 9-12

7- Berthelot J. (2006). «Souveraineté alimentaire, prix agricoles et marchés mondiaux». in forum sur la souveraineté alimentaire, éd, ROPPA Niamey, 7-10 novembre 2006, pp 2-10, disponible sur <http://www.roppa.info>. Consulté le 30 septembre 2008.

8- Chehma A., et Longo H.F. (2000). *Valorisation des sous produit du palmier dattier en vue de leur utilisation en alimentation de bétail.* in Revue INRAA, N°11. pp 5-11